

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 837 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 2-LUNDI 3 DÉCEMBRE 1979

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 85 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Levée de boucliers en Grande-Bretagne contre la Communauté européenne après l'échec du sommet de Dublin

● *En Grande-Bretagne le report de toute décision des Neuf sur la revendication budgétaire britannique au prochain conseil européen provoque une levée de boucliers contre la Communauté. « Tout le pays a reçu une gifle », a dit M. Shore, porte-parole de l'opposition travailliste.*

● *En France, le président de la Fédération nationale des exploitants agricoles, M. François Guillaume, a déclaré à Nancy : « Le départ de la Grande-Bretagne simplifierait les choses. Au prochain sommet de février, il faudra qu'elle se soumette aux propositions de ses huit partenaires ou qu'elle se démette. Nous ne pleurerions pas le départ d'un partenaire qui cherche à bloquer le développement communautaire. »*

● *En Allemagne fédérale, le chancelier Schmidt a confirmé à la télévision que son pays « était et restait prêt » à prendre en charge la plus grosse part de la compensation financière offerte à la Grande-Bretagne et que Mme Thatcher juge nettement insuffisante.*

De notre envoyé spécial

Dublin. — Les Neuf se sont donné un répit, vendredi 30 novembre, au Conseil européen de Dublin, pour régler le sort de la contribution budgétaire britannique. L'accord sur la revendication de Mme Thatcher se révélant *impossible, ils ont reporté* la discussion au prochain conseil européen, qui se tiendra à Bruxelles ; mais le premier ministre britannique voulant une décision avant le début de son année fiscale (en avril), les Neuf ont autorisé le chef du gouvernement italien, *M. Cossiga, qui présidera alors* leurs travaux, à en avancer la date... s'il estime les conditions propices. Le débat pourrait ainsi reprendre fin février au lieu de fin mars. Au prix de cette modification hypothétique du calendrier, la rupture a été évitée de justesse.

La Commission est invitée à préciser ses propositions pour accroître les dépenses opérées au Royaume-Uni avec les crédits du budget européen. Ces dépenses

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 2.)

La zone des tempêtes

La Communauté est entrée dans la zone des tempêtes. Après la « gifle » qu'ils estiment avoir reçue du conseil européen, les Britanniques appellent Mme Tatcher, qui n'a guère besoin d'un tel encouragement, à l'intransigeance. La presse de Londres se déchaîne.

Les Neuf se sont donné un répit, mais croire qu'ils ont reculé pour mieux sauter serait se bercer d'illusions. Pourquoi réussiraient-ils mieux en février qu'en novembre ? A *l'évidence*, le rapprochement des mentalités espéré avant Dublin ne s'est pas produit. Mme Tatcher est-elle décidée, comme M. Giscard d'Estaing l'a compris, à aborder la prochaine phase du débat « dans un esprit de compromis » ? Nul ne s'en est aperçu au cours de sa conférence de presse où la « dame de fer » a sonné le clairon pour entraîner ses troupes dans la lutte finale. Sans doute, mesure-t-elle justement la faiblesse de sa marge de manœuvre, mais elle a déjà marqué quelques points.

Ses huit partenaires, France comprise, se sont montrés disposés à faire jouer sans condition le « mécanisme correcteur » imposé en 1975 par M. Wilson, ce qui entraîne une compensation financière de 520 millions d'unités de compte. Bien que ce chiffre soit subordonné à un accord *global, c'est toujours autant d'empoché*, au moins psychologiquement. La somme est considérable si l'on se souvient que, l'an passé, l'Italie avait péniblement obtenu 140 millions d'unités de compte pour lui permettre de participer au système monétaire européen. L'argent communautaire n'aurait-il pas la même valeur selon qu'il est offert à Rome ou à Londres ?

Mme Thatcher veut d'ailleurs beaucoup plus, et ce qu'elle exige, c'est de l'argent comptant tout de suite. Peu lui importe les subtilités communautaires qui impliquent que *toute* dépense en Grande-Bretagne passe par des actions ou des politiques communes. Mme Thatcher ignore superbement la *logique communautaire*. Elle compte sur ceux qu'elle appelle ses « amis » et sur la crainte d'une crise pour obtenir satisfaction, alors que le seul moyen d'éviter l'échec serait sans doute de saisir la perche tendue par M. Schmidt et de consentir un geste européen en acceptant d'explorer les chances d'une politique commune de l'énergie.

Le camp des huit partenaires de la Grande-Bretagne n'est pas aussi divisé que Mme Thatcher le croit. L'Italie *et* les pays du Benelux redoutent plus que d'autres, c'est vrai, que la Grande-Bretagne ne s'éloigne de la Communauté, *mais les Italiens* et les Belges ne sont pas pour autant disposés à payer pour les Britanniques. La France et l'Allemagne fédérale, appuyées par le Danemark et l'Irlande, sont sur la même ligne, celle de la fermeté, à en croire MM. Giscard d'Estaing et Schmidt. En vérité, l'impression prévaut que Mme Thatcher surévalue ses *forces*.

Il reste que, pour explorer les possibilités de compromis, beaucoup d'énergie devra être dépensée à Bruxelles. La Commission, souvent complaisante, sera tentée de tricher en parant des vertus d'actions communautaires de simples secours financiers. Le Parlement européen, qui veut en découdre avec le conseil, y mettra son grain de sel. Trois mois de *confusion* sont à craindre au moment où la Communauté a besoin de toutes ses forces pour de meilleures causes, avec en perspective l'échec probable et peut-être au-delà l'obstruction britannique.

LES ETATS-UNIS PRENNENT DES SANCTIONS CONTRE LE CHILI

(Lire page 18.)

AU JOUR LE JOUR

ENGLISH CHANNEL

Les démêlés du général de Gaulle avec les dirigeants d'Albion dans les années 60 et l'attitude adoptée par Mme Thatcher ces jours-ci reposent la vieille question de savoir si c'est l'Europe qui doit aller à la Grande-Bretagne ou bien la Grande-Bretagne qui doit aller à l'Europe.

En fait, la psychologie britannique nous enseigne, depuis longtemps, que pour nos cousins insulaires le problème n'est pas de traverser le Channel, mais de l'oublier. Ce qui est une autre paire de manches.

BERNARD CHAPUIS.

Durcissement à Téhéran

● **La nouvelle Constitution iranienne consacre la toute-puissance de l'imam Khomeiny**

● **Le chargé d'affaires américain est également considéré comme otage par les étudiants**

Au vingt-huitième *jour* de la *prise d'otages* à Téhéran, les chances d'un compromis entre les Etats-Unis et l'Iran paraissent plus éloignées que jamais. Rien de décisif ne sortira vraisemblablement, dimanche 2 décembre, de *la réunion* du *Conseil* de sécurité ni des débats de la Cour internationale de justice qui tiendra une audience le 10 décembre, sur la demande de mesures conservatoires présentée par les Etats-Unis.

Vendredi, le département d'Etat a mis en demeure les autorités iraniennes de « prouver » *que* les cinquante otages sont en bonne santé, ainsi que l'ont affirmé les étudiants islamiques. Ces derniers se sont opposés à un geste apparent de conciliation du chef de la diplomatie, M. Ghotbzadeh, qui avait laissé entendre que les trois diplomates américains qui se trouvent au ministère des *affaires étrangères, « sous* la *protection des autorités »*, étaient libres de quitter l'Iran quand ils le désiraient. Selon les étudiants islamiques, ces trois diplomates — dont M. Bruce Laingen, le chargé d'affaires, — sont des « *espions* » et ne doivent pas quitter le pays.

A Tabriz, de violents incidents ont opposé, vendredi, partisans de l'ayatollah Chariat Madari à ceux de l'imam Khomeiny. Une vive tension régnait, ce samedi matin, dans la capitale de l'Azerbaïdjan occidental, à la veille des deux journées de consultation nationale au cours desquelles les Iraniens se prononceront sur la nouvelle *Constitution, qui accorde des pouvoirs quasi absolus* à l'imam Khomeiny et au clergé chiite.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Les résultats du référendum sur la Constitution, qui se déroulera le dimanche 2 et le lundi 3 *décembre, sont connus d'avance* : la grande majorité des vingt-deux millions d'électrices et d'électeurs approuvera *les cent soixante-quinze* articles d'un texte élaboré par une « *assemblée d'experts* » dans laquelle prédominaient les musulmans intégristes.

La plus grande publicité a été donnée, au cours de ces trois derniers mois, aux délibérations de la Constituante, dont les séances publiques ont été radiotélévisées en direct. Des centaines de réunions *publiques ont été* tenues à travers le pays pour débattre du texte. Une multitude d'articles et d'interviews ont été diffusés par la grande presse et surtout dans les publications *partisanes*. Les diverses formations politiques ont analysé, et le plus souvent dénoncé, des dispositions qu'elles estiment *antidémocratiques*.

L'un des paradoxes les plus étonnants de ce pays en état de révolution permanente, qui se croit en « *état de guerre* » *contre* les Etats-Unis, est le divorce persistant entre l'imam Khomeiny et la majeure partie de la classe politique.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 4.)

La France modifie sa politique des prix des produits pétroliers

Le gouvernement va modifier sa politique de fixation des prix des produits pétroliers. Il prendra désormais en compte la situation du marché et les conditions d'approvisionnement de la France. Cette modification pourrait entraîner des hausses supérieures à celles qui auraient découlé de la simple répercussion des majorations de prix du brut et de l'évolution du cours du dollar.

Cet infléchissement ressort clairement du communiqué des ministères de l'économie et de l'industrie, publié le 30 novembre pour annoncer les hausses de prix du 1er décembre (1) qui précise en effet : « *Le prochain mouvement de prix, qui aura lieu en janvier 1980, sera déterminé en fonction d'une appréciation de l'ensemble des facteurs qui caractériseront à cette date la situation du marché et les conditions de notre approvisionnement.* »

Le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers qui avait été mis au point lors de l'élaboration de la nouvelle politique pétrolière, en août 1978, ne prenait en compte que deux paramètres : le prix du pétrole brut et le cours du dollar (devise dans laquelle s'effectuent pratiquement toutes les transactions pétrolières à l'exception des achats de pétrole *soviétique*), les hausses intervenant quarante-cinq jours après les majorations de prix décidées par les pays producteurs, soit le délai nécessaire au transport du brut. C'est ce qui a permis le 30 novembre à M. Barre de souligner que la hausse du prix de l'essence avait pu être « *relativement modérée* » grâce en partie à la bonne tenue du franc par rapport au dollar.

Tenir compte du marché

Cette formule va donc être abandonnée. On n'en viendra pas pour autant à la *liberté* des prix des produits pétroliers, encore fixés par le gouvernement (carburants, gazole, fuel domestique), comme cela avait alors été annoncé pour le 1er janvier 1980 par M. Monory. Puisque, en précisant que le prochain mouvement de prix interviendra en janvier, le ministère de l'économie reconnaît implicitement qu'il gardera la maîtrise de la fixation des prix.

Mais le gouvernement entend tenir compte désormais de l'ensemble des éléments du marché *pétrolier*, et *notamment* des prix des produits sur le marché libre.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 16.)

(1) A Paris, le litre d'essence coûte désormais 2,87 F, le supercarburant 3,08 F, le gazole 2,03 F et le fuel domestique 1,222 F.

Point de vue

Avoir vingt ans dans vingt ans

par MICHEL DEBRÉ

Le rideau est tombé. Le spectacle était bien organisé. En lever de rideau, une comédie sur la politique familiale. Puis la tragédie de l'interruption de grossesse. Après quoi, tout continue comme avant, *c'est-à-dire promesses répétées* d'année en année et dispositions législatives médiocrement appliquées — c'est *le moins qu'on puisse dire*.

De cette bataille de chiffres et de mots, jaillit une angoisse. Suis-je vraiment seul à *l'éprouver* ? Il me semble qu'elle se répand dans l'inconscient d'un grand nombre, mais que nul parmi ceux qui ont des *responsabilités n'ose se* l'avouer. Il faudrait changer tant de choses. Donc après nous, le déluge ! C'est *finalement* l'état d'*esprit inavoué* de ceux qui, quels que soient par ailleurs leurs mérites de gestion, sacrifient l'avenir au *présent* immédiat.

Sans se rendre compte que nous sommes déjà entrés *dans l'avenir*.

La jeunesse de France, garçons et filles ayant moins de vingt ans, ne représente déjà plus que *30 %* de la *population*. C'est une baisse de plusieurs points par rapport à la décennie 1960 où elle représentait *un bon* tiers de l'ensemble. Mais nous sommes sur la pente déclinante et nous savons déjà que les *lois et les mœurs demeurant* ce qu'elles sont précisément, da*ns vingt ans, les jeunes* garçons *et filles de moins de vingt ans formeront tout juste le quart* de la *France*.

C'est une situation, à la lettre, dramatique.

Les esprits forts, qui *sont souvent*, dans l'action, la faiblesse même, bombent le torse et disent dans les salons : c'est un phénomène de *civilisation* ! La *prétention* se pare toujours d'un vocabulaire affiné pour dissimuler son inefficacité.

Tout est phénomène de civilisation et la dénatalité en est un, mais la qualité de l'esprit se manifeste par la volonté de lutter contre ceux de ces phénomènes qui sont nocifs *pour l'avenir* de la *nation et* de la liberté ; et la dénatalité est le pire des phénomènes nocifs. Se laisser aller à *une France âgée, donc usée*, dans le monde tel qu'il est, c'est préparer aux Français le plus mauvais avenir *économique, social* et politique. La décadence ne donne jamais de beaux fruits. Elle débouche souvent sur le déshonneur, toujours *sur* la misère.

Nous savons que notre société est désormais d'un type différent de la société de nos pères. La médecine *sauve bébés et enfants*, et la chute de l'effroyable mortalité infantile qui fut durant des siècles la douleur des mères permet d'assurer la vie d'*un* foyer sans les multiples naissances qui étaient jadis nécessaires. De ce fait la femme, instruite *et* apte à toute vie professionnelle, trouve, à côté de sa vocation naturelle, de nouveaux domaines d'intérêt et s'assure la *maîtrise* de son existence. La responsabilité de la conception, acquise progressivement, devient la *règle* du *couple* qui trouve dans un nouvel arsenal scientifique et technique toutes les facilités pour agir *comme bon lui plaît. Enfin*, la société de consommation, avec les aspirations qu'elle développe, donne un tel privilège au foyer *qu'alimentent* deux *revenus* qu'un *encouragement décisif* est donné aussi bien à la vie extérieure de la mère qu'au plus petit nombre possible d'enfants, considé*rés* comme une charge et une gêne.

Bref, il est vrai, l'affaire est difficile.

Qu'on ne nous dise pas cependant qu'il est impossible de renverser *cette évolution* ! *La nature est* plus forte que les circonstances d'une époque. L'instinct de paternité et de *maternité* est *profond*. Les *sondages* effectués auprès des jeunes nous apprennent que ceux-ci rêvent d'un foyer à plusieurs enfants — un grand *nombre* se voient père ou mère de trois enfants au moins. C'est la réalité quotidienne, en d'autres termes la *crainte soit du présent*, soit de l'avenir, qui fait que tous les enfants désirés ne sont pas conçus (alors que naguère *étaient fréquemment* conçus des enfants qui n'étaient pas expressément désirés).

Les remèdes sont à *la* portée du législateur et du gouvernement. Le premier et le principal d'entre eux est désormais connu. *Encourager* la *naissance du troisième enfant dans le plus* grand *nombre possible* de *foyers !*

(Lire la suite page 6.)

Une semaine avec les Pays de la Loire

Au *cours de la semaine prochaine*, du lundi 3 (numéro daté 4) au *samedi* 9 décembre (numéro daté 10-11), « le Monde » publiera dans toutes ses éditions et sur plusieurs pages des enquêtes et des reportages consacrés à la région des Pays de la Loire.

TROIS RAPPORTS SUR LA TÉLÉVISION

Toujours la même antienne

Le débat sur le budget de la radio-télévision aura lieu au Sénat lundi 3 décembre. Comme chaque année, les travaux préparatoires des deux rapporteurs, MM. *Caillavet (dont le rapport a été analysé dans « le Monde » du 29 novembre)* et Cluzel, attirent l'attention sur quelques abus constatés dans les sociétés de programmes.

Ça va mal pour la télé. On *l'attaque* de tous les côtés. Les *rapports pleuvent drus comme la* grêle. Ceux de la commission de la qualité, ceux des sénateurs Cluzel et Caillavet. Ici et là, c'est encore *une fois la même antienne : information* trop officielle et trop complaisante, sexisme, copinage, services croisés, publicité clandestine *ou avouée. On a beau dire, il* n'y a rien à faire. Nos chaînes restent sourdes aux sanctions, aux mauvaises notes, aux amendes sous forme de *diminution* de la part de redevance allouée en fonction de ses mérites à chacune d'elles. Elles font comme *si* de *rien n'était et persévèrent* dans la facilité et la fatuité.

Un exemple relativement récent relevé le 14 septembre 1979 par *le rapport Cluzel : le présentateur* des informations de 13 heures sur TF 1 (chacun aura reconnu *M. Yves Mourousi) consacre* la *moitié du journal, vingt minutes* sur quarante, à la retransmission du Bol d'argent.

CLAUDE SARRAUTE.

(Lire la suite page 13.)

Le Monde

étranger

LE SOMMET DE DUBLIN

Levée de boucliers en Grande-Bretagne

(Suite de la première page.)

Les dépenses opérées avec ces crédits sont pour l'instant peu importantes (3 % du budget en 1980), ce qui accroît le « déficit net » britannique (1,5 milliard d'unités de compte, soit 8,7 milliards de francs, prévu pour 1980). Cette situation tient au fait que 70 % des crédits du budget sont affectés aux *dépenses agricoles*, qui n'intéressent que marginalement le Royaume-Uni. Pour y remédier, la Commission propose des « mesures spéciales et temporaires » arrêtées dans le cas de politique commune, mais qui bénéficieraient aux Britanniques. Parmi d'autres exemples, elle cite comme possible un programme de subvention à l'exploitation du charbon.

La nécessité d'explorer davantage ce volet « dépenses » est devenue très vite évidente après que Mme Thatcher eut dit qu'elle ne pouvait se contenter d'un assouplissement des règles du « mécanisme correcteur » adopté en 1975 au Conseil européen de Dublin. Un tel assouplissement, préconisé par la Commission, et que les Huit seraient prêts à accepter, permettrait de réduire la contribution des Britanniques (ce qu'ils versent au budget) d'un maximum de 520 millions d'unités de compte (3 milliards de francs). « *Vous ne pouviez attendre de moi que je me contente de cela, alors que c'est le tiers de ce que nous demandons* », a répondu Mme Thatcher. Cependant, dès jeudi soir, il est apparu que les Huit refuseront de s'engager à l'aveuglette dans la phase de ces « actions spéciales ». A quels Etats membres bénéficieraient-elles en dehors du Royaume-Uni ? Combien coûteraient-elles ? Ne s'agirait-il pas finalement de compensation financière déguisée n'ayant qu'un lointain rapport ou pas de rapport du tout avec des politiques communes ? La Commission n'était pas préparée à répondre. D'où l'idée de creuser la question.

La dernière chance

La journée de vendredi fut consacrée à peser les termes des conclusions. Comment expliquer l'ajournement à un prochain conseil européen ? Ni les Huit ne Mme Thatcher ne voulaient donner l'impression d'avoir cédé. M. Giscard d'Estaing expliqua qu'il avait accepté l'idée d'un report parce que Mme Thatcher s'était montrée disposée à venir à ce nouveau conseil « *dans un esprit de compromis* ». Le premier ministre britannique déclara de son côté que c'était pour répondre à l'attente de ceux de ses partenaires qui voulaient l'aider et qui redoutent une crise qu'elle avait donné son accord à ce « *conseil de la dernière chance* ». La formule lui permit de constater que les Huit sont divisés : les pays prêts à lui prêter secours sont, semble-t-il, l'Italie et le Benelux, alors que la France, l'Allemagne, le Danemark et l'Irlande campent sur une « ligne dure ».

Pour le premier ministre britannique, il est clair que l'état d'assouplissement du « *mécanisme correcteur* » les 520 millions sont définitivement acquis et que, au conseil de Bruxelles, on discutera principalement de la suite, c'est-à-dire du volet « dépenses ». Le communiqué se contente cependant de noter que « *l'adoption du mécanisme financier pourrait constituer une base utile...* ». M. Giscard d'Estaing, quant à lui, souligne qu'il ne pouvait être question pour la France de donner un « *accord partiel* ». Autrement dit, il n'a pour l'instant pris aucun engagement chiffré.

Même divergence d'interprétation — au moins entre les Français et les Britanniques — à propos du passage du communiqué concernant le mouton, la pêche et l'énergie. Pour M. Giscard d'Estaing, ces affaires sont liées au règlement budgétaire, non pour Mme Thatcher.

Le premier ministre britannique estime aussi que les Neuf ont été d'accord avec le passage de la proposition de la Commission qui suggère de consacrer une part croissante du budget aux « *politiques structurelles* » et par conséquent de réduire les dépenses de *soutien des marchés agricoles*... M. Giscard d'Estaing observe au contraire que « *rien de ce qui a été débattu ne remet en cause l'organisation de la politique agricole commune et que les agriculteurs français peuvent être pleinement rassurés* ».

Bref, la deuxième phase de cette négociation est commencée. Tout indique qu'elle sera dure. Mme Thatcher, qui insiste sur le fait que c'est de l'argent britannique et non celui de la Communauté qu'elle réclame, reconnaît que sa marge de manœuvre est « *étroite* » et qu'elle n'est pas particulièrement optimiste. L'objectif pour elle est toujours d'obtenir dans le budget de la Communauté une situation aussi proche que possible de l'équilibre, ce qui impliquerait une compensation financière très supérieure à ce que les Huit sont prêts à donner. M. Schmidt lui non plus ne croit guère aux chances de parvenir à un accord lors de la prochaine session. Il exclut, semble-t-il, toute compensation financière directe allant au-delà des 520 millions d'unités de compte. *Quant à* l'idée d'accroître les dépenses faites au Royaume-Uni au titre des politiques communes, il se montre sceptique car, explique-t-il, *tout* développement des politiques communes, même conçu en ayant en tête les besoins du Royaume-Uni, entraînerait des demandes — et donc des dépenses — de la part des autres Etats membres. On se heurterait vite, à la limite, à l'épuisement des ressources propres. Selon le chancelier, le report a l'avantage d'éviter une crise ouverte immédiate ; *la réflexion aidant*, Mme Thatcher assouplira peut-être sa décision d'ici à février... Aujourd'hui, en tout cas, les positions de l'Allemagne et de la France semblent très proches.

Les pages de leur relevé de conclusions consacrées par les Neuf à l'énergie sont décevantes, venant surtout après le chaleureux plaidoyer de M. Schmidt, jeudi, pour une politique énergétique commune. Pourquoi cette nouvelle prise de position en faveur d' « *une politique énergétique plus efficace* » serait-elle davantage suivie d'effets que les innombrables déclarations semblables qui l'ont précédée ?

Dans sa conférence de presse, Mme Thatcher a rejeté avec force les critiques adressées notamment par M. Schmidt à la politique des prix du pétrole pratiquée par le Royaume-Uni. Elle a démenti que les compagnies britanniques aient pris l'initiative de relever leurs prix avant les producteurs de l'OPEP. Elles n'ont jamais fait, a-t-elle dit, que s'aligner sur les ajustements décidés par les autres pays exportateurs pour la même qualité de pétrole.

PHILIPPE LEMAITRE.

Les conclusions du conseil européen

Voici les principaux passages du relevé des conclusions du conseil européen réuni les 29 et 30 novembre à Dublin :

● SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

« *La priorité doit être accordée à la lutte contre l'inflation à moyen et à long terme. Ceci constitue le préalable à la solution des problèmes de croissance et d'évolution structurelle et, partant, des problèmes de l'emploi. L'existence du système monétaire européen souligne également la nécessité d'une solution coordonnée pour surmonter les effets des nouvelles augmentations du prix du pétrole sur les balances des paiements. La lutte contre l'inflation et le chômage ne devrait pas être rendue plus difficile par des tentatives visant à corriger par des hausses des revenus monétaires le transfert réel de pouvoir d'achat qui s'est effectué en direction des pays producteurs de pétrole. Il faudrait en outre poursuivre pour l'instant une politique monétaire restrictive en vue de soutenir les efforts fournis pour combattre l'inflation. (...)*

» *(...) Le conseil européen confirme son intention de mettre en place le fonds monétaire européen selon le calendrier prévu. A cette fin, il invite la Commission à lui présenter, en vue de sa prochaine réunion de mars 1980, un rapport faisant le point des progrès réalisés dans ce domaine et signalant les difficultés qui se seraient posées. En outre, les difficultés actuelles exigent que la Communauté continue à rechercher une attitude commune avec d'autres pays industrialisés. (...)*

» *Le Conseil européen prie la Commission de présenter des propositions sur les mesures spécifiques qui pourraient être mises en point pour favoriser une action plus ferme de la Communauté en vue de faire face au problème du chômage. Le conseil européen a pris acte de la récente adoption par le conseil des ministres d'une résolution relative à l'aménagement du temps de travail et a demandé à la Commission et au Conseil de poursuivre leurs consultations avec les partenaires sociaux.* »

Le conseil européen a chargé les ministres des affaires étrangères d' « *étudier une stratégie commune* » de développement des technologies de l'information (télématique) en Europe.

● CONVERGENCE ET QUESTIONS BUDGÉTAIRES

« *Le conseil européen a exprimé sa détermination de promouvoir l'adoption de mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la politique communautaire, à renforcer les politiques les plus propres à favoriser la croissance harmonieuse des économies des Etats membres et à réduire les disparités existant entre ces économies.* »

● AU SUJET DE LA CONTRIBUTION BUDGÉTAIRE BRITANNIQUE, le relevé des conclusions poursuit :

« *Il a été convenu que les propositions de la Commission concernant l'adaptation du mécanisme financier pourrait constituer une base utile pour une solution qui respecterait l'acquis et la solidarité communautaires. Cette solution ne devrait pas entraîner le relèvement du plafond de 1 % de la T.V.A. En outre, la Commission est priée de poursuivre l'examen de propositions en vue de la mise au point de mesures communautaires complémentaires au Royaume-Uni qui contribueront à réaliser une plus grande convergence économique et qui conduiront également à une participation plus importante du Royaume-Uni aux affectations des dépenses communautaires.*

» *La Commission est priée de soumettre des propositions qui permettront au conseil des ministres de poursuivre la recherche de solutions appropriées à arrêter à la prochaine réunion du conseil européen. Le président du conseil convoquera le conseil européen dès que les conditions auront été réunies pour l'organisation d'une telle réunion. Le conseil européen a reconnu la nécessité d'arrêter rapidement des solutions communautaires aux problèmes des pêches, de l'énergie et de l'organisation du marché de la viande ovine dans le cadre des principes énoncés dans le traité.* »

● ÉNERGIE

« *Le conseil européen a examiné la situation énergétique mondiale, qui reste très grave. Dans la perspective de nouvelles augmentations de prix et de la précarité persistante des niveaux d'approvisionnement et de production, et compte tenu de la structure changeante du marché pétrolier mondial, le conseil européen considère que tant les pays producteurs que les pays consommateurs doivent s'efforcer de créer une stabilité accrue. Compte tenu de ces difficultés, la Communauté, pour sa part, doit maintenant mettre au point une politique énergétique plus efficace.*

» *Le conseil européen demande au conseil des ministres de l'énergie de prendre, lors de sa session du 4 décembre, une décision définitive sur les objectifs nationaux d'importation pour 1980. Le conseil européen a confirmé qu'il était résolu à mettre en valeur les sources énergétiques propres des Etats membres, en particulier le charbon, l'énergie nucléaire et les hydrocarbures, et à promouvoir les programmes de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie, particulièrement en ce qui concerne les ressources énergétiques renouvelables.*

» *Le conseil européen est parvenu à la conclusion que, vu que les problèmes énergétiques touchent tous les pays du monde, aucune solution durable de ces problèmes ne pourra être trouvée sans une compréhension et une coopération plus étroites entre pays industrialisés, pays producteurs de pétrole et pays en développement non producteurs de pétrole. Les efforts devraient être déployés pour promouvoir le dialogue avec les pays producteurs de pétrole dans le but d'adopter, tant dans les pays consommateurs que dans les pays producteurs, des politiques permettant la transition à un marché mieux équilibré sans compromettre gravement l'économie mondiale dans son ensemble. Le conseil européen juge particulièrement souhaitable que de nouveaux progrès significatifs soient rapidement réalisés dans toutes les instances internationales où les questions d'énergie sont débattues, c'est-à-dire aux Nations unies, à l'O.C.D.E., à l'Agence internationale de l'énergie et à la Commission économique pour l'Europe, en vue de parvenir à un consensus et de réaliser la coopération dans la mise au point des ajustements requis par la situation changeante dans le monde.* »

Les Neuf déclarent ensuite que le rapport du comité des sages chargé d'étudier le fonctionnement des institutions dans la perspective de l'élargissement est « *excellent* » et chargent les ministres des affaires étrangères d'en préparer l'examen pour le prochain conseil européen.

De la quasi-rupture à la crise en sursis

De notre envoyé spécial

Dublin. — La conférence de presse, rite sacramentel du Conseil européen, consacra ses résultats et ses limites. La présidence exprime une position communautaire que chacun nuance à sa façon.

Premier tableau : M. Giscard d'Estaing, contrairement aux usages, a parlé le premier, son *horaire ayant été* perturbé par deux heures supplémentaires de discussion. Il ne s'est adressé qu'à la presse française ou accréditée à l'Elysée. Réunion restreinte dans une petite bibliothèque du château de Dublin. Style décrispé, habituel au président.

Pour parler de la revendication budgétaire britannique, il ne dit pas : « *Nous avons échoué* », mais « *nous n'avons pas abouti à une solution* ». « *La discussion,* poursuit-il, *n'a pas fait apparaître de possibilité d'arriver à un accord.* » Les mots les plus dramatiques se révèlent dans sa bouche anodins : « *L'atmosphère était à un certain moment très proche de la rupture (...). Le mot de crise a été employé par nos interlocuteurs (...). Nous étions partis sur un malentendu. C'est pourquoi j'ai fait prolonger la séance (...). Lorsque Mme Thatcher a parlé d'esprit de compromis pour aborder le prochain Conseil européen, c'était une première démarche dans le sens de l'esprit communautaire. Mais il faut évidemment en apprécier l'ampleur...* » M. Giscard d'Estaing n'en indique pas moins qu'il a introduit « *des conditions supplémentaires* » à toute solution, c'est-à-dire une « *solution communautaire* » des problèmes de la pêche, « *de l'organisation du marché de la viande de mouton* » et de l'énergie... quelques pièces d'importance variable.

Deuxième tableau : dans la plus grande salle du château, plusieurs centaines de journalistes surchauffés, sous le feu des projecteurs, entendent la présidence par la voix éteinte du premier ministre irlandais, M. Lynch, flanqué du président de la Commission de Bruxelles, M. Jenkins. Deux *gentlemen* qui enveloppent leur position inconfortable d'un brouillard artistique. M. Lynch s'étend sur tout, sauf sur le sujet le plus embarrassant. Il indique bien que « *les ressources propres de la Communauté* » ne sont plus des « *taxes nationales* » et que, par conséquent, elles ne sont plus des taxes britanniques ; il dit aussi que l'acquis communautaire doit être préservé, que toute solution ne saurait entraîner des compensations obligatoires et qu'elle ne peut être que provisoire, mais ses grands principes sont dilués dans une argumentation laborieuse.

Mais après ?... Wait and see...

Troisième tableau, même décor : surgit à la tribune une tornade blonde, Mme Thatcher, fraîche et rose, élégante dans des tons fondus — robe beige et boléro vert pâle — avec quelques bijoux discrets et des perles aux oreilles.

Et soudain tout s'éclaire. Mme Thatcher ne cherche pas une argumentation diplomatique, mais s'adresse à un auditoire de réunion publique et pour un peu s'étonnerait que ses tirades ne soient pas suivies d'applaudissements. La voix est forte, l'humour ne manque pas, ni le geste impérieux. Elle choisit ses questionneurs : « *Vous,* monsieur, *avec une cravate bleue. Et vous, là-bas, dans le fond en bras de chemise, allez-y, posez votre question.* » Et chacun en prend pour son grade, avec des arguments d'une évidence limpide.

Les ressources de la Communauté ne sont plus britanniques ? Allons donc, « *nous demandons que l'on nous rende notre argent, beaucoup de notre argent,* commence-t-elle. *Pour deux livres que nous versons on ne nous en retourne qu'une* ». Voilà pour M. Lynch. « *Un lien entre la pêche, la viande de mouton et le budget ? Où avez-vous jamais vu ça ?* » Voilà pour M. Giscard d'Estaing.

« *Nous voulons une solution,* dit Mme Thatcher, *avant mars, parce que l'année fiscale britannique commence en avril.* »

Et le fameux « *esprit de compromis* » ? Il s'agit, dit Mme Thatcher, d'un « *authentique* » (« *genuine* ») esprit de compromis ». Autrement dit, un esprit de compromis conforme aux intérêts de la Grande-Bretagne.

« *Et que ferez-vous si vous n'obtenez pas satisfaction ?*

— *Eh bien d'abord personne ne peut nous expulser...*

— D'accord, reprend la journaliste néerlandaise qui a posé la question, *mais après ?*

— *Wait and see*, répond Mme Thatcher, *d'autres nations dans le passé nous ont montré la voie...* » Décidément de Gaulle n'a jamais été aussi populaire en Grande-Bretagne.

Ainsi est-on passé en quelques instants à Dublin de la rupture évitée à la crise en sursis et même, plus que probable, à brève échéance.

MAURICE DELARUE.

APRÈS LA « GIFLE » DE DUBLIN

Le ton monte dans la presse britannique

De notre correspondant

Londres. — Sans attendre le compte rendu que Mme Thatcher doit présenter, lundi 3 décembre, aux Communes, l'opposition travailliste a réagi à ce qui s'est passé à Dublin.

M. Shore, « ministre » des affaires étrangères du « cabinet fantôme », a dénoncé ce qu'il a appelé « *une défaite majeure pour Mme Thatcher* ». « *Le plus important,* a-t-il ajouté, *c'est que tout le pays a reçu une gifle.* » Néanmoins, la fermeté de Mme Thatcher va lui valoir un regain de popularité, les travaillistes continueront, en tout cas jusqu'au prochain sommet, à soutenir le premier ministre. Le langage direct de Mme Thatcher, l'indignation à peine contenue dont elle faisait preuve dans ses apparitions à la télévision, doivent lui assurer le soutien du grand public, satisfait de constater que la Grande-Bretagne a à sa *tête* une femme décidée à défendre les intérêts nationaux.

Pour le moment, la presse ne cache pas sa déception et, dans une certaine mesure, son irritation. La plupart des journaux, sur un ton différent, laissent prévoir que la Grande-Bretagne sera contrainte de recourir à une tactique plus dure et deviendra un partenaire encore plus difficile pour le reste de la Communauté.

Selon le *Daily Telegraph*, conservateur, l'aspect le plus frappant de la rencontre a été « *le total manque de sympathie et de compréhension de la part du président Giscard d'Estaing* ». Le *Times* (indépendant), commentant la remarque « *plutôt condescendante* » de M. Giscard d'Estaing sur la promesse faite par Mme Thatcher de venir au prochain sommet « *dans un esprit de compromis* », écrit : « *Ce sont les Français qui ont encore plus grand besoin de cet esprit.* » « *La tactique britannique va se durcir* », prévoit l'éditorialiste, qui estime qu'un échec définitif pourrait entraîner un profond courant d'opinion contre la Communauté et mener à l'élection d'un gouvernement travailliste plus à gauche décidé à s'en retirer.

« *Un échec qui fait mal* » titre le *Guardian* dans son éditorial, notant que, faute d'obtenir plus au prochain sommet, Mme Thatcher sera obligée de recourir à l'obstruction. « *L'électorat britannique ne pourrait tolérer longtemps un gouvernement qui accepterait les injustices faites à la Grande-Bretagne (...).* » Le *Guardian* conclut : « *Que personne ne se fasse d'illusion à Bonn ou à Bruxelles : la Grande-Bretagne sera un partenaire très difficile au cours des prochaines semaines.* »

Cependant, dans le même journal, M. Peter Jenkins, son commentateur diplomatique, note que Mme Thatcher a irrité ses partenaires lorsqu'elle demandait à récupérer « *son argent* ». Il lui recommande de modérer son ton et de faire preuve d'un réalisme constructif. « *Il est encore possible que Mme Thatcher (...) décide de faire la guerre, mais c'est douteux,* écrit-il. *Sa tactique a été utile, mais maintenant, une diplomatie habile représente le meilleur espoir d'un compromis plus satisfaisant.* »

HENRI PIERRE.



Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
135 F 270 F 385 F 540 F

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
260 F 480 F 700 F 920 F

ETRANGER (par messageries)

I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS
183 F 325 F 466 F 610 F

II. — SUISSE - TUNISIE
236 F 428 F 612 F 800 F

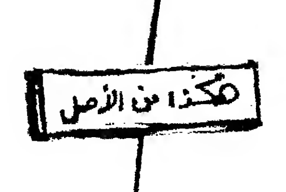
Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



EUROPE

Union soviétique

Les ministres vivement critiqués par M. Brejnev conservent leur poste

De notre correspondant

Moscou. — La session du Soviet suprême s'est achevée vendredi 30 novembre sans qu'aucun changement n'ait été apporté à la direction du gouvernement. Malgré sa maladie, M. Kossyguine reste président du conseil, M. Tikhonov, premier vice-président, qui, après sa promotion aubureau politique fait figure de successeur, devra attendre encore avant d'hériter officiellement d'une fonction qu'il va exercer en fait pendant quelque temps au moins. Le dernier jour de la session il a prononcé, pour présenter la nouvelle loi sur le « *contrôle populaire* », un rapport qui n'avait pas l'envergure d'un discours inaugural d'un chef de gouvernement.

La solution choisie, après plusieurs semaines d'une dramatisation qui n'a pas été uniquement le fait des observateurs occidentaux, ménage toutes les possibilités : si la santé de M. Kossiguine lui permet de revenir à son poste, sa place est libre. S'il ne peut revenir, M. Tikhonov, membre du bureau politique, pourra devenir chef du gouvernement : et s'il ne remplace par *de jure* M. Kossyguine, il pourra assurer son intérim jusqu'au prochain congrès qui lui cherchera un successeur définitif.

Si M. Kossyguine revient aux affaires — hypothèse que l'on ne saurait totalement exclure, — sa position n'en sera pas moins affaiblie. Le réquisitoire de M. Brejnev sur les maux de l'économie, sa mise en cause des ministres et du Gosplan s'adressaient indirectement au chef du gouvernement, responsable de la direction de l'économie, et notamment de l'industrie. Sans être des « lampistes », les ministres défaillants cités par le secrétaire général ne sont que des collaborateurs du premier ministre, que celui-ci a en principe choisis. La sécheresse de l'allocution de M. Kossyguine lorsque M. Brejnev lui avait remis une *décoration* pour son soixante-quinzième anniversaire, au printemps, avait montré que les relations entre les deux hommes n'étaient pas des meilleures.

Il était difficile de mettre complètement M. Kossyguine sur la touche. Celui-ci, qui participe au gouvernement depuis plus de quarante ans, bénéficie de larges *soutiens* au bureau politique, dans l'appareil gouvernemental, dans les milieux industriels, dans la population, où sa réputation de sérieux lui a attiré de nombreuses sympathies. Il a une très bonne image à l'étranger. De plus, la *recherche* des responsabilités pourrait ne pas s'arrêter à M. Kossyguine et mettre en cause également les dirigeants du parti et responsables gouvernementaux.

Quelles seront les conséquences du discours prononcé par M. Brejnev devant le plénum du comité central ? Les ministres dénoncés comme des incapables demeurent en place. Mais il est possible que ce discours annonce une offensive contre la bureaucratie, contre les cadres qui freinent les *changements et traînent* les pieds lorsqu'il s'agit d'appliquer les décisions du parti.

La critique en règle des insuffisances de l'économie à laquelle s'est livré M. Brejnev pourrait préparer le terrain à une application complète de la « réforme » de juillet 1979, à laquelle il n'a fait qu'une brève allusion. Les dirigeants voudraient éviter de renouveler l'amère expérience de la réforme de 1965, qui n'a jamais véritablement été mise en œuvre.

Cette explication est plausible. Mais, pour le moment, si le diagnostic *est sévère*, il n'apporte aucun élément de solution. M. Brejnev donne l'impression de s'être limité à rechercher des boucs émissaires. Reste que les remèdes proposés (renforcement de la discipline et du travail idéologique, *sanctions contre* les incapables d'infractions et ubligations du plan) ont un aspect volontariste très marqué qui ne paraît pas à la hauteur d'une situation économique en constante dégradation.

DANIEL VERNET.

UN NATIONALISTE UKRAINIEN ÉMIGRE APRÈS AVOIR PASSÉ TRENTE-TROIS ANS DANS DES CAMPS

Moscou (*A.F.P.*). — Après avoir passé trente-trois ans dans les camps soviétiques, le dissident ukrainien Sviatoslav Karavansky, âgé de cinquante-*neuf ans*, est arrivé, vendredi 30 novembre, à Vienne, avec sa femme Nina, microbiologiste, qui fut détenue de 1971 à 1975. Ils souhaitent s'établir aux Etats-Unis.

Condamné à vingt-cinq ans de camp en 1942 pour son appartenance au mouvement armé des nationalistes ukrainiens de Bendera, M. Karavansky a passé plus de trois cents jours au cachot, de 1951 à 1954, pour sa participation à de nombreuses révoltes et grèves de la faim collectives, notamment dans les camps de Kolyma (Sibérie extrême-orientale). Amnistié en 1960, il fut arrêté en 1965, sans jugement, pour purger la fin de sa peine, parce qu'il avait protesté contre le « *processus de russification de l'Ukraine* ». En 1970, il fut encore condamné à dix ans de détention pour avoir écrit en prison un document attribuant à l'U.R.S.S. la responsabilité du massacre de Katyn. Dans ce document, M. Karavansky affirmait, sur la base du témoignage d'un garde-forestier, que les troupes soviétiques, et non pas les troupes allemandes, étaient responsables *du massacre* de *quatre* mille cinq cents officiers polonais en 1941, dans la forêt de Katyn.

Il a été libéré quelques semaines avant d'être autorisé à émigrer.

Italie

Les difficultés s'accumulent pour le gouvernement de M. Cossiga

De notre correspondant

Rome. — L'Italie est en train de sortir progressivement du calme politique qu'elle connaissait depuis août : les nuages commencent à s'amonceler au-dessus du « gouvernement de trêve » de M. Cossiga, tandis que la situation économique s'aggrave sensiblement. On voit mal comment un cabinet très faible, sans véritable majorité parlementaire, pourrait inverser le courant.

Certes, lors de sa formation, personne ne prédisait une longue existence au gouvernement tripartite de M. Cossiga (démocrates-chrétiens, sociaux-démocrates et libéraux, auxquels s'ajoutent quelques « techniciens »). Il était clair que l'ancien ministre de l'intérieur ne ferait qu'occuper le terrain jusqu'au congrès de la démocratie chrétienne en janvier 1980. Mais, connaissant par expérience la durée des formules provisoires, constatant *l'énergie avec* laquelle le président du conseil et plusieurs de ses ministres avaient inauguré leurs fonctions, les milieux politiques se *demandaient, au début* de l'automne, s'ils ne devaient pas *réviser leurs pronostics*.

Le climat a beaucoup changé. Dans plusieurs scrutins parlementaires (sur la pollution, les expulsions de locataires, les inspecteurs des impôts et la loi de finances), le gouvernement a été mis en minorité. L'opposition des communistes, de l'extrême gauche, des radicaux et de l'extrême droite s'est renforcée avec l'arrivée de « francs-tireurs ».

L'hésitation des partis laïcs

M. Cossiga, qu'un hebdomadaire qualifiait de « *superman* » en septembre, est accusé aujourd'hui de ne pas gouverner. « *Le pouvoir use qui ne s'en sert pas* », commente l'éditorialiste de *Repubblica*. A la buvette de la Chambre des députés, les bons mots sont retournés comme des gants. On ne dit plus : « *Ce gouvernement durera, parce qu'il est faible* », mais : « *Même pour tomber, il faut de la force.* »

En fait, il faudrait surtout une solution de rechange. Or personne n'en a. Depuis la longue crise gouvernementale de l'été, la situation n'a pas changé. La chute du cabinet pourrait provoquer, une fois de plus, des *élections anticipées*, qui se substitueraient — ou s'ajouteraient — aux élections régionales, provinciales et municipales du printemps 1980.

Il n'est même pas dit que le congrès, tant attendu, de la D.C., départage clairement ceux qui veulent retourner à l'alliance de centre gauche et ceux qui privilégient l'entente avec les communistes. Mais la perspective de ce congrès explique beaucoup d'attitudes présentes. M. Cossiga se distingue par sa discrétion, parce qu'il estime être un arbitre possible dans son parti. Si la droite de la D.C. cherche à provoquer une crise gouvernementale, c'est parce qu'elle espère l'annulation d'un congrès où elle a des *risques d'être battue. Quant à* la gauche *démocrate-chrétienne, faible au Parlement, mais forte* parmi les délégués, on se demande si *elle ne veut pas faire tomber* le gouvernement, ou du moins le *maintenir en état* de faiblesse pour démontrer qu'on ne peut rien faire sans les communistes dans la majorité.

Quant aux partis laïcs, *ils ne* semblent pas pressés de provoquer *une crise.* Ils *hésitent à faire ce* cadeau au P.C.I. C'est le cas des *sociaux-démocrates*, qui espèrent que les scrutins locaux du printemps *accentueront* le « recentrage » de l'électorat. Ils seraient alors en position de force pour négocier.

Divisé au sommet, le parti socialiste fait *un raisonnement* assez proche. Avec prudence, il cherche des *alliances* à gauche et à droite pour pouvoir réaliser son projet : *obtenir*, pour la première fois, la présidence du conseil. Il semble que les communistes l'aient finalement assuré de leur appui sur ce point, en échange de garanties.

Mais les vrais problèmes sont économiques. Le *regain de l'inflation* et l'absence de plan énergétique cohérent *rendent les perspectives* très sombres. Pour le premier semestre de 1980, les *syndicats* ont déjà organisé une grève générale, et s'étonnent que le *président du* conseil leur fasse faire antichambre depuis un mois, alors que ces rencontres sont devenues quasi rituelles. « *Le comité directeur de nos trois confédérations doit se réunir le 12 décembre*, dit M. Trentin, secrétaire national de la C.G.I.L. *Si rien n'a été fait d'ici là, nous déciderons une autre grève, plus dure que la première, et l'existence du gouvernement pourrait être menacée.* »

ROBERT SOLÉ.

ASIE

LES NÉGOCIATIONS SINO-SOVIÉTIQUES

Pékin n'attend pas de résultats décisifs avant une relève au Kremlin

Après six réunions plénières, la première phase des négociations sino-soviétiques vient de se terminer à Moscou. Conformément à l'accord intervenu entre les deux délégations, la prochaine phase aura lieu à Pékin. Sans doute, indique une bonne source, après une pause d'au moins deux mois. Les Chinois, écrit notre correspondant à Pékin, ne semblent pas attendre de résultats décisifs des pourparlers avant une relève du personnel dirigeant soviétique.

De notre correspondant

Pékin. — Selon Chine nouvelle, cette première phase des conversations — qui faisait déjà suite à cinq réunions préliminaires consacrées à des questions de procédure et d'ordre du jour — a permis aux deux parties « *d'exposer leurs positions respectives sur les relations entre les deux pays* ».

Les indications dont on dispose à Pékin incitent à penser que peu de progrès ont été accomplis depuis l'arrivée à Moscou, le 23 septembre, du chef de la délégation chinoise, M. Wang Youping, contrairement à *certaines informations*, les questions d'ordre idéologique ne semblent guère avoir été évoquées lors des discussions. Il s'agit en fait d'un problème largement dépassé à l'heure où la Chine emprunte à la Yougoslavie — et à l'U.R.S.S. — toutes sortes de méthodes de développement dénoncées il y a quinze ans comme « *révisionnistes* ».

Les négociateurs ont concentré leur attention sur les relations d'Etat à Etat. *Mais c'est sur ce* terrain qu'ils éprouvent apparemment de graves difficultés à trouver un langage commun.

La position soviétique a été de traiter exclusivement des relations bilatérales, en s'orientant autant que possible vers l'avenir, à partir de la situation présente. Conformément à ce qui avait déjà été suggéré dans les notes échangées depuis le 3 avril, Moscou propose la mise au point d'un document formulant « *les principes sur lesquels se fonderaient les relations entre les deux pays* ». Il s'agirait d'une *formulation* appropriée des principes de la coexistence pacifique, comportant des assurances de non-recours à la force, de non-ingérence respective dans les affaires intérieures, de respect mutuel de l'intégrité territoriale, etc. *En même temps*, les Soviétiques souhaitaient qu'un certain nombre d'accords concrets soient préparés — sur les échanges économiques, technologiques et culturels — qui pourraient donner sans trop attendre une substance aux relations soviéto-chinoises.

Deux sujets délicats

Les Chinois ont soumis d'éventuels accords sur ces questions au règlement préalable d'autres problèmes *qu'ils* considèrent comme essentiels dans les rapports entre les deux pays. D'après les informations dont on dispose à Pékin, deux sujets délicats ont été soulevés *dans cet esprit*. La Chine a demandé d'abord à l'U.R.S.S. de ramener ses forces stationnées sur la frontière à leur niveau de 1964, « *à l'époque de Nikita Khrouchtchev* », c'est-à-dire approximativement à quatorze divisions. La *réaction soviétique* n'a pas été entièrement négative, l'idée étant avancée par Moscou d'une réduction réciproque des forces qui se font face. Le problème se complique, car une division chinoise ne dispose pas des *mêmes armements qu'une* division soviétique. Pékin demande, en fait, la réduction des forces soviétiques à leur niveau non seulement quantitatif, mais également qualitatif d'il y a quinze ans. Ce qui supposerait notam*ment le retrait d'engins* nucléaires de portées diverses mis en place depuis cette époque, ainsi, semble-t-il, que d'assez nombreux blindés. A quoi les Soviétiques répliquent qu'ils ne peuvent pas « *désarmer leurs divisions* » pour *faire plaisir aux Chinois sans* recevoir de ces derniers une concession correspondante, que les forces armées de Pékin ne sont pas en mesure de consentir.

Ce problème se complique de la présence en République populaire de *Mongolie de forces soviétiques* qui s'y trouvent en conformité avec un traité conclu entre Moscou et Oulan-Bator. Pékin a évité depuis le printemps de soulever publiquement cette question qui touche à la souveraineté mongole, mais elle aurait été explicitement évoquée par M. Wang Youping. Peut-elle se résoudre sans l'intervention du gouvernement de la R.P.M. ?

L'aide soviétique au Vietnam est le second sujet évoqué par la délégation *chinoise*. *La Chine* s'estime menacée sur son flanc sud par un proche allié de l'U.R.S.S., et elle demande des assurances de ce côté également, ne serait-ce qu'au nom de l'« anti-hégémonisme », que *M. Gromyko a eu* le bon goût d'intégrer depuis quelques mois aux thèses soviétiques. Selon nos informations, elle aurait réclamé une « réduction » de l'aide soviétique à Hanoï, sans plus. A quoi l'U.R.S.S. répond en arguant *du traité qu'elle a conclu* avec le Vietnam en 1978 et qu'il ne saurait être question de dénoncer. Ce n'est pas exactement ce que demande la partie chinoise, mais on touche là à un domaine où la situation, sur le terrain militaire autant que diplomatique, est encore beaucoup trop mouvante pour que des solutions puissent commencer à s'ébaucher.

Si aucun progrès visible n'a été réalisé pendant ces deux premiers mois de négociations, on affecte néanmoins de part et d'autre de considérer comme positif le fait que les conversations se poursuivent. De fait, par rapport à ce qu'était la situation il y a seulement deux ans, la transformation est déjà très sensible puisque, au moins aujourd'hui, on accepte de parler.

Fondamentalement toutefois, la question reste de savoir si, d'un côté comme de l'autre, on estime possible d'aboutir. Les Soviétiques éprouvent des doutes face à une direction chinoise dont l'homogénéité n'est pas totale sur une variété de questions et dont il n'est pas certain que tous les membres partagent encore la même vue stratégique des relations internationales dans les années 80. Mais, selon certaines sources, des doutes se manifesteraient à Pékin, où l'on s'interrogerait sur la capacité du régime soviétique *sous le règne de M. Brejnev*, à franchir un pas aussi décisif qu'la normalisation des relation avec la Chine.

La personnalité du secrétair général du P.C. soviétique sera moins en cause que l'équilib des forces qu'il incarne au Krem lin, et qui déjà dans le pas aurait fait obstacle à une up ration diplomatique du mêr genre. Ce qui ne signifierait p que la Chine a renoncé à pacif ses relations avec l'U.R.S.S., m: qu'elle est moins sûre aujourd'h après deux mois de négociatio que *cet objectif peut être* atte avant qu'une relève n'intervien. au sommet de la hiérarchie s viétique.

ALAIN JACOB.

Philippines

Une lettre de l'ambassadeur en France sur l'attitude du clergé catholique

A la suite de la publication — dans le Monde *daté 18-19 novembre — d'une déclaration d'un religieux, le Père Sison, sur la situation économique aux Philippines et la répression, l'ambassadeur des Philippines en France, M. Felipe Mabilangan, nous a adressé une lettre dont voici les principaux passages :*

Qu'il existe une catastrophe économique aux Philippines est réfuté par le rapport annuel de la Banque mondiale, qui dit que « pendant l'année fiscale 1979 la performance économique des principaux pays d'Asie de l'Est, Indonésie, *Corée*, Malaisie, Philippines et Thaïlande, continua de développer ses réalisations impressionnantes des quinze dernières années. Les taux du revenu *per capita* étaient également substantiellement plus élevés que la moyenne de tous les pays en voie de développement » (...).

Si certains individus ont été privés de la liberté ou détenus, ce n'est pas parce qu'ils ont été privés des droits de l'homme, mais parce qu'ils ont commis des *actes* destinés à renverser le gouvernement établi, actes répréhensibles selon les lois pénales du pays. La plupart des religieux impliqués étaient des communistes convaincus ou des sympathisants communistes et étaient contre le gouvernement déjà avant l'imposition de la loi martiale. Tous les soi-disant *détenus* politiques ont été relâchés par le président Marcos ; seuls ceux qui ont été accusés de crimes ont été maintenus en détention jusqu'au jugement de leur cas par les cours selon les procédures judiciaires normales.

Dans le cas particulier de Samar, le président a ordonné une enquête au sujet des prétendus abus militaires et a déjà pris des mesures non seulement pour empêcher de tels abus, mais aussi pour aider l'économie de l'île. Il peut y avoir en quelques cas d'abus militaires, mais ils ont été punis. Le gouvernement philippin ne tolère pas et ne tolérera pas d'abus commis par les militaires, et en fait a encouragé quiconque, y compris les membres du clergé, à se manifester et à dénoncer de tels abus (...).

Certains éléments du clergé catholique aux Philippines, apparemment non satisfaits de leur devoir religieux de subvenir aux besoins religieux de leurs ouailles, se sont arrogé la mission temporelle *d'inciter le peuple à se* révolter contre le gouvernement légitime. Ils ont complètement violé le précepte fondamental de la séparation de l'Eglise et de l'Etat contenu dans la Constitution philippine.

[Les accusations portées contre le clergé catholique dans cette lettre — *qui* confirme implicitement l'existence d'excès dans la « campagne de pacification » de l'île de Samar — ne font qu'illustrer la tension croissante entre l'Eglise et le gouvernement philippin.]

Thaïlande

● DEUX ENGINS ONT EXPLOSÉ, vendredi 30 novembre, dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis à Bangkok. L'attentat pourrait être le fait de membres de la minorité musulmane de Thaïlande qui jusqu'à présent n'a pas pris position dans la crise américano-iranienne. — *(A.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Bénin

● RESULTATS DES ELECTIONS. — Le conseil national du Parti de la révolution populaire du Bénin (P.R.P.B.) a proclamé mercredi 28 novembre les résultats définitifs des élections législatives du *20 novembre* pour la désignation des trois cent trente-six « commissaires du peuple » (députés) à l'Assemblée nationale. 97,90 des votants ont déposé un bulletin « oui ». Le pourcentage des « non » est de 1,78 %. Les électeurs béninois étaient invités à entériner le choix d'une liste établie par le parti unique, dont les candidats avaient été préalablement sélectionnés par catégories socio-professionnelles. Ces *élections* étaient les premières depuis l'arrivée au pouvoir à Cotonou du colonel Mathieu Kerekou. — *(Reuter.)*

Corée du Sud

● L'ELECTION PRESIDENTIELLE destinée à pouvoir au TIELLE destinée à pourvoir au Chung-hee, assassiné le 26 octobre, aura lieu le 6 décembre, a-t-on annoncé vendredi 30 novembre à Séoul.

Le président par intérim, M. Choi Kyu-hah, seul candidat à cette élection, est assuré d'être élu à l'unanimité par le collège électoral composé de 2 561 délégués. Il présiderait un gouvernement uniquement chargé d'expédier les affaires courantes jusqu'à ce que la Constitution soit amendée pour permettre l'élection du président au suffrage universel direct. — *(A.F.P.)*

Madagascar

● LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE DE L'ASSEMBLEE *DE L'ONU* a adopté, vendredi 30 novembre, par 84 voix contre 5 et 34 abstentions, une résolution qui a *invité le gouvernement français à entamer, sans plus tarder, des négociations avec le gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas de India, séparées arbitrairement de Madagascar* ». La France, la Belgique, les Etats-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni et le Sénégal ont voté contre la résolution. — *(A.F.P.)*

Tanzanie

● LIBERATION DES DERNIERS PRISONNIERS LIBYENS. — La Tanzanie a libéré les quarante-sept derniers soldats libyens capturés lors du renversement du maréchal Amin en Ouganda, ont annoncé jeudi des diplomates libyens à Dar-Es-Salaam. Les Libyens faisaient partie d'une force de deux mille hommes dépêchée en Ouganda par le colonel Kadhafi pour soutenir le régime du maréchal Amin. En juin dernier, la Tanzanie avait libéré un premier groupe de dix prisonniers.

PROCHE-ORIENT

L'EFFERVESCENCE

L'épreuve de force entre l'Iran et les États-Unis

DURCISSEMENT A TÉHÉRAN

(Suite de la première page.)

Une bonne vingtaine de partis et de mouvements, de l'extrême droite à l'extrême gauche laïque, en passant par les religieux libéraux ou progressistes, ont lancé un défi au *« guide de la révolution »*. Malgré l'appel pathétique, lancé le 29 novembre, par ce dernier, invitant les partis à recommander le « oui » au référendum, tout en promettant que la Loi fondamentale *serait éventuellement « complétée et corrigée »*, ces formations ont demandé à la population de boycotter le scrutin.

Quatre grands partis seulement ont répondu favorablement aux exhortations du patriarche de Qom : le parti républicain islamique (dirigé par l'ayatollah Behechti, un inconditionnel de l'imam), le Jama (musulmans de gauche), le Parti de la libération de l'Iran (de M. Mehdi Bazargan) et le parti communiste Toudeh. Le « oui » de ces trois dernières formations est cependant assorti de critiques fondamentales du projet de Constitution. Ils se sont résignés à l'approuver, déclarent-ils, afin de ne pas porter préjudice à *« la lutte anti-impérialiste en cours et à la ligne politique de l'imam Khomeiny »*.

S'il est vrai que la masse des *mostazafin* (les déshérités), dans les campagnes plus encore que dans les villes, suit fidèlement l'imam Khomeiny, et approuvera donc n'importe quel texte qu'il lui soumettra, le projet de Constitution se heurte à deux oppositions : l'extrême gauche (marxiste ou islamique), qui cherche à instaurer l'*« Etat des ouvriers et des paysans »* ; la droite et le centre libéral qui prônent un régime de type occidental.

Ainsi, les Fedayin du peuple (marxistes-léninistes), les Moudjahidin du peuple (musulmans progressistes), les trotskistes, les maoïstes, se retrouvent du même côté de la barrière que le Front national (de M. Sandjabi), le Front national démocratique (mossadeghiste), le parti radical (de M. Moghaddam), le parti pan-iraniste (extrême droite anticléricale), le parti Iran (qu'animait naguère M. Chapour Bakhtiar) et le *parti républicain du peuple musulman* (de l'ayatollah Chariat Madari).

La formation de M. Bazargan fait sans doute exception à la règle. L'ancien premier ministre, qui a été coopté au sein du Conseil de la révolution, ne pouvait décemment pas se désolidariser de l'imam Khomeiny. Cependant, personne n'ignore l'opinion de M. Bazargan : en compagnie d'une quinzaine de ses ministres, il avait, en octobre, présenté sa démission au patriarche de Qom pour protester contre un projet de Constitution qu'il jugeait à l'époque *« inacceptable »*, voire *« indigeste »*, selon le terme de l'un de ses partisans, un grand marchand du Bazar.

« Une Constitution d'essence totalitaire »

Mᵉ Karim Lahidji, éminent juriste, et militant démocrate, exprime le mieux les sentiments du centre libéral et laïc : *« Cette Constitution*, nous a-t-il déclaré, *est d'essence totalitaire. Nous étions régis, sous la monarchie, par une Loi fondamentale qui n'accordait ni pouvoirs ni responsabilités au souverain et nous savons ce qu'il en est advenu. Dans le texte qui nous est proposé aujourd'hui, l'imam Khomeiny est investi de tous les pouvoirs mais d'aucune responsabilité. Nous pouvons aisément imaginer le sort qui nous attend, surtout après la disparition de l'imam, qui bénéficie lui de la confiance totale du peuple. »*

La polémique qui a passionné les milieux politiques ces dernières semaines portait, en effet, sur l'aspect fondamental du texte constitutionnel : le *« velayat faguih »* (la tutelle du dirigeant religieux), un concept de l'islam chiite qui confère au représentant intérimaire du prophète Mahomet la mission de guider et de protéger la communauté musulmane en attendant l'instauration de la justice absolue, après le retour sur Terre du douzième imam disparu. Ce dogme, accepté par tous les chiites, devint objet de contestation — notamment par l'ayatollah Chariat Madari — dès qu'il fut introduit dans le domaine temporel, celui du texte constitutionnel. L'innovation suscitée par l'imam Khomeiny est sans précédent : jamais dans l'histoire de la Perse, le clergé chiite n'a eu le droit, *la possibilité ou même la prétention d'exercer directement le pouvoir politique*.

Le plus grave aux yeux des libéraux est que la Constitution accorde au *« velayat faguih »*, au *« dirigeant »*, des pouvoirs quasi absolus. L'imam Khomeiny, ou ses successeurs, aura le droit aux termes de *l'article 110* par exemple de nommer et de destituer *tous les officiers supérieurs des forces armées*, dont il est le *commandant en chef, ainsi que les membres de la haute magistrature* ; de *déclarer la guerre ou* de conclure la paix ; d'approuver au préalable les candidatures aux *fonctions de président* de la République, lequel sera élu au suffrage universel ; de destituer le chef de l'Etat sur la recommandation, il est vrai, de la Cour suprême ou de l'Assemblée nationale ; *de réduire ou de supprimer* les peines de prison prononcées par les tribunaux.

Il ne s'agit là que d'une forme atténuée des *dispositions proposées* initialement par la majorité de la *Constituante*. Il a fallu un combat acharné d'une poignée de membres de l'Assemblée, en particulier de MM. Moghaddam, le chef du parti radical, et Bani Sadr, pour que les pouvoirs de l'imam Khomeiny soient tempérés par des articles se référant à la *« souveraineté populaire »*. Exaspéré par ses collègues, l'actuel ministre de *l'économie* et des *finances* s'était exclamé au cours d'une séance houleuse : *« Vous devriez, messieurs, mettre un terme à vos délibérations. Nous n'avons pas besoin d'une Constitution pour accorder les pleins pouvoirs à l'imam ! »*

M. Bani Sadr n'est toujours pas satisfait du texte *« amélioré »* qui a été finalement adopté, mais il estime que les *« aspects positifs »* de la nouvelle Constitution, en particulier dans le domaine économique et social, l'emportent largement sur les *« lacunes, contradictions et incohérences »*. Le secteur public et autogestionnaire, qui englobe à peu près toutes les activités économiques, ne laisserait selon lui qu'une part dérisoire à la libre entreprise. Selon sa doctrine, le capital, y compris les moyens de production, appartiendraient à l'Etat, tandis que le produit du travail serait privé. La nouvelle Constitution exclut en outre la *« domination »* du capital étranger (sans pour autant le bannir), les *« monopoles »*, et le *« profit en tant que critère décisif de la production »*.

L'extrême gauche dénonce pour sa part le *« capitalisme d'Etat »* que la nouvelle Constitution va, selon elle, institutionnaliser. Expliquant leur abstention au référendum, les moudjahidin du peuple proclament qu'ils poursuivront la lutte pour abolir la propriété privée *« parasitaire »*, pour que *« la terre revienne à ceux qui la labourent »*, conformément aux préceptes édictés par Mahomet et les saints imams qui lui ont succédé. Tout comme le libéral ayatollah Chariat Madari, les musulmans de gauche s'élèvent avec autant de véhémence contre l'institution d'un régime à caractère clérical. Ces militants de l'islam rappellent par leur orientation les prêtres ouvriers des années 50 avec cette différence capitale que les moudjahidin du peuple constituent un mouvement populaire disposant de surcroît d'une importante organisation clandestine de guérilleros.

La colère des minorités nationales

Au total, l'islam conservateur l'a emporté sur l'islam progressiste au sein de la Constituante. La loi fondamentale n'autorise pas explicitement la création de syndicats et passe sous silence le droit de grève, puisque les musulmans intégristes jugent que la notion de lutte des classes est une *« invention marxiste »*. En revanche, des *« conseils ouvriers »* participeront à la gestion des entreprises et contribueront à l'amélioration de la *« qualité de la vie »*.

Le préambule de la Loi fondamentale proclame bien que *« la femme cessera d'être seulement l'objet du plaisir sexuel et un instrument du profit économique »*, mais aucun article n'est consacré aux droits économiques, sociaux et politiques des femmes, *« désormais reléguées au domaine du mépris »*, selon les termes de Mᵉ Karim Lahidji. Le Comité de solidarité des femmes, qui regroupe plusieurs associations, a dénoncé, au cours d'une réunion publique tenue le 25 novembre, la Constitution, qui n'a aboli ni la polygamie, ni le *« mariage provisoire »* (reconnu par la religion chiite mais jugé par les femmes *occidentalisées* comme une forme de prostitution *déguisée*), *ni la loi sur le divorce*, qui donne aux hommes le droit exclusif *et arbitraire* de répudier leurs épouses.

La colère gronde également au sein de toutes les minorités nationales, qui, prises ensemble, constituent la majorité de la population iranienne. Certes, l'*article 13 garantit* la liberté de culte aux juifs, aux chrétiens et aux *zoroastriens*, mais l'importante communauté des Bahaï est tout bonnement *escamotée*. Elle n'existe pas aux yeux de la loi. *L'article 19 reconnaît* des droits égaux à tous les citoyens, *« sans distinction de race, de couleur, de langue ou de conviction politique »*, *mais le chiisme* est la religion d'Etat et son chef suprême concentre tous les *pouvoirs* entre ses mains. Les millions de musulmans sunnites, les Baloutchs, les Turkmènes, par exemple, se sentent, dès lors, comme des citoyens de deuxième zone.

La nouvelle Constitution ne reconnaît aux divers peuples de la République ni le droit à l'autonomie ni même celui de l'« auto-gouvernement » *(self government)*. M. Bani Sadr estime cependant que les conseils de la « choura », qui seront élus dans les campagnes et dans les villes, donnent aux minorités *« davantage de pouvoirs autonomes* que *n'en disposent les peuples d'Union soviétique ou de Yougoslavie »*.

Tel n'est pas l'avis des formations kurdes, qui ont décidé de boycotter le référendum, ni celui des Azerbaïdjanais (treize millions de citoyens), qui, pour la plupart, considèrent l'ayatollah Chariat Madari comme leur chef spirituel et politique.

Etait-il indispensable à l'imam Khomeiny de faire adopter sans tarder une Constitution aussi discutable ? Beaucoup lui avaient suggéré d'ajourner le référendum jusqu'à la fin de l'épreuve de force avec les Etats-Unis. *Un pays en révolution*, lui faisait-on valoir, pourrait très bien s'accommoder d'un *régime* de transition de longue durée. L'imam a *écarté toutes les objections* et tous les conseils qu'on lui prodiguait.

Paradoxalement, pour ceux qui le connaissent mal, le patriarche de Qom est un légaliste pointilleux. Il tient à asseoir son pouvoir sur des bases juridiques. L'immense popularité qu'il s'est acquise ces dernières semaines contribuera à lui donner satisfaction, dans l'immédiat. Quant à l'avenir, il sera modulé moins par le texte constitutionnel que par l'équilibre des forces politiques qui émergera de la *« deuxième révolution »* actuellement en cours.

ÉRIC ROULEAU.

Israël

Du bon usage du mot « Palestine »

De notre correspondant

Jérusalem. — Les autorités israéliennes reconnaissent — avec réticence — l'existence de *« Palestiniens »*, mais refusent à ces derniers le droit d'utiliser *le mot « Palestine » alors que* des Israéliens en ont l'autorisation. *Pourquoi ? Cette question* de nuance très politique vient *d'être posée devant le tribunal* de district de Jérusalem. Au début de l'*année*, *Mme Tawil*, journaliste palestinienne, n'avait pu faire *enregistrer officiellement* sous le nom de Palestine Presse Service l'agence qu'elle anime à Jérusalem-Est et qui diffuse une revue de la presse israélienne en arabe et de la presse arabe de Cisjordanie en anglais. Mme Tawil a décidé d'introduire un *recours* en justice car, pour justifier le refus d'enregistrer, on lui avait notifié que le choix de cette appellation était *« abusif »* et constituait un *« outrage public »*.

L'avocat de Mme Tawil a fait valoir que, depuis l'époque du *mandat britannique*, une vingtaine de sociétés israéliennes continuaient de porter des noms incluant le mot Palestine. Il a cité l'exemple de la Palestine Post Limited, société éditrice du *Jerusalem Post*, quotidien israélien de langue anglaise. Mais le *principal argument* de la défense a été de souligner que le terme « palestinien » est mentionné à plusieurs reprises dans les accords de Camp David. A cela il convient d'ajouter que M. Begin, dans différents discours, a *parlé des « Palestiniens »* en précisant souvent, il *est vrai, qu'il s'agissait des* Palestiniens *« arabes »*, une manière *pour* lui *d'indiquer que les* Israéliens sont aussi des Palestiniens.

En réalité, on soupçonne *Mme Tawil de vouloir accréditer* l'idée — inadmissible pour Israël — d'une *entité palestinienne* distincte, voire indépendante. *Les Israéliens jouent* ici sur les mots comme ils le font du *projet* d'autonomie en spécifiant que le principe de cette autonomie s'appliquera aux habitants de Cisjordanie et de Gaza et non à ces territoires qu'Israël revendique. D'autre part, l'administration n'a certainement pas été indifférente à la notoriété de Mme Tawil, une militante palestinienne bien connue en Israël comme à l'étranger, l'auteur d'un livre intitulé *Mon pays, ma prison* (*le Monde* du 18 septembre) et qui dans le passé a été assignée à résidence et incarcérée sans que l'on ait pu retenir contre elle aucune charge sérieuse. Le tribunal poursuivra l'examen du dossier le 18 décembre.

FRANCIS CORNU.

● *Au cours de la soirée organisée*, vendredi soir 30 novembre, par l'Association France-Palestine à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, M. Marcel-Francis Kahn, *co-président* de l'Association, a affirmé qu'en tant que Français juif il dénonçait *« la campagne de haine et de racisme menée actuellement contre l'O.L.P., contre la visite de son chef, M. Arafat, en France et contre l'islam »*. Il a demandé que *« la centrale palestinienne soit reconnue en tant que seul représentant du peuple palestinien et que M. Arafat soit invité officiellement en France le plus vite possible »*.

Réagissant contre le « gel » des avoirs iraniens

TÉHÉRAN ENGAGE DES POURSUITES CONTRE LA FILIALE BRITANNIQUE DE LA CHASE MANHATTAN

La Banque centrale d'Iran a décidé de poursuivre devant les tribunaux britanniques la Bankers Trust, filiale londonienne de la *Chase Manhattan Bank*, accusée d'avoir saisi 63 millions de dollars déposé dans la City par la Banque centrale. M. Ali Nobari, gouverneur de la banque, a précisé le 30 novembre que cette action avait pour objet de faire reconnaître l'illégalité, au terme de la liquidation britannique, du « gel » des avoirs iraniens détenus en Grande-Bretagne par les banques américaines.

La filiale londonienne de la Chase Manhattan avait toujours été très active dans les rapports monétaires avec l'Iran. Elle avait organisé la plupart des emprunts émis sur le marché de l'eurodollar par les entreprises iraniennes.

Outre le déblocage des avoirs iraniens dans les filiales londoniennes des banques américaines qui, selon les milieux bancaires, représenteraient une grande partie des huit milliards de dollars déposés par l'Iran auprès des banques américaines dans divers pays, la Banque centrale entend demander aux tribunaux d'interdire aux banques américaines de prélever sur ces avoirs pour rembourser prématurément des emprunts iraniens. Des actions de même type pourraient être engagées contre d'autres filiales britanniques des banques américaines.

LES PARTICIPANTS AU SOMMET DE DUBLIN DEMANDENT LA LIBÉRATION DES OTAGES

Les participants au sommet européen de Dublin ont adopté une déclaration sur la situation en Iran dans laquelle ils examinent *« la grave situation créée par l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran et par la prise en otage de son personnel, en violation flagrante du droit international. »*

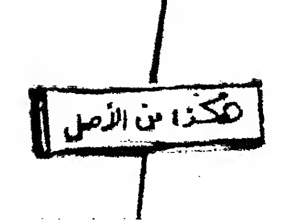
Ils ajoutent : *« (...) L'immunité des missions diplomatiques constitue une règle fondamentale. Le non-respect de ce principe et la prise d'otages en vue d'exercer une pression sur les gouvernements sont totalement inacceptables. C'est le devoir de tous les gouvernements de s'opposer énergiquement à une telle violation du droit international.*

» Les Neuf (...) respectent pleinement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien à déterminer librement son avenir. Ils connaissent l'importance que les Iraniens attachent aux changements survenus dans leur pays. Mais, de même qu'ils respectent les droits de l'Iran, ils lui demandent de respecter pleinement les droits d'autrui, et d'observer les principes établis reconnus qui régissent les relations entre Etats. (...)

» (...) Les gouvernements des Neuf, soutenus par l'opinion publique de leurs pays, telle qu'elle s'est exprimée notamment à l'Assemblée européenne, lancent un appel solennel à l'Iran pour qu'il respecte ces principes admis depuis toujours en droit international. Ils invitent instamment les autorités iraniennes à libérer les otages sains et saufs, et à leur permettre de regagner leur pays. »



هكذا من الأصل



PROCHE-ORIENT

DANS LE MONDE ISLAMIQUE

L'ATTAQUE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE LA MECQUE

Plusieurs témoignages font état d'agitation dans les tribus saoudiennes

Une fraction des assaillants étaient toujours retranchés, vendredi 30 novembre, dans les sous-sols de la grande mosquée de La Mecque. Pour la deuxième semaine consécutive — l'attaque remonte à douze jours. — la prière du vendredi n'a pas été retransmise à la télévision à partir de ce sanctuaire. Divers témoignages parvenus à l'étranger confirment la gravité des événements survenus en Arabie Saoudite. D'après l'organe palestinien « Al Hadaf », une tentative de coup d'Etat — la onzième depuis décembre 1977 — aurait été déjà déjouée le 2 août.

A Paris, diverses personnalités arabes proches des dirigeants saoudiens nous ont déclaré que ces derniers avaient été mis en garde, dès la fin septembre contre des troubles éventuels. Les autorités de Ryad auraient alors pris diverses mesures de sécurité dans le pays, mais pas à La Mecque, n'imaginant pas que des rebelles oseraient faire de la grande mosquée leur bastion.

Toujours selon les mêmes sources, le mouvement de La Mecque n'a pas été fomenté par des étrangers ou des chiites mais par des Saoudiens sunnites, et il était bien dirigé contre les dirigeants wahabites au pouvoir. Parmi les rebelles figureraient des éléments de la tribu des Oteiba, dont les membres sont de rudes guerriers *particulièrement rigoristes*, qui passaient pour être les meilleurs défenseurs du régime. *Ils auraient été affectés par la « dégradation des mœurs »* de la famille royale et par la dilapidation des revenus pétroliers.

On indique dans les mêmes milieux que le mouvement de La Mecque est une « *conséquence indirecte* » de la révolution iranienne et risque d'avoir des répercussions plus profondes que les autorités ne veulent le laisser entendre. En effet, non seulement les rebelles continueraient à résister, mais « *des mouvements* » commenceraient à se produire dans *différentes tribus*. Or le roi Abdul Aziz Ibn Séoud avait fondé le royaume d'Arabie Saoudite en 1932, après plus de vingt ans de luttes contre certaines tribus. Il avait en outre sédentarisé plus de douze d'entre elles. Pour donner une idée de leur importance, précisons qu'à l'époque certaines tribus comprenaient plus de quinze clans comptant chacun trois à cinq mille personnes.

D'autre part, un pèlerin algérien de passage à Paris, au retour de La Mecque, nous a fait un récit de l'attaque de la mosquée, confirmant d'autres témoignages (*le Monde* du 1er décembre) et apportant de nouvelles précisions. Selon lui, les insurgés ont introduit leurs armes sur des brancards en les entourant de linceuls comme s'il s'agissait de corps amenés au lieu saint selon la coutume musulmane. Ils auraient pu faire entrer des camions dans l'enceinte du sanctuaire.

Un des insurgés, muni d'un porte-voix, a annoncé que les rebelles voulaient « *lutter contre la corruption du régime et la dégradation morale, sociale et économique qui en est résultée dans le pays* ». Selon le pèlerin, l'homme a affirmé que les fidèles qui le souhaitaient pouvaient partir, les autres devant se joindre aux combattants. « *Nous nous battrons jusqu'à la mort pour témoigner devant le monde islamique de l'oppression dont est victime le peuple saoudien* », aurait-il proclamé.

PAUL BALTA.

L'opération est jugée au Caire de nature essentiellement politique

De notre correspondant

Le Caire. — Selon certaines rumeurs alimentées par des Egyptiens venant d'Arabie Saoudite, le vendredi 30 novembre, les derniers « *insurgés* » résistant encore dans les sous-sols de la mosquée de La Mecque y auraient été emmurés vivants, faute de pouvoir être délogés.

Les cercles dirigeants égyptiens qui, pourtant, ne manquent pas d'informateurs sûrs dans toutes les villes du royaume se refusent à commenter de telles informations « *afin de ne pas accroître encore l'embarras dans lequel se trouvent ceux qui malgré tout restent nos frères saoudiens* ». En revanche, certaines personnes informées conviennent maintenant sous le sceau du secret : « *La très grave affaire de La Mecque a bel et bien été une tentative en règle de changement de régime. Il s'agit d'un mouvement d'essence purement politique, quels que puissent être les prétextes religieux dont on veut à Ryad ou ailleurs le revêtir.* »

Un tract rapporté, nous a-t-on affirmé, de La Mecque, mais ne comportant pas de date, s'en prend avec une violence inouïe « *aux princes pourris de la famille Wahabite qui, ayant trahi les préceptes les plus élémentaires de l'islam, ne sont plus dignes de gouverner des croyants, ni de garder les lieux saints* ».

D'après l'analyse faite au Caire par des responsables, tout avait été bien calculé à La Mecque : la date, coïncidant à la fois avec le quatorzième centenaire de l'islam et l'absence (il était au sommet arabe de Tunis) du prince héritier Fahd, « *œil et oreille du royaume* ». Les *préparatifs militaires*, qui permirent, sans doute, grâce à des complicités parmi le personnel de la mosquée et des habitants de La Mecque, d'introduire des armes et même des *masques à gaz et des médicaments*. L'erreur majeure des conjurés aurait été de négliger le fait que La Mecque et sa cité-sœur de Médine, étant rigoureusement interdites aux non-musulmans, pouvaient facilement être isolées du reste du monde. Les insurgés semblaient toutefois attendre que des complices agissent à leur signal dans d'autres parties du royaume et peut-être même qu'une *aide leur parvienne de l'extérieur*.

Un rapprochement entre sunnites et chiites

Cela signifie-t-il que l'imam Khomeiny songerait à étendre son influence au berceau de l'islam ? Ceux qui au Caire, suivent à la loupe l'évolution de la situation à l'est de Suez se bornent à répondre que des ressortissants de plusieurs pays *musulmans*, « *y compris deux ou trois Egyptiens* », auraient participé à la tentative de renversement du régime saoudien. L'idéologie des insurgés paraît encore plus radicale que celle de l'imam *Khomeiny et fait penser à* celle de l'organisation Takfir Oua Higra, mouvement clandestin dont le *nom, Repentir et Emigration, résume* le programme : les musulmans doivent revenir à l'islam originel au moyen de la violence et pour s'y préparer ils doivent quitter provisoirement le *monde corrompu dans* lequel ils vivent, comme le prophète Mahomet choisit la fuite (Hégire) et s'en alla de La Mecque à Médine.

Une unification des divers courants intégristes ou fondamentalistes serait en cours à travers l'aire islamique. Les militants musulmans étant galvanisés par la révolution iranienne, le *patriarche* de Qom serait en passe, qu'il le veuille ou non, de *devenir*, pour un néo-panislamisme en *formation*, ce que Nasser fut pour l'arabisme. Une internationale de *l'intégrisme islamique* s'organiserait presque spontanément par-dessus les frontières afin de renverser tous les *régimes* musulmans « occidentalisés ».

Quelques signes pourraient *donner* du poids à cette thèse. Les thèmes des publications fondamentalistes *circulant au grand jour* sous le manteau à travers le monde arabe sont en train de s'unifier : les régimes « modèles » sont ceux d'Iran et du Pakistan et celui des tribus *afghanes luttant contre Kaboul ; la* paix avec les « *juifs* » est une « *trahison* » ; le communisme est *une* « *abomination* », comme l'est le genre de vie américain ou celui des monarques pétroliers ; les musulmans modernistes ont été « *écervelés* » par l'Occident ; l'émancipa*tion féminine a pour but de* « *prostituer les musulmanes* » ; les écoles chrétiennes en terre d'islam sont des « *forteresses des croisades* » ; les orientalistes européens n'ont pas le droit de « *critiquer* » l'islam, etc.

Un réseau d'information entre les Frères musulmans — le groupe le plus ancien et le moins mal connu du mouvement *intégriste* — *paraît fort bien fonctionner* depuis peu entre le Levant et l'Egypte. Universitaire de formation française, M. Abderrahmane Khalifeh s'est présenté comme porte-parole *officiel* de la direction mondiale des Frères musulmans, au terme d'un congrès international de *cet organisme. Et il a proclamé « la solidarité* des *Frères musulmans avec les dirigeants iraniens en lutte contre les Etats-Unis et le sionisme* » et condamne « *l'offre du président égyptien de donner asile à l'ex-chah* ».

Enfin, les anciennes *divergences* entre Sunnites et Chiites ne paraissent plus à la jeunesse intégriste que des thèmes de querelles entre vieux turbans. Un étudiant en médecine palestinien, se disant ancien *élève* des jésuites et membre du service d'ordre du groupement islamique de *l'université du Caire, nous a dit : « Pour la première fois depuis les quatre premiers califes, l'unité de l'islam est en bonne voie et cela changera la face du monde. Si Dieu ne l'avait pas voulu, il ne nous aurait pas envoyé le pétrole et l'enthousiasme.* »

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Le gouvernement reconnait son intervention militaire au Zimbabwe-Rhodésie

De notre correspondante

Johannesburg. — « *Depuis un moment déjà, l'Afrique du Sud veille à la protection de ses intérêts et de ses voies vitales de communication, comme le chemin de fer de Beit-Bridge et ceux qui lui sont liés (au Zimbabwe-Rhodésie)* », a déclaré vendredi 30 novembre le premier ministre sud-africain, M. Botha, admettant, bien qu'en termes vagues, une présence armée sud-africaine dans la colonie rebelle britannique.

Un proche du premier ministre a confirmé cette interprétation en expliquant que M. Botha avait ainsi voulu « *replacer dans leur contexte* » des informations publiées dans la presse britannique affirmant notamment que des *hélicoptères* et des avions militaires sud-africains opéraient au Zimbabwe-Rhodésie.

« *Nos exportations vers les Etats africains s'élèvent à au moins 600 millions de rands par an*, explique M. Botha, *tandis que nos importations sont de 216 millions de rands par an* (1). *Il est donc très important que notre route commerciale vers le Zimbabwe-Rhodésie et les Etats plus au nord soit protégée, dans l'intérêt des parties concernées et des habitants du sous-continent.* » Le premier ministre a donné une autre raison à cette présence militaire dans le pays voisin : la « *collaboration* » de l'African National Congress (A.N.C.), mouvement interdit en Afrique du Sud, avec le Front patriotique. « *Les terroristes de l'A.N.C. qui collaborent avec le Front patriotique ont pour objectif de porter atteinte aux intérêts sud-africains. Personne ne peut demander au Zimbabwe-Rhodésie de protéger ainsi* [nos] *intérêts, compte tenu de ses propres problèmes* », a-t-il dit.

Il a cependant conclu : « *Avec la normalisation attendue de la situation dans un proche avenir, nous espérons être dégagés de cette responsabilité.* » A plusieurs reprises, le gouvernement sud-africain a prévenu qu'il pourrait intervenir directement dans le conflit rhodésien « *si le chaos éclate au Zimbabwe-Rhodésie* ».

Ce samedi, le *Rand Daily Mail*, quotidien anglophone de Johannesburg, remarque que depuis plusieurs années déjà les troupes sud-africaines protègent le pont de Beit-Bridge, sur le fleuve Limpopo, à la frontière avec la Rhodésie, et patrouillent le long de la voie de chemin de fer au *nord de celui-ci*. Il s'inquiète de l'attitude sud-africaine vis-à-vis de la Rhodésie. Il qualifie la déclaration faite vendredi par le premier ministre d' « *elliptique* » et « *particulièrement préoccupante* ». En 1976, lit-on dans le journal, M. Botha avait dit que les Sud-Africains protégeaient le barrage angolais de Calueque, juste au nord de la frontière namibienne. « *En fait, l'armée était en plein cœur de l'Angola, dans les environs* de *Luanda... Toute intervention au Zimbabwe-Rhodésie entraînera ce que nous craignons le plus en Afrique australe : une intervention communiste sur une large échelle.* »

mdm/

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) 1 rand = 5 francs.

● *A Londres*. — Rejetant les propositions écrites présentées par MM. Nkomo et Mugabe sur le *cessez-le-feu*, les délégués britanniques ont fait part de « *leur profonde déception, mais non de désespoir* ». Une nouvelle rencontre entre les coprésidents du Front patriotique et lord Carrington devait avoir lieu ce samedi. Le secrétaire au Foreign *Office* a demandé à ses interlocuteurs de lui faire connaître leur réponse définitive sur un cessez-le-feu lundi. — (*A.F.P.*)

République Centrafricaine

« DÉBOKASSISATION »

Bangui (*A.F.P.*). — Moins de trois *mois* après le renversement de l'ancien empereur, la « débokassisation » *suit son cours* en République Centrafricaine. Une commission nationale a été chargée de l' « épuration » des personnes compromises sous l'ancien régime et d'effacer au maximum le souvenir de l'ex-empereur. A la veille de la fête nationale, les rues ont donc changé de nom à Bangui, vendredi 30 novembre. L'avenue Jean-Bedel-Bokassa devient avenue des Martyrs, le lycée Jean-Bedel-Bokassa devient lycée des Martyrs, et l'avenue du Président-Idi-Amin-Dada prend le nom d'avenue du 18-Janvier-1979 (date du premier massacre d'enfants).

Certaines artères retrouvent leur appellation d'autrefois, telles l'avenue du 1er-Janvier-1966 (date du renversement du président Dacko par M. Bokassa), qui redevient avenue David-Dacko, ou l'avenue de l'Impératrice-Catherine, qui redevient avenue de France.

Jusqu'à présent, vingt-huit personnes ont été incarcérées pour « *crime de sang* », dont Mme Catherine Gbagalama, sœur de Bokassa-Ier, ainsi que certains militaires impliqués dans les meurtres d'enfants. Le ministre de la justice, M. François Gueret, a indiqué que quinze personnes étaient en détention provisoire pour les mêmes raisons.

● *M. Robert Galley*, ministre de la coopération, quitte Paris ce *samedi 1er décembre* pour le Gabon, première étape d'un voyage de seize jours qui le mènera ensuite en République Centrafricaine et au Zaïre. A Bangui, où il séjournera du 4 au 10 décembre, M. Galley examinera les mesures d'urgence nécessaires à la reprise rapide des activités économiques.

AMÉRIQUES

Brésil

CONSÉQUENCE DU MALAISE SOCIAL

Le président Figueiredo est bousculé par une foule hostile dans le sud du pays

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Le style populiste ne va pas sans risque en période de crise sociale. Le président Figueiredo, qui multiplie voyages à l'intérieur du pays et bains de foule, en a fait l'expérience vendredi 30 novembre : de sérieux incidents ont éclaté à l'occasion de sa visite à Florianopolis, capitale de l'Etat de Santa-Catarina, dans le sud.

Le président a été d'abord forcé d'interrompre son discours : il était hué par plusieurs centaines de personnes. Il tenta de descendre de la tribune pour entamer un dialogue avec la foule. Mal lui en prit : pierres et boules de papier s'abattirent sur lui et son entourage. Les slogans du genre « *le peuple a faim* » firent place aux insultes. Le service de sécurité ne réussit qu'à grand-peine à dégager les visiteurs officiels, qui se dirigèrent vers le centre de la ville.

Suivant le rituel, qui marque tous ses voyages, le président se rendit alors dans un bar populaire de la ville pour prendre un café. A sa sortie, le tumulte reprit. Le général Figueiredo reçut un coup de poing et en vint *aux mains* avec deux *manifestants*. Le ministre des mines et de l'énergie, M. Cesar Cals, fut renversé. Le cortège de voitures quitta rapidement les lieux sous une pluie de pierres. Les manifestants tournèrent alors leur fureur contre le palais du gouvernement, qui fut lapidé, et arrachèrent la plaque d'une statue que le chef de l'Etat venait d'inaugurer.

Les « recommandations » à la presse

« *Ce tumulte prouve qu'il y a vraiment de la démocratie au Brésil* », déclarait peu après le général Figueiredo, dans un effort méritoire pour dédramatiser la situation. Malgré son caractère entier, celui-ci a tout intérêt à minimiser ce qui ne peut que ternir *son image* auprès de certains secteurs militaires qui n'accepteront pas facilement de voir le président et commandant en chef des forces armées agressé par la foule, et ne cachent pas leur inquiétude devant le malaise social.

Pour la première fois, depuis la levée totale de la censure, les organes d'information auraient reçu la « recommandation » de ne pas trop s'étendre sur les faits. La plupart des journaux télévisés ont réussi à commenter la visite sans faire la moindre allusion au tumulte. L'affaire dépasse le simple incident de parcours. Elle illustre le mécontentement de larges couches de la population face à une crise économique qui se traduit, cette année, par une inflation sans précédent de près de 75 %. Une forte hausse du prix de l'essence (qui vaut, maintenant, l'équivalent de 3 francs le litre), il y a quatre jours, a provoqué une nouvelle série d'augmentations en chaîne.

THIERRY MALINIAK.

États-Unis

« M. CARTER AVAIT LE POUVOIR D'ABROGER LE TRAITÉ AVEC TAIWAN » estime un tribunal

Washington (*A.F.P.*). — La cour d'appel fédérale du district de Washington a confirmé vendredi 30 novembre que M. Carter avait le pouvoir d'abroger, sans en référer au Congrès, le traité de défense entre les Etats-Unis et Taïwan. Elle a cassé le jugement en première instance d'un juge fédéral qui, sur la plainte du sénateur républicain Goldwater et de vingt-trois parlementaires conservateurs, avait estimé que le chef de l'exécutif avait outrepassé ses droits constitutionnels en abrogeant ce traité.

De son côté, M. Goldwater a annoncé qu'il avait l'intention de porter l'affaire devant la Cour suprême. L'abrogation du traité était l'une des conditions de la *normalisation* des relations diplomatiques entre Washington et Pékin intervenue le 1er janvier.

RECTIFICATIF. — C'est par erreur que nous avons écrit dans *le Monde* du 28 novembre que M. George Hansen, représentant républicain de l'Idaho, qui a effectué ces jours derniers à son propre compte une mission de conciliation à Téhéran, avait tenté sa chance en 1972 contre M. Frank Church dans une élection sénatoriale dans l'Idaho. C'est en 1968 que M. Hansen avait été l'opposant républicain malheureux de M. Church.

Le Monde

politique

Libres opinions

L'affaire de la fédération de Paris du P.C.F.

Le droit à l'information

par YVONNE QUILES (*)

J'AI appris par *l'Humanité* du 23 novembre qu'il y avait eu, le 11 janvier, c'est-à-dire dix mois plus tôt, une réunion importante entre le bureau politique et le secrétariat de la fédération de Paris. Cette réunion, contrairement à ce qu'en pense alors l'équipe dirigeante de la fédération de Paris, *Henri Fiszbin en tête*, n'aurait jamais pris le caractère d'un désaveu. Etrange. Dans ce cas, pourquoi *n'en parler qu'aujourd'hui* ? Et pourquoi tous les secrétaires, plus quelques responsables fédéraux, démissionnèrent-ils à la suite de cette discussion ? La direction du parti affirme qu'ils n'avaient aucune raison de le faire (1). Alors, pourquoi l'*ont-ils fait* ? Je connais la plupart d'entre eux : ce ne sont pas des hommes et des femmes capricieux, versatiles, opportunistes. Ils ont affronté une rude bataille politique, et je ne les vois pas démissionner à la queue-leu-leu sans raisons.

Ces raisons, je ne sais pas si elles sont bonnes ou mauvaises, *puisque je ne* les *connais pas*, puisque je n'ai entendu, vu, nulle part, dans une réunion ou une publication du parti, la moindre allusion à ces démissions contagieuses. Je lis aussi dans le « mise au point du *comité central* » (2) — oh ! que je n'aime pas cette formule de sinistre mémoire — qu'Henri Fiszbin, à la précédente session du comité central, « a *exposé complètement son point de vue* ». J'apprends également qu'il a fait part de sa décision de démissionner du *comité central* « *dans une lettre qu'il a adressée au secrétaire général du parti* ». Très bien. Mais ma part d'« *information complète* » *dans* tout cela ? Et la part de tous les autres communistes ? Quel était ce point de vue ? Que contenait cette lettre ?

J'imagine sans effort qu'un membre du comité central, quand il décide de démissionner, surtout quand il a été secrétaire de la fédération communiste de la capitale et candidat de son parti à la mairie de Paris, ne le fait pas sans de sérieux motifs. Depuis que je suis adhérente au P.C., c'est la première *fois que j'entends parler* d'un « démissionnaire » du comité central. L'événement me paraît *assez important pour qu'on me livre, non seulement les exposés de* la « sentence », mais aussi les arguments de la défense.

Cette affaire est inacceptable parce qu'elle est incompréhensible. Je défie quiconque n'ayant en sa possession que les informations filtrées, censurées par la direction du parti, d'y comprendre quelque chose. Comment, dans ce cas, demander aux communistes de se prononcer ?

Pour ma part, et je suis loin d'être la seule, je le sais, je refuse de m'engager aveuglément. Les membres du comité central ont, nous dit-on, *eu une explication complète*. Pourquoi pas *moi* ? En quoi suis-je plus mineure qu'un autre pour ne pas avoir accès à ce « *droit fondamental de l'homme* » *qu'est le droit* à l'*information*, selon Georges Marchais ? Si Henri Fiszbin est intervenu au comité central pour relater les faits et expliquer sa position, s'il a écrit à la direction de son parti pour exposer les motifs de sa démission, les communistes doivent être tenus au courant. Il est d'ailleurs exclu d'espérer, pour le plus grand bien de tous et celui du P.C., qu'ils renoncent à ce besoin capital, mais naturel, d'information. Ils ont raison à 100 % de le revendiquer. On aurait tort à 100 % de n'y pas répondre.

Assez de ces mœurs du passé ! Le vingt-troisième congrès les a « *définitivement rejetées* ». Je le conseille fraternellement aux dirigeants de mon parti : ne vous entêtez pas, ne faites pas comme si *nous n'avions pas, ensemble, pris cet engagement. Ne vous obstinez* pas dans une position intenable qui fera un tort considérable au parti communiste pour de longues années à venir. Faites confiance aux communistes, et vous n'obligerez pas des ingrats. Ne perdez pas le crédit acquis si difficilement, si douloureusement, sur le problème des libertés dans les pays socialistes. Ne donnez pas l'impression de vous rendre coupables de ce que vous reprochez, justement, à ceux qui enfreignent les règles d'une information majeure et d'une démocratie véritable.

La question pour moi, je vous le dis tout franc, n'est pas pour le moment de dire : celui-ci a tort, celui-là a raison. Elle est d'avoir en *main, pour apprécier une situation qui me regarde et regarde* les communistes, tous les éléments de l'« affaire de la fédération de Paris ». Or le *comité central l'a reconnu lui-même* : *Henri Fiszbin* a envoyé une lettre pour expliquer sa démission. C'est une lettre qui existe. Si vous ne la publiez pas, on croira que vous la cachez peureusement. Vous ne pourrez pas y échapper. Vous devrez, un jour, la faire connaître aux communistes. Le plus tôt sera la plus démocratique.

(*) Membre du P.C.F. Ancienne rédactrice en chef de *France nouvelle*.

(1) *Les deux derniers secrétaires de l'ancienne équipe dirigeante*, Bernard Gibouk et Louis Réguller, ont respectivement démissionné le 29 octobre et le 12 novembre.

(2) *L'Humanité* du 23 novembre.

LE NOUVEL HEBDOMADAIRE DU P.C.F. S'APPELLERA « RÉVOLUTION »

Le nouvel hebdomadaire du P.C.F., qui doit remplacer l'hebdomadaire *France nouvelle* et le mensuel *la Nouvelle Critique*, s'intitulera *Révolution*. La direction de ce périodique a indiqué, vendredi 30 novembre, que son conseil de rédaction s'était adjoint dix nouveaux membres, parmi lesquels M. Dominique Coujard, président du Syndicat de la magistrature, l'universitaire occitaniste Robert Lafont, les écrivanis Jean-Michel Palmier et Gilles Perrault. La sortie du nouvel hebdomadaire est prévue pour le mois de février.

Lors de la réunion du conseil de rédaction, samedi 24 novembre, il avait été indiqué que l'équipe de rédaction était constituée pour moitié. Elle comprend MM. Dominique Vidal, Gilbert Wasserman, Jacques Poulet, Georges Girard, Léo Lorenzi, et Mme Dorothée Vion, de *France nouvelle*, et M. Emile Breton, de *la Nouvelle Critique*. Plusieurs journalistes ayant quitté *France nouvelle* (Mme Yvonne Quilès, ancienne *rédactrice en chef*, et MM. Gérard Belloin, Georges Bonopéra, Jean Rony, Maurice Goldring et Alexandre Boviatsis) ou figurant toujours parmi ses collaborateurs (MM. Jacques Brière et Jean Tornikian) avaient posé leur candidature. Il leur a été indiqué qu'ils seront reçus par la direction du nouvel hebdomadaire.

● *M. Henri Guidet* vient de donner sa démission de conseiller général du canton de Bapaume (Pas-de-Calais). M. Guidet était élu depuis 1945 sous l'étiquette du parti socialiste. N'ayant pas approuvé l'union de la gauche, il estime qu'il se trouve trop isolé au sein de l'assemblée départementale pour poursuivre son mandat. — *(Corresp.)*

● RECTIFICATIF. — Dans la comparaison des votes sur l'*interruption volontaire de grossesse* entre le scrutin de 1974 et celui de 1979 (*le Monde* du 1er décembre), il fallait lire que 87,19 %, et non 37,19 %, des députés U.D.F. ont approuvé la reconduction de la loi.

QUESTIONS ORALES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

● SUD-EST ASIATIQUE

M. CHARLES MIOSSEC (R.P.R., Finistère) a demandé au *ministre* des affaires étrangères, vendredi 30 novembre, au cours de la séance de questions orales sans débat à l'Assemblée nationale, « *s'il ne lui apparaît pas nécessaire et urgent que s'élève enfin la voix de la France, au-delà des intérêts politiques ou mercantiles, non pas seulement pour contingenter ou réglementer la répartition des aides aux réfugiés du Sud-Est asiatique*, ou des *réfugiés eux-mêmes, mais afin d'en appeler à la conscience universelle* ».

M. OLIVIER STIRN, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, s'est déclaré « *surpris* » de l'appréciation portée sur la situation par M. Miossec. « *C'est faire bon marché*, a-t-il dit, *d'un vaste effort de solidarité nationale et du dévouement de toutes les associations, des municipalités, des familles qui ont accueilli les réfugiés sans aucun calcul.* » Le secrétaire d'Etat a indiqué que plus de 9 000 réfugiés sont arrivés en *France* depuis le 1er juillet, qu'ils seront 10 000 avant la fin de l'année et que « *le gouvernement a décidé d'accueillir, d'ores et déjà, un contingent supplémentaire de 5 000 réfugiés* ».

● ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE

M. LOUIS MEXANDEAU (P.S., Calvados) a voulu « *pousser un cri d'angoisse et de colère* » contre « *l'offensive à multiples visages, tantôt ouverte, tantôt insidieuse, lancée contre l'histoire, mais aussi contre la géographie, l'instruction civique, la philosophie, triste écho aux persécutions dont ces disciplines souffrirent sous le Second Empire et sous le régime de Vichy* ». Le nombre de postes mis au concours pour le CAPES d'histoire est passé de 650 en 1978 à 80 en 1979.

M. JACQUES PELLETIER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, a déclaré que « *les innovations pédagogiques qui sont intervenues dans les programmes à la suite de la loi du 11 juillet 1975 (...), loin d'avoir réduit le champ de l'enseignement historique et géographique, l'ont au contraire élargi et enrichi* ». Il a ajouté : « *Il n'est pas et il ne sera jamais question de porter atteinte à des disciplines aussi essentielles que l'histoire et la géographie pour fonder l'éducation sur un enracinement dans l'espace et dans le temps.* »

● ASSOCIATION OUVRIÈRE EN INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Mme GISELE MOREAU (P.C., Paris) a évoqué la « *brusque décision du gouvernement de changer de technologie en matière de téléphonie par le passage au tout-électronique* » et ses conséquences sur l'emploi dans ce secteur industriel. « *Vingt mille emplois vont encore être supprimés* », a-t-elle dit, avant de traiter du cas de l'Association ouvrière en instruments de précision (A.O.I.P.), « *la plus durement touchée par cette restructuration* » et pour laquelle les P.T.T. proposent de démanteler cinq de ses unités de production « *au profit des deux grands du téléphone : C.G.E. et Thomson* ».

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, a déclaré que, pour l'A.O.I.P., « *il n'y avait pas d'autre alternative réaliste au dépôt de bilan que l'association, dans le domaine de la téléphonie publique, avec des partenaires plus importants, plus diversifiés et ayant une meilleure capacité à exporter, dans le cadre d'un plan de sauvetage de l'entreprise* ». Aux termes de l'accord signé le 15 octobre entre l'A.O.I.P., C.I.T.-Alcatel et Thomson-C.S.F., l'Association cédera à ces deux groupes son activité « téléphonie publique » à l'exception des chantiers, Thomson et C.I.T. reprenant les usines de Gingamp et Morlaix et une partie des effectifs parisiens. L'A.O.I.P. nouvelle conservera un effectif de l'ordre de mille six cents personnes, réparti entre Béziers, Toulouse, Evry et Paris. Le secrétaire d'Etat s'est déclaré « convaincu » que les sociétaires de l'A.O.I.P., appelés à se prononcer le samedi 1er décembre, auraient « *la sagesse d'approuver (...) la solution qui leur est proposée* ».

Mme Moreau, reprenant la parole, a déclaré que « *le personnel de l'A.O.I.P. a raison de s'opposer au rachat de l'entreprise qu'il a créée de ses mains* » et que « *l'argent public ne doit pas profiter uniquement aux trusts pour qu'ils bénéficient des marchés publics de l'A.O.I.P.* ».

● AIRBUS

M. PIERRE-BERNARD COUSTÉ (app. R.P.R., Rhône), a fait observer au ministre des transports que, compte tenu du succès de l'Airbus, le rythme de production de cet appareil doit être « *non plus de deux unités par mois, mais de huit ou dix, et cela sans attendre 1984* ».

M. JOEL LE THEULE a indiqué que, à la fin du mois de novembre, le carnet de commandes d'Airbus comptait au total (A-300 et A-310) trois cent quatre-vingt-dix commandes et options enregistrées auprès de trente compagnies. Il a précisé que le rythme de production de l'appareil sera de quatre par mois en 1981, cinq en 1982, sept en 1983, peut-être huit en 1984 et, si l'afflux de commandes se poursuit, dix en 1985.

● PRÉVOYANCE SOCIALE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

M. LOIC BOUVARD (U.D.F., Morbihan) a souligné la nécessité de *revaloriser* les avantages d'assurance-vieillesse servis aux commerçants et artisans pour les périodes d'activité antérieures à 1973. M. MAURICE CHARRETIER, ministre du commerce et de l'artisanat, a indiqué que « *tous les droits à la retraite acquis avant 1973 ont bénéficié du rattrapage prévu par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat* » et que « *les régimes d'assurance-vieillesse des artisans et commerçants bénéficient automatiquement des améliorations législatives ou réglementaires du régime général* ». Il a précisé que trente *mille commerçants ont adhéré*, de leur propre choix, à un régime complémentaire facultatif, qui « *assure à ses bénéficiaires des compléments de retraite qui sont loin d'être négligeables* ».

LE CONSEIL RÉGIONAL DE CORSE AURA VINGT MEMBRES

L'Assemblée nationale a adopté vendredi 30 novembre, sur le rapport de M. TIBERI (R.P.R.), la proposition de loi des quatre députés (R.P.R.) de la Corse, MM. BOZZI et de ROCCA-SERRA (Corse du Sud) ; GIACOMI et PASQUINI (Haute-de-Corse) tendant de porter de quatorze à vingt membres l'effectif du conseil régional. Ce texte prévoit que les deux conseils généraux de la Corse disposeront chacun de six représentants au lieu de trois.

M. VILLA (P.C., Paris) a demandé en vain que le conseil régional de la Corse soit élargi à trente membres et qu'ils soient élus au suffrage universel à la représentation proportionnelle.

M. PASQUINI avait déposé un amendement identique à celui du groupe communiste, à cela près qu'il attribuait aux conseillers régionaux un mandat de cinq ans (au lieu de six dans l'amendement communiste) et précisait qu'un décret en Conseil d'Etat réglerait les modalités d'application de la loi ainsi modifiée.

La commission des lois et le gouvernement se sont opposés aux dispositions proposées par MM. Villa et Pasquini. MM. de Roca-Serra et Bozzi se sont prononcés dans *le* même sens. L'*Assemblée* a *suivi* cet avis et a repoussé un amendement de M. Villa demandant que les maires des chefs-lieux d'arrondissement figurent obligatoirement parmi les représentants des conseils généraux au conseil régional.

L'élection présidentielle

LE COURANT MAUROY VEUT HATER LA DÉSIGNATION DU CANDIDAT SOCIALISTE

Le courant socialiste animé par M. Pierre Mauroy, réuni à Epinay-sur-Seine samedi 1er et dimanche 2 décembre, devait travailler, sur la base d'un rapport de M. Jean Le Garrec, sur trois thèmes : le « *projet socialiste* », la situation politique et la vie interne du P.S.

Selon les partisans du maire de Lille, les premières réunions de sections consacrées à l'examen du « *projet socialiste* » font apparaître que le texte est mal *accueilli* par *les militants*, et que son aspect « *dogmatique et élitiste* » est souvent relevé.

M. Le Garrec devait rappeler l'hostilité et l'inquiétude du courant à l'égard des évolutions que laisse supposer la rencontre de MM. Chirac et Mitterrand.

M. Mauroy était d'ailleurs intervenu lui-même, dans ce sens, devant le bureau exécutif du parti, provoquant une discussion assez vive au cours de laquelle lui fut opposé, une fois de plus, le rôle de la presse, coupable, selon la direction du P.S., d'avoir mal interprété cette rencontre.

Deux autres questions étaient à l'ordre du jour : l'union de la gauche et la désignation du candidat socialiste pour 1981. En ce qui concerne les rapports avec le P.C.F., le courant Mauroy plaide pour l'autonomie du P.S. Pour l'élection présidentielle, les amis du maire de Lille souhaitent accélérer le processus de désignation du candidat.

Au Sénat

Adoption des crédits de la justice et de l'éducation

Les sénateurs ont adopté, dans la nuit de vendredi à samedi, le budget de l'éducation, après avoir voté celui de la justice.

Premier intervenant dans la discussion des crédits de ce ministère, M. LOMBARD (Un. centr., Finistère), au nom de la commission des finances, souligne l'effort de redressement entrepris, mais exprime sa déception dans le domaine de l'éducation surveillée et de la protection judiciaire des mineurs en danger. Ce secteur est le grand sacrifié du budget. Pour le rapporteur, la justice souffre aussi de l'insuffisance du nombre des magistrats, de la mauvaise consistance de la pyramide des âges et de la féminisation croissante de la magistrature avec, pour conséquence, l'importance des congés de maternité.

M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), exprimant l'avis de la commission des lois, se félicite du « *remarquable effort d'investissement qui est accompli* », mais interroge le ministre sur la crise des effectifs et regrette l'insuffisance des crédits de l'aide judiciaire *ainsi* que l'*inadéquation* des juridictions judiciaires à l'égard de nombreux secteurs de la vie économique et sociale.

M. TAILHADES (P.S., Gard) évoque « *le silence qui pèse sur certaines affaires* », silence qui contribue à « *altérer le jugement des Français sur leur justice* ».

M. RUDLOFF (un. centr., Bas-Rhin) *déclare que son groupe* votera ce budget « *sans enthousiasme* ».

M. MERCIER (Gauche dém.-rad. de g., Rhône) considère *notamment que* le taux d'augmentation des affaires restant à juger « *est tout bonnement effrayant* ».

M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) *dénonce* une certaine hypocrisie : le chef de l'Etat parle d'*habeas corpus*, mais 45 % des détenus sont des « *prisonniers innocents* » en détention provisoire.

M. JOZEAU-MARIGNÉ (R.I., Manche), président de la commission des lois, dénonce l'inflation des textes : 91 lois et 1 218 décrets en 1978 ! Qui donc peut connaître tous ces textes que nul n'est censé ignorer ? Les seuils de tolérance étant dépassés, c'est le respect dû à la loi qui est entamé.

Après une interruption consacrée au vote des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la *Libération*, les sénateurs reprennent l'examen du budget de la justice, et le garde des sceaux, M. ALAIN PEYREFITTE, répond aux orateurs en *annonçant que*, dans la suite du débat budgétaire, le premier ministre prendra des initiatives pour répondre aux besoins en magistrats et à la « *montée du contentieux* ».

M. LEDERMAN ayant exprimé son inquiétude devant la création, à Nantes, d'un centre informatisé du casier judiciaire, le ministre souligne que la commission Informatique et Liberté est présidée désormais par un sénateur, M. THYRAUD.

M. TAILHADES avait évoqué les affaires Curiel et Goldmann. M. PEYREFITTE lui répond : « *Vous avez dit que le gouvernement s'abritait derrière le secret de l'instruction. Le gouvernement n'a rien à cacher ! Il s'agit d'enquêtes très difficiles, que la police judiciaire mène avec diligence, sous le contrôle du parquet. Je veux dissiper une confusion. Il n'y a pas une indépendance de la magistrature, mais une indépendance des magistrats, de la fonction juridictionnelle, et non des hommes.* »

M. LEDERMAN évoque notamment, dans une seconde intervention, la « *semi-indépendance* » de certains magistrats et le cas des « *affaires signalées* ».

Le garde des sceaux : « *Je ne peux laisser croire que les affaires dites « signalées » échapperaient à la souveraine appréciation du juge ! Le garde des sceaux ne peut d'ailleurs dessaisir aucun juge.* »

Un amendement communiste visant à supprimer les crédits correspondant aux dépenses des exécutions capitales est ensuite repoussé par 175 voix contre 25.

Puis les sénateurs passent à l'examen du budget de l'éducation.

ÉDUCATION : une politique fondée sur trois principes

M. ALLIES (P.S., Hérault), rapporteur de la commission des finances, constate avec satisfaction que le redéploiement des moyens entrepris l'an dernier est poursuivi. En dépit de la baisse de la natalité, il estime que la demande restera forte, notamment pour l'enseignement préscolaire et l'éducation des adultes.

M. CHAUVIN (Un. centr., Val-d'Oise), qui présente « l'avis » de la commission des affaires culturelles, pense qu'on a mis la charrue avant les bœufs en n'organisant pas tout de suite la refonte des systèmes de formation des maîtres, unique préalable, selon lui, pour permettre aux élèves de recevoir un minimum de formation de qualité avant d'accéder au *collège*. Il lui *semble* toutefois que le ministre s'est montré réceptif aux observations du Sénat, qui est favorable à la priorité donnée au recrutement et à la *formation du* personnel.

Dans la discussion générale qui a suivi la présentation de ces rapports, l'accent a été mis sur les questions suivantes : l'*inadaptation* du système éducatif, qui laisse sans diplôme un élève sur trois (Mme GROS, non inscrit, Yvelines) ; l'insuffisance de la recherche pédagogique (M. PONTILLON, P.S., Hauts-de-Seine).

Le choix des livres scolaires, l'indemnité de logement des instituteurs, l'insuffisance de l'éducation physique, les rythmes scolaires, les constructions scolaires, l'enseignement des langues étrangères et du français hors de France, sont aussi traités. M. MEZARD (C.N.I.P., Cantal), évoque par exemple « *l'œuvre admirable* » de l'Alliance française hors de notre pays, tandis que Mme LUC (P.C., Val-de-Marne) souligne l'insuffisance des crédits sociaux et des transports scolaires et que M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin) *plaide pour le lycée international* de Strasbourg.

M. CHRISTIAN BEULLAC, ministre de l'éducation, puis M. JACQUES PELLETIER, secrétaire d'Etat à l'éducation, répondront aux orateurs sur ces points particuliers. *Le ministre* indique que sa politique constitue un test « *cohérent et construit* ». Amélioration de la gestion, pratique de la concertation et confiance dans les *enseignants* forment les trois principes directeurs de cette politique.

Les crédits de l'éducation sont ensuite votés.

Avoir vingt ans dans vingt ans

(Suite de la première page.)

Mais il est vrai que ce principal remède est coûteux. Il est coûteux en lui-*même*. Il est coûteux parce qu'il faut le faire précéder d'*une aide aux jeunes pour qu'ils ne* retardent pas à l'excès l'âge du mariage et de la première naissance — et d'une aide aux mères de famille pour que la charge de deux enfants ne les décourage pas d'envisager le troisième. En outre, il ne faut pas *développer* le contraception ni autoriser l'interruption volontaire de *grossesse pour* de *seuls* motifs de convenance sans mettre en place un généreux et efficace *service* d'accueil à la mère et à l'enfant ! Cet ensemble n'est nullement hors de la portée des pouvoirs publics ! En d'autres termes les lois et un bon choix des priorités financières peuvent d'autant plus modifier une évolution *qu'elle heurte*, en *leur* profondeur), l'instinct de paternité et l'instinct de maternité.

Pourquoi, dès lors, ce refus d'arrêter la course au suicide — suicide de la vie familiale et suicide de la nation, suicide de la femme et suicide de la liberté ?

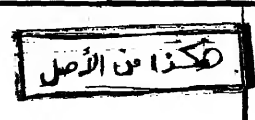
Ce refus est d'abord l'expression d'un abaissement de la politique, qui n'est pas nouveau mais qui est *déplorable en temps de difficultés*. Trop de responsables ne voient en la politique qu'une gestion du *présent*, sans ambition et sans idéal certes, mais aussi plus simplement sans réalisme. Ensuite, nous assistons une nouvelle fois à la déplorable influence de deux courants : celui de milieux intellectuels, pour qui la décadence présente des charmes, celui de milieux étrangers, notamment d'outre-Atlantique, empêtrés dans des conceptions stupides de *surpopulation*, qui ont fait et continuent de faire le malheur de l'*Occident*.

Viendra-t-il le jour du réveil ?

Chaque année qui passe accroît l'angoisse. Je marque d'une pierre noire ce mois de novembre 1979 où des *paroles* d'apaisement, de « sagesse » ont éclairé une nouvelle fois l'absence de volonté. La France va continuer à vieillir, sa courbe de *natalité* à *demeurer au-dessous* du niveau nécessaire pour le renouvellement des générations et l'ensemble de nos dirigeants, embourbés dans une sorte d'impuissance volontaire à modifier les priorités, verront chaque année croître l'inflation, se détériorer notre capacité et l'ombre s'étendre sur les libertés d'un *peuple mal informé, mal instruit par* ceux qui le conduisent sans que, pour autant, les *couples* aient le sentiment du bonheur, bien au contraire !

Dans vingt ans, et peut-être avant, une jeunesse désespérée de son *petit nombre maudira ceux qui, dans* un monde sans pitié pour les sociétés qui s'abandonnent, auront renoncé à la France.

MICHEL DEBRÉ.



هكذا من الأصل

Le Monde

société

JUSTICE

La faillite de la Rôtisserie de la Reine Pédauque devant le tribunal de Paris

Il n'y a pas d'affaire de Broglie...

Il y a presque trois ans, le 24 décembre 1976, Jean de Broglie était assassiné. Cinq jours plus tard, le 29 décembre, le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, annonçait à la presse que non seulement « le coup de filet est complet » mais que le mobile du crime était connu : un prêt de 4 millions de francs consenti *par le député* de l'Eure à M. Patrick Allenet, dit de Ribemont, pour le rachat du restaurant de la Rôtisserie de la reine Pédauque, 6, rue de la Pépinière, à Paris (8e). Cette hypothèse a, depuis, été abandonnée, du moins comme mobile principal. Ce prêt n'est plus aujourd'hui que l'un des éléments du dossier de la société *anonyme de restauration, dont* la *liquidation* des biens avait été prononcée le 7 mars 1977 par le tribunal de commerce de Paris. Le passif était *alors estimé à 4 279 000 F pour 715 000 F* d'actif.

Cette affaire a été examinée, vendredi 30 novembre, par la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, mais uniquement sur le plan financier : « Car le tribunal, a indiqué le président, M. Louis Gondre, n'a aucune autre *motivation.* » *Elle n'en a pas moins* révélé quelques aspects intéressants sur la gestion de la société que pratiquèrent les deux principaux inculpés, MM. Pierre de Varga et Patrick Allenet de Ribemont, tous deux poursuivis pour complicité dans le meurtre de Jean de Broglie, et inculpés en l'espèce pour non *dépôt* de bilan, *comptabilité irrégulière*, usage de moyens financiers ruineux, *détournement* d'actifs et abus de biens sociaux.

M. Pierre de Varga, soixante-neuf ans, *conseil juridique et* artiste peintre, toujours incarcéré, était secrétaire général de la Rôtisserie de la reine Pédauque. M. Patrick Allenet de Ribemont, quarante-deux ans, en était le président-directeur général. Il avait succédé, le 2 janvier 1976, à Mme Monique André, restée encore quelques mois administrateur et poursuivie pour les mêmes faits.

Quand M. de Ribemont s'intéresse à *cette entreprise*, elle n'est guère florissante. Mais c'est ce qu'il recherche. Il veut en effet la remettre sur pied et créer à partir de cette société un groupe commercial. Un programme ambitieux. L'ennui est qu'il n'a pas un sou. Il connaît Jean de Broglie depuis six *mois.* De Varga aussi le connaît. Le député de l'Eure se laisse donc convaincre et prête 4 millions de francs à M. de Ribemont. Un prêt consenti par la B.N.P. de Bernay (Eure), qui, en garantie, hypothèque certains biens du parlementaire. Mais cela ne suffit pas. Jean de Broglie contracte donc deux assurances-vie d'un montant de 2,5 millions de francs, qui viennent s'ajouter à deux contrats antérieurs du même type de 1,5 million de francs. Ce qui fait dire à M. de Ribemont que le député assassiné « *était l'homme le mieux assuré de France* ».

Pourquoi cet endettement important ? Selon les prévenus, c'était pour faire une place à son fils Victor-François de Broglie, qui sortait de l'université Harvard, aux Etats-Unis (ce dernier sera effectivement employé dans la société jusqu'en juillet 1976). L'affaire est conclue en décembre 1975 par une convention passée entre Jean de Broglie et M. de Ribemont au moyen de trois lettres. Les trois fameuses lettres qui permettront à M. Poniatowski de prétendre que le mystère est élucidé, car, d'après ces missives, M. de Ribemont n'aurait été redevable, en cas de mort de Jean de Broglie, que de 1 500 000 francs (M. de Ribemont a d'ailleurs été condamné le 14 mars dernier par la première chambre civile du tribunal de *Paris à verser aux héritiers de* Jean de Broglie 1 409 211 francs plus les intérêts légaux à compter du 26 octobre 1977, jour de l'assignation de la veuve du député de l'Eure).

La valse des millions

La transmission de la totalité des actions s'effectue donc le 2 janvier 1976. Celles-ci seront payées 1 967 372,26 francs, et le compte courant racheté 532 000 francs. Reste alors 1,5 million. M. de Varga prend 100 000 francs, M. de Ribemont 100 000 francs également, et Jean de Broglie 600 000. On donne 50 000 francs à un ami, etc. La valse des millions commence. Quant aux actions, Jean de Broglie ne rentrera jamais véritablement *en leur possession. Une autre* convention a en effet été passée entre MM. de Ribemont et de Varga, ce dernier agissant au nom de sa fille Catherine, convention aux termes de laquelle la moitié des actions lui sont rétrocédées, à condition bien sûr de rembourser, lui aussi, 2 des 4 millions du prêt. M. de Ribemont affirme aujourd'hui que « *c'était simplement une option* », et M. de Varga qu'il s'agissait juste d'« *une vocation à posséder des actions* ». Mais Jean de Broglie n'en a jamais été informé.

Comment s'y retrouver dans cet embrouillamini juridico-financier ? Une chose est sûre pour M. Jean-Pierre Monestié, procureur de la République : M. de Varga était le dirigeant de fait de la Rôtisserie de la reine Pédauque. Il avait d'ailleurs une procuration sur le compte personnel de son ami de Ribemont. Il avait également trois sièges d'administrateur. C'est lui, enfin, qui transférera les actions dans le *coffre* de la banque Demachy, aujourd'hui partie civile, transfert nécessité par la garantie d'un découvert de 500 000 francs à M. de Ribemont.

Car la situation de la Rôtisserie devient de plus en plus mauvaise.

Au 31 décembre 1976, l'endettement bancaire est de 1 306 000 francs, auxquels il faut ajouter 128 000 francs de frais financiers.

Pour M. de Varga, tout est simple : « *La mort de Jean de Broglie ne nous a pas permis de mener à bien cette opération.* » Il affirme que, peu avant son assassinat, celui-ci était prêt à réinvestir de l'argent. « *Son pouvoir était déjà signé* », précise-t-il. Mais les experts indiquent que, dès septembre 1975, la société était en état de cessation de paiements et que le bilan aurait dû être déposé au cours de l'été 1976.

Emissions et fausses imputations dans la comptabilité auxiliaire, détournement d'actifs, abus de biens sociaux, *tels* sont les autres faits reprochés aux prévenus, qui justifient tant bien que mal une gestion qui se voulait ambitieuse.

Réquisitoire et plaidoiries mercredi 5 décembre.

MICHEL BOLE-RICHARD.

La commission de discipline du parquet demande un blâme pour M. Jean-Pierre Michel

Le magistrat est accusé d'avoir participé à une émission de Radio-Riposte

La commission de discipline du parquet (1), présidée par M. Robert Schmelck, procureur général près la Cour de cassation, s'est réunie, vendredi 30 novembre, pour examiner le cas de M. Jean-Pierre Michel, magistrat à la Chancellerie, accusé d'avoir participé à une émission de Radio-Riposte. Elle a demandé que ce magistrat soit sanctionné par un blâme avec inscription au dossier.

Selon la Chancellerie, M. Jean-Pierre Michel, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, membre du comité directeur du parti socialiste, avait gravement manqué aux devoirs de son état en laissant diffuser sa voix sur les ondes de Radio-Riposte, la radio pirate du parti socialiste, le 28 juin dernier. M. Raoul Béteille, directeur des affaires criminelles et des grâces, avait, affirmait-il, reconnu la voix de M. Michel, qui disait tout ignorer de cette diffusion. Des poursuites disciplinaires avaient été immédiatement engagées (*le Monde* du 25 juillet).

« Vous devez le condamner »

M. Yves Rocca, directeur des services judiciaires, qui représentait le ministre de la justice devant la commission de discipline du parquet, examinant vendredi 30 novembre le cas de M. Michel, avait demandé contre ce magistrat « *au moins une mutation d'office* ». « *M. Michel n'a plus la confiance de ses chefs*, avait ajouté M. Rocca. *Vous devez le condamner. Votre condamnation contribuera à la crédibilité de la justice.* »

M. Rocca avait néanmoins admis que les propos prêtés à M. Michel dans la transcription d'un enregistrement de l'émission en cause « *ne constituaient pas un manquement* à *l'obligation de réserve, le manquement étant la diffusion sur l'antenne d'une radio pirate* ».

La commission, dans l'avis motivé qu'elle a donné du garde des sceaux, n'a pas suivi les *demandes* de M. Rocca. Le ministre, s'il souhaite atténuer la sanction, n'est pas tenu de suivre cet avis. Si au contraire il voulait l'aggraver, il devrait demander une nouvelle réunion de la commission de discipline. Contre la sanction fixée par le ministre, le seul recours possible, devant le Conseil d'Etat, n'est pas suspensif. — Jo. S.

(1) La commission était composée de M. Robert Schmelck, procureur général près la Cour de cassation ; Pierre Gulphe et Jean Laroque, avocats généraux à la Cour de cassation ; Pierre Franck, conseiller à la Cour de cassation ; Georges Pons, procureur de la République à Foix (Ariège), et Joseph Schmit, premier substitut à Nancy. M. Pierre Sargos, magistrat à la chancellerie, s'était récusé car il travaille dans le même bureau que M. Michel. La décision de la commission devait être prise à la majorité de quatre voix au moins.

LA SAGESSE, ET APRÈS ?

Des procédures disciplinaires engagées contre deux magistrats, l'une vient vraisemblablement de s'achever avec l'avis formulé par la commission de discipline du parquet à propos de M. Jean-Pierre Michel à qui il était reproché d'avoir participé à une émission de Radio-Riposte.

Il n'est pas abusif de dire, dès aujourd'hui, avant même que ne soit connue la décision du ministre, que cet avis, autant qu'une mesure d'apaisement, est un refus, sinon un désaveu, de la rigoureuse demande de mutation d'office formulée par le représentant du ministre. Le garde des sceaux subit ici les conséquences d'un excès de promptitude à réprimer jusqu'aux bévues de la liberté.

Mais l'avis de la commission de discipline du parquet est aussi porteur d'inquiétude, que déjà l'on entend se manifester.

La situation de M. Philippe Llorca, juge des enfants à Verdun, reste, en effet, pendante jusqu'au 11 janvier prochain, date à laquelle il comparaîtra devant le Conseil supérieur de la magistrature, réuni en formation disciplinaire, *sous la présidence*, ès qualités, de M. Pierre Bellet, premier président de la Cour de cassation.

Le reproche fait à M. Llorca d'avoir hébergé un jeune toxicomane paraît plus grave que ce qui a été imputé à M. Jean-Pierre Michel. Il n'en est rien. Même s'il était établi que M. Llorca, juge des enfants, avait sciemment hébergé un tel toxicomane.

Le risque existe donc qu'à la sagesse de la commission de discipline du parquet, appelée à juger l'ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature, qui fut un sérieux candidat socialiste aux élections législatives de 1978, succède, par une injuste « compensation », une sévérité qui s'abattrait sur un jeune magistrat, avant tout coupable d'avoir eu trop de foi dans la générosité dont il a voulu faire preuve pour remplir ses fonctions de juge des enfants. La réponse n'appartient qu'au Conseil supérieur de la magistrature, qui ne saurait se satisfaire de condamner l'ardeur.

PHILIPPE BOUCHER.

● *Le secrétariat national du M.R.G.* demande l'arrêt immédiat de la procédure judiciaire engagée contre M. Dominique Vastel, membre du bureau national du M.R.G., qui vient d'être entendu par le S.R.P.J. de Versailles en tant qu'animateur d'une radio libre. Il condamne, dans un communiqué, « *la politique répressive du pouvoir qui vise en l'occurrence à porter gravement atteinte à la liberté d'expression et d'action des élus et des militants politiques* ».

FAITS ET JUGEMENTS

Liquidation des biens confirmée pour le Palais de la Méditerranée.

Dans une ordonnance rendue le vendredi 30 novembre, le tribunal de commerce de Nice, présidé par M. François Delsanti, a confirmé la liquidation des biens de la société du Palais de la Méditerranée, qu'il avait prononcée le 23 février 1979 ; cette décision avait fait l'objet de tierces oppositions formées par deux créanciers et l'ancien président-directeur général du casino niçois, Mme René Le Roux.

Les demandeurs souhaitaient obtenir des rétractations du tribunal et le retour à la situation antérieure de mise en règlement judiciaire du 14 avril 1978, réservant une possibilité de concordat. Dans ses attendus, le tribunal constate qu'« *aucune proposition assortie d'un engagement ferme et d'une garantie sérieuse n'a été faite à ce jour au syndic alors que la procédure est ouverte depuis dix-huit mois, délai largement suffisant pour dépasser le stade de simples pourparlers* ».

Ce jugement entraîne la dissolution automatique de la société du Palais de la Méditerranée et la vente aux enchères de ses biens. Toute solution à l'amiable qui permettrait le règlement au moins partiel du passif — estimé à 36 millions de francs — n'est pourtant pas encore définitivement écartée. Plusieurs investisseurs étrangers se sont en effet récemment intéressés à la reprise du casino niçois. — *(Corresp. rég.)*

Un « grand blond » avait loué la maison où M. Lelièvre a été séquestré.

M. Henri Lelièvre, le milliardaire sarthois enlevé en juin dernier par Jacques Mesrine, a formellement reconnu le lieu de sa séquestration, vendredi après-midi 30 novembre. C'est dans une maison du Breuil, commune de Villefrancœur (Loir-et-Cher), *située dans* un hameau en bordure de la route nationale 157, qui relie Blois à Vendôme, que M. Lelièvre a « séjourné » du 23 juin au 28 juillet, avant d'être relâché, moyennant une rançon de 6 millions de francs. Une maison modeste, sans eau courante, meublée de lits-cages et de quelques étagères.

Après quatre mois de recherches dans l'ensemble du département de Loir-et-Cher, c'est finalement grâce à une description de la maison, publiée le 24 novembre dans *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et *la République du Centre*, que les enquêteurs ont pu retrouver celle-ci. Un habitant du Breuil, M. Aurel Drevet, a cru, à la lecture du journal, reconnaître la maison. M. Drevet louait sa maison du Breuil depuis deux ans, et les ravisseurs de M. Lelièvre en avaient eu connaissance par un dépliant diffusé par l'office de tourisme de Blois.

Un « *grand blond* » avait alors pris contact avec M. Drevet et loué la maison pour les mois de juin et de juillet. Il avait payé d'avance et en liquide le montant du loyer, soit 500 francs par mois, prétextant qu'il cherchait une maison tranquille pour un frère convalescent.

Les habitants du village et le propriétaire de la maison ont peu vu les locataires. Quand ceux-ci ont quitté les lieux, fin juillet, en laissant la clef dans un trou du mur, M. Drevet a jugé qu'« *ils étaient partis un peu précipitamment* ». Il a perdu le souvenir de son locataire. Pour lui, c'était « *un monsieur malade venu se reposer* ». Il se rappelle simplement avoir vu dans la cour « *une femme au visage émacié* » et « *un homme assez fort et de taille moyenne* », probablement Mesrine lui-même. — *(Corresp.)*

RELIGION

LE VOYAGE DU PAPE EN TURQUIE

Jean-Paul II et Dimitrios Ier s'engagent à faire « tout ce qui est possible » pour rétablir la « pleine communion » entre les deux Églises

De notre envoyé spécial

Istanbul. — Jean-Paul II a regagné Rome vendredi 30 novembre, dans la soirée. La dernière journée en Turquie a été le temps fort de sa visite de trois jours. Le matin, à Istanbul, il s'était rendu à la cathédrale du patriarcat œcuménique pour assister à la grande liturgie eucharistique célébrée par le patriarche Dimitrios Ier. Au cours de cette cérémonie solennelle, le patriarche et le pape ont prononcé des allocutions suivies d'une déclaration commune pour annoncer la création d'une commission théologique mixte chargée d'inaugurer une nouvelle phase du dialogue œcuménique entre les deux Eglises. D'autre part, Jean-Paul II a exprimé le désir de prier avec Dimitrios Ier, à Rome, sur le tombeau de saint Pierre.

Les fastes, les ors et l'encens de cette magnifique liturgie hiératique contrastaient fort avec la simplicité de la messe célébrée, l'après-midi, en latin et en turc par Jean-Paul II, à Ephèse, devant la maison de la Vierge. Ce sanctuaire, dont 70 % des visiteurs sont des musulmans qui vénèrent en Marie la mère du « prophète » Jésus, avait attiré plus d'un millier de pèlerins, dont des Polonais, des Italiens, des Américains et des Français de la communauté étrangère d'Izmir.

Dans son homélie consacrée essentiellement à la Vierge, « mère de Dieu et mère de l'Eglise », Jean-Paul II a parlé de l'aspect œcuménique de son voyage : « Il y a une chose en particulier, a-t-il dit, dont nous voulons aujourd'hui prendre l'engagement au pied de celle qui est notre mère commune : faire avancer avec toute notre énergie et dans une attitude d'entière disponibilité aux aspirations de l'esprit, la route qui conduit à la parfaite unité de tous les chrétiens. Sous son regard maternel, nous sommes prêts à reconnaître nos torts réciproques, nos égoïsmes et nos lenteurs : elle a engendré un fils unique, malheureusement nous le lui présentons divisé. » — A. W.

La troisième Rome ?

La volonté réelle chez le patriarche d'Occident, chef spirituel de sept cents millions de catholiques et le patriarche de Constantinople, primat d'honneur de deux millions d'orthodoxes, de réaliser l'unité parfaite et la « pleine communion » de leurs Eglises ne fait plus de doute. Jean-Paul II va jusqu'à demander si les deux Eglises « *ont le droit de rester séparées* », alors que Dimitrios Ier prévoit, au-delà de l'unité des deux Eglises « *la participation de tous les chrétiens à un même calice* ».

Mais on a l'impression que — une fois constatée loyalement leur désunion — le pape et le patriarche hésitent. Jean-Paul II minimise-t-il les divergences doctrinales en parlant de « *désaccord sinon au niveau de la foi, du moins au niveau de la formulation qui est logique* », que Dimitrios Ier souligne, lui, les « *sérieux problèmes théologiques qui concernent des chapitres essentiels de la foi chrétienne* ». Et, là où le patriarche reconnaît que la vision de son Eglise sur le monde et sur l'homme est la même que celle de Jean-Paul II, celui-ci rappelle la primauté pontificale en recourant aux expressions bibliques de « service » ou à la théologie orthodoxe elle-même évoquant la « *symphonie des Saintes Eglises* ».

Le seul résultat tangible d'une rencontre qui n'est pas allée au-delà de celle entre Paul VI et Athénagoras Ier en 1967 — puisqu'il n'y eut ni concélébration ni même hospitalité eucharistique (1), mais une simple assistance réciproque aux célébrations de la messe — aura été la création d'une commission mixte de théologiens catholiques et orthodoxes chargés d'ouvrir une nouvelle phase du dialogue œcuménique.

Pour annoncer cette décision, prévue d'ailleurs de longue date, le pape n'avait pas besoin de se rendre à Istanbul. En dehors de l'éclat que Jean-Paul II voulait donner à l'inauguration de cette phase du dialogue en prenant lui-même la tête de la délégation catholique qui se rend au patriarcat œcuménique, chaque année, pour la fête de saint André et du pèlerinage qu'il voulait faire au sanctuaire paroissial à Ephèse, quelles peuvent être les autres raisons sous-jacentes au voyage en Turquie ?

Le patriarche Dimitrios, bien qu'il se défende de vouloir former une « *coalition* » de chrétiens face aux non chrétiens, dénonce l' « *esprit du mal, Lucifer, qui tente l'humanité au-dessus de ses forces* », ainsi que le « *retour à une époque de fanatisme religieux et de guerres de religion* ». Songe-t-il à des pays comme le Liban ou l'Irlande, déchirés par des luttes fratricides, ou fait-il allusion au conflit israélo-arabe et aux remous dans le monde musulman ? Quoi qu'il en soit, il appelle de ses vœux l'unité des chrétiens.

Jean-Paul II, beaucoup plus sobrement, se borne à poser des jalons. Il laisse entendre que ce « *premier voyage œcuménique* » — qui sera donc suivi par d'autres — entre dans un projet plus vaste. Et lorsque le patriarche, en s'adressant au pape, parle de sa « *marche de Rome vers ce grand pays et encore au-delà* », on pense tout de suite au voisin oriental de la Turquie : l'U.R.S.S.

Il est évident que la réunion éventuelle de l'Eglise catholique et de l'Eglise orthodoxe doit passer par la « *troisième Rome* » : Moscou. L'ancienne Constantinople, la « deuxième Rome », n'étant qu'une étape.

ALAIN WOODROW.

(1) La « concélébration » décrit une messe célébrée par deux (ou plus) évêques ou prêtres qui sont en parfaite communion de foi et d'amour. L' « hospitalité eucharistique » signifie qu'une Eglise permet à un fidèle d'une autre Eglise d'accéder au sacrement de l'Eucharistie.

LES DEUX DISCOURS

LE PAPE :

• « Avons-nous encore le droit de rester séparés ? »

Au cours de la grande liturgie eucharistique célébrée dans la matinée du 30 novembre à la cathédrale du patriarcat œcuménique d'Istanbul, Jean-Paul II et Dimitrios Ier ont échangé des discours dont voici quelques extraits :

Evoquant l'apôtre Pierre, Jean-Paul II a notamment déclaré :

« Frère parmi les frères il a reçu mission de les confirmer dans la foi ; il a le premier la responsabilité de veiller à l'union de tous, d'assurer la symphonie des Saintes Eglises de Dieu dans la fidélité à la foi transmise aux saints une fois pour toutes.

» Cette visite au premier siège de l'Eglise orthodoxe montre clairement la volonté de l'Eglise catholique tout entière d'aller de l'avant et aussi sa conviction que le rétablissement de la pleine communion avec l'Eglise orthodoxe est une étape fondamentale au progrès décisif de tout mouvement œcuménique. (...)

» J'ose aussi espérer que, de nouveau, nous pourrons prier ensemble, sa Sainteté le patriarche Dimitrios Ier et moi-même et cette fois sur la tombe de l'apôtre Pierre. De telles démarches expriment devant Dieu et devant tout le peuple de Dieu notre impatience de l'unité.

» Pendant presque tout un millénaire, les deux Eglises sœurs ont grandi côte à côte comme deux grandes traditions vitales et complémentaires de la même Eglise du Christ. (...) Le second millénaire, au contraire, a été assombri, à part quelques fugitives éclaircies, par la distance que ces deux Eglises ont prise l'une vis-à-vis de l'autre, avec toutes ses funestes conséquences. (...) Nous voilà désormais au terme du deuxième millénaire : ne serait-ce pas le temps de hâter le pas vers la parfaite réconciliation fraternelle, afin que l'aube du troisième millénaire nous trouve debout côte à côte dans la pleine communion. (...)

» Il me semble que la question que nous devons nous poser n'est pas tant de savoir si nous pouvons rétablir la pleine communion, mais bien plutôt si nous avons encore le droit de rester séparés. »

LE PATRIARCHE :

• « La participation à un même calice »

Répondant à Jean-Paul II, Dimitrios Ier a notamment déclaré :

« Ta marche de Rome vers nous est vraiment la marche de l'ange de la paix et du bien, non seulement vers nous et toute la Sainte Eglise orthodoxe, mais aussi vers ce grand pays et encore au-delà. (...) Nous croyons que nous exprimons la vision qu'a l'Eglise du Christ du monde et de l'homme, mais nous reconnaissons en même temps que dès ton avènement au trône de Pierre, tous tes déplacements exprimaient cette même vision.

» Nos deux Eglises sont sorties de leur isolement, de leur aliénation — pour ne pas dire de leur hostilité — pour prendre le chemin de la rencontre et de la réconciliation (...). C'est pourquoi, ayant en vue cette pleine communion et la fraction du pain, nous avons poursuivi ensemble notre chemin jusqu'à ce jour ; et, par ta présence symbolique et pleine d'importance, nous inaugurons dès aujourd'hui une nouvelle étape extrêmement importante.

» Notre but ultérieur et principal est non seulement l'unité des deux Eglises, mais l'unité de tous les chrétiens en un même Seigneur et en la participation à un même calice (...).

» Nous nous trouvons devant une recrudescence de la tentation et de l'activité du Malin dans le monde, dans tous les domaines, religieux, socio-culturel, politique, à tel point que nous voyons devant nous une seule victime : l'homme, l'image de Dieu. Nous nous trouvons devant un phénomène, un signe des temps, qui peut être qualifié comme un retour à une époque de fanatisme religieux, de guerres de religion, d'autodestruction des hommes et de leur foi, et toujours au nom de Dieu. Devant cette image de l'humanité, image qui apparaît devant nous dans sa réalité nue et dans toute sa rigidité, alors que nous sommes menacés d'une anarchie luciférienne, Ta Sainteté vient chez nous pour que nous annoncions ensemble la paix et la bonté à tous. »

LA DÉCLARATION COMMUNE

Voici les principaux extraits de la déclaration commune de Jean-Paul II et Dimitrios Ier :

« *Nous, le pape Jean-Paul II et le patriarche œcuménique Dimitrios Ier, nous rendons grâce à Dieu qui nous a donné de nous rencontrer pour célébrer ensemble la fête de l'apôtre André, premier appelé et frère de l'apôtre Pierre.*

» *C'est en cherchant la seule gloire de Dieu par l'accomplissement de sa volonté que nous affirmons de nouveau notre ferme volonté de faire tout ce qui est possible pour hâter le jour où la pleine communion entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe sera rétablie et où nous pourrons enfin concélébrer la divine eucharistie. (...)*

» *Les progrès accomplis dans l'étape préparatoire nous permettent d'annoncer que le dialogue théologique va commencer et de rendre publique la liste des membres de la commission mixte catholique-orthodoxe qui en sera chargée.*

» *Nous désirons que les progrès dans l'unité ouvrent des possibilités nouvelles de dialogue et de collaboration avec les croyants des autres religions, et avec tous les hommes de bonne volonté pour que l'amour et la fraternité l'emportent sur la haine et l'opposition entre les hommes. Nous espérons ainsi contribuer à l'avènement d'une vraie paix dans le monde. Nous implorons ce don de celui qui était, qui est et qui vient, le Christ notre unique Seigneur et notre paix véritable.* »

UNE PROTESTATION DU COMITÉ POUR LA CAUSE ARMÉNIENNE

Le comité de défense de la cause arménienne (15, rue du 24-avril-1915, 69150 Decines) précise dans un communiqué que, si les chrétiens ne sont plus que de 1 à 2 % en Turquie, alors qu'ils étaient de 35 à 40 % au début du siècle, c'est parce que « *ils ont été pillés, massacrés, chassés par le fanatisme turc* ».

« *Il est scandaleux*, ajoute-t-il, *que le pape rende un hommage à Ata-Turk qui, sous des apparences modernes et occidentales, a été le fossoyeur du peuple arménien, continuant en cela, la politique de ses prédécesseurs. Il n'hésita pas à massacrer les populations rescapées du* génocide de 1915, *notamment en Cilicie, au Caucase, ou, plus près, à Smyrne, où Grecs et Arméniens furent jetés à la mer pour échapper au meurtre et à l'incendie.* »

L'Église nationale copte d'Égypte souhaite un rapprochement avec Rome

De notre correspondant

Le Caire. — La visite de Jean-Paul II au patriarche Dimitrios Ier de Constantinople a été suivie avec attention par la hiérarchie copte orthodoxe de l'Eglise nationale d'Egypte. Celle-ci regroupe la plus forte communauté chrétienne du Proche-Orient non rattachée à Rome (trois millions de personnes selon les statistiques gouvernementales du Caire, sept à huit millions de personnes d'après certaines sources coptes reprises publiquement à son compte par le président Carter, recevant à Washington le patriarche copte orthodoxe d'Egypte; cinq à six millions de personnes selon des démographes égyptiens et anglo-saxons). En outre, les soixante mille coptes d'Amérique du Nord dépendent de l'Eglise copte égyptienne, et un antique lien d'allégeance, actuellement dépourvu d'effets à cause de la révolution éthiopienne, subsiste entre l'Eglise mère d'Alexandrie et l'Eglise copte d'Ethiopie.

Il n'existe plus, en revanche, aucun lien, si ce n'est la croyance en un même dieu, entre les Eglises de Constantinople et d'Alexandrie, qui revendiquent chacune le second rang, après Rome, dans la liste des sièges patriarcaux.

Les tentatives de rapprochement ont été nombreuses au cours des siècles et, en 1973, se sont rencontrés au Vatican Paul VI et Chenouda III. Curieusement, on semble parfois estimer en Egypte que le rapprochement entre Alexandrie et certaines Eglises orthodoxes non arabophones, comme celle de Constantinople, pourrait s'opérer par le canal romain. Sortie récemment d'un isolement millénaire, les coptes manifestent de toute manière un intérêt grandissant pour le mouvement œcuménique.

Après avoir considéré avec faveur la rencontre Jean-Paul II-Dimitrios Ier, les orthodoxes égyptiens sont nombreux à penser qu'une nouvelle entrevue devrait avoir lieu, cette fois en Egypte, entre leur propre pape et le chef de l'Eglise catholique. De plus, Alexandrie a le sentiment d'être l'Eglise orthodoxe arabophone la mieux placée pour faciliter les rapports entre la chrétienté d'Occident et l'islam arabe.

J.-P. P.-H.

JEUNESSE

La grande misère des M.J.C. de Nice

De notre correspondant régional

Nice. — Afin de sensibiliser l'opinion publique, les élus locaux et les autorités de tutelle sur la situation financière dramatique dans laquelle elles se trouvent, les quatre maisons des jeunes et de la culture de Nice ont décidé de suspendre totalement leur activité pendant quatre jours, du 28 novembre au 2 décembre. Au cours d'une conférence de presse organisée le jeudi 29 novembre, les responsables de l'union locale des M.J.C. de la ville ont demandé aux pouvoirs publics de prendre très rapidement leurs responsabilités. « Sinon, ont-ils indiqué, nos établissements seront, d'ici la fin du prochain exercice, en état de cessation de paiement. »

Créées entre 1965 et 1971, sous l'impulsion de M. Jean Médecin dont l'œuvre fut poursuivie par son fils, M. Jacques Médecin, quand il lui succéda à la mairie, les quatre M.J.C. de Nice regroupent douze mille adhérents et proposent cent soixante-dix activités diverses de services, d'hébergement, de restauration et de caractère culturel. Elles emploient trente-deux salariés. Deux d'entre elles — Bon-Voyage (la seule construite sous l'égide de M. Jean Médecin) et Pasteur, implantées au nord-est de la ville, de part et d'autres du Paillon — ne sont que de simples équipements de quartier avec environ quatre cents adhérents chacune. Les deux autres, Magnan à l'ouest, près de la Promenade des Anglais, et Gorbella, au nord, ont un statut de « *grande maison* » et sont fréquentées par un nombre sensiblement égal de personnes. Toutes, au demeurant, se trouvent dans la même situation précaire. Si les premières années de leur fonctionnement ont été à peu près normales, leurs difficultés n'ont cessé de s'aggraver depuis 1972, année au cours de laquelle un grave conflit les opposa à la municipalité. « *Ce sont des foyers de révolution que je m'en vais supprimer* », décréta alors le maire de Nice. Les vives réactions des M.J.C. incitèrent cependant M. Jacques Médecin à temporiser. La suite des événements — politique prolongée de la « chaise vide » dans les conseils d'administration des maisons, création d'établissements socio-culturels « parallèles » et concurrents (1), stagnation des subventions — confirmèrent de la part de la municipalité un changement définitif de politique.

Le montant total des subventions versées par la ville à ses quatre M.J.C. a atteint en 1978 964 300 francs (2). « *Les subventions publiques, attribuées selon des critères qui nous échappent, n'ont jamais correspondu à nos besoins réels et ont été simplement réactualisées de 10 % chaque année* », déclarent les responsables de l'Union locale des M.J.C. « *Cette situation*, ajoutent-ils, *nous a condamnés à une économie de survie et à la recherche progressive de l'autofinancement de nos activités. La participation des adhérents au fonctionnement des établissements est de 80 % en moyenne.* »

Cette pénurie des moyens s'est traduite par des licenciements à Bon-Voyage et à Gorbella, un étiolement des activités, une stagnation générale des adhésions, et le prélèvement systématique sur le compte des amortissements des sommes nécessaires pour combler un déficit chronique d'exploitation. « *Les petites maisons*, estime le directeur de la M.J.C. de Bon-Voyage, M. Jean-Robert Gilli, *ne survivent que par un véritable tour de force.* » Le directeur de Pasteur, M. Jean-Claude Bisotti, explique de son côté qu'il n'a pu commencer la saison que grâce à une subvention de 15 000 F de la caisse d'allocations familiales. La M.J.C. Pasteur est ouverte soixante heures par semaine et ne dispose pour assurer les différentes tâches d'animation, de gestion et d'encadrement que d'un seul permanent.

Mieux structurées, les deux plus grandes maisons ne sont pas moins fragiles financièrement. « *Dans l'hypothèse où le taux d'augmentation des subventions municipales resterait le même en 1980 que lors des années précédentes*, précise le directeur de Gorbella, M. Jacques Husetowski, *notre maison sera inéluctablement en cessation de paiement au dernier trimestre de l'exercice.* »

Le sort des quatre M.J.C. niçoises est donc entre les mains des conseillers municipaux qui voteront le prochain budget de la ville. « *Malgré la crise*, note l'Union locale des M.J.C., *nous pouvons constater que certaines activités culturelles et sportives de notre ville sont largement subventionnées. En 1979, le comité des fêtes a reçu près de 10 500 000 francs, soit le double de l'année précédente, le théâtre de l'Opéra plus de 6 millions, le club de football de l'O.G.C.N. 4 500 000 francs. (...) Nous ne remettons pas en cause ni le principe ni le montant de ces subventions. Mais pourquoi la pénurie ne frapperait-elle essentiellement que le secteur de l'animation socio-culturelle dans lequel les M.J.C. tiennent une place très importante ?* »

Les responsables des M.J.C. sont conscients que l'effort à fournir ne peut être exclusivement demandé à la ville. Le conseil général des Alpes-Maritimes n'a jamais répondu à leurs demandes de subvention. Quant à l'Etat, son intervention dans le budget des M.J.C. de Nice est tout à fait dérisoire : 13 000 francs au total accordés en 1979 par la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs. Une politique fondée sur l'aumône...

GUY PORTE.

(1) Ces établissements sont gérés par le Centre d'animation, de culture et de loisirs (CACEL) de la ville de Nice. Le siège du CACEL a reçu en 1979 une subvention de 250 000 F, et ses diverses antennes, ayant des équipements similaires à ceux des petites M.J.C., des sommes allant de 130 000 F à 180 000 F.

(2) Il s'agit uniquement de subventions de fonctionnement qui ne tiennent pas compte de charges diverses assumées directement par la ville de Nice (chauffage, électricité, entretien, remboursement d'annuités, différents personnels, etc.). La somme de 964 300 F se répartit de la façon suivante : Bon-Voyage (61 500 F), Pasteur (63 600 F), Magnan (344 000 F), Gorbella (344 000 francs), auxquels s'ajoutent 151 200 francs pour le fonctionnement d'un organe d'information culturelle du service d'une vingtaine d'associations niçoises.

CARNET

Naissances

— Mme P. THIOUT fait part de la naissance à Paris, le 28 novembre 1979, de son septième petit-enfant

Marion LEIRIS,

chez Raymond et Marie-Odile, 4, rue Le Dantec, 75013 Paris, B.P. 875, Port-Gentil (Gabon).

Décès

— Mme Louis Descours,
M. et Mme Robert Descours,
Fabrice et Jérôme,
M. et Mme Bernard Descours,
Odile, Eric et Serge,
son épouse, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Eugène et René Moreau,
ont le chagrin de faire part du décès de

Louis DESCOURS,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 30 novembre, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
La cérémonie religieuse se déroulera dans la plus stricte intimité en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, le 3 décembre 1979, à 8 h. 30.
L'inhumation aura lieu à D'Huison-Longueville (Essonne).
Selon sa volonté, ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
236, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

— M. Georges-Paul Dominé, son époux et ses fils Charles-Henry et Nicolas,
M. François Bigorie,
M. et Mme Basile Bigorie et leurs enfants,
Mlles Jacqueline et Nicole Martin,
M. et Mme Marcel Sauvage et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Payen et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Geneviève DOMINÉ,

survenu le 30 novembre 1979.
La cérémonie religieuse aura lieu lundi 3 décembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de Versailles.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La comtesse Philippe de La Fayette a la douleur de faire part du décès du

comte Philippe de LA FAYETTE,

survenu le 29 novembre 1979 à Paris.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 3 décembre 1979, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou (92, rue Saint-Dominique, Paris-7e), et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
9, avenue Emile-Acollas, 75007 Paris.

— San-Gavino-di-Carbini, Ajaccio, Marseille, Amiens, Avignon, Regusse.
Le 2 septembre 1979, disparaissait, à l'âge de soixante-treize ans,

M. Camille PIETRI,
directeur d'école honoraire,
journaliste,
historien de la Corse,
officier des Palmes académiques.

Une pensée émue est demandée à tous ceux qui ont connu, estimé et aimé le pédagogue de grand talent qu'il fut, le militant inlassable d'un idéal généreux, l'humaniste, le lettré ainsi que le chantre et le défenseur de sa patrie corse.
Que son souvenir demeure auprès de ceux qui l'ont approché, tant en Corse, où il repose maintenant parmi les siens, qu'en Algérie, où il consacra tous ses efforts aux plus justes causes.

Anniversaires

— Pour le sixième anniversaire de la mort de

M. Robert TABOUIS,

une affectueuse pensée pour lui est demandée par Mme Robert Tabouis et ses enfants : M. et Mme François Tabouis, M. et Mme Robert Lefort, à tous ceux qui l'ont connu, aimé, et qui gardent de lui un souvenir fidèle.

Communications diverses

— Conférence de M. J. T. sur le thème : « Les sept facteurs essentiels de séduction, d'obsession et de possession individuelles et collectives », le dimanche 2 décembre, à 18 heures. Salle de conférences, 20, passage du Mont-Cenis, 40 mètres du métro Porte-de-Clignancourt (sortie rue Championnet). Entrée gratuite.

ÉDUCATION

LES LYCÉENS

III. — Pas de politique...

par SERGE BOLLOCH

La libération des mœurs gagne peu à peu le milieu lycéen, et la tolérance gagne l'attitude à l'égard de la drogue (« le Monde » des 30 novembre et 1er décembre).

« Il n'a jamais été difficile de faire défiler des jeunes dans les rues, de leur faire crier des slogans de tout genre : cela n'a jamais non plus permis d'obtenir de résultats positifs... Nous, jeunes giscardiens, nous nous battons pour faire passer une seule idée : pour les lycéens le dialogue est possible, le dialogue est payant, le dialogue est plus efficace que la violence et plus enthousiasmant que la résignation. » Dans la salle de la Mutualité, trois cents délégués se lèvent et applaudissent Dominique Ambiel, responsable national des jeunes giscardiens.

Après avoir entonné le *Chant du départ*, des casquettes blanches enfoncées sur la tête, les quarante-huit délégués de la Moselle se préparent à reprendre leur train après la deuxième journée nationale du lycéen. *« Nous sommes le département le plus représenté »*, précise un lycéen aux cheveux bouclés, ajoutant qu'il est *« normal que l'on n'ait pas parlé politique lors de cette journée puisqu'elle était consacrée aux problèmes lycéens »*.

Étonnante cette réunion d'un mouvement qui réussit à rassembler un nombre appréciable de lycéens se réclamant de la majorité présidentielle. Les temps changent. A d'autres époques, la salle de la Mutualité servait surtout de lieu de réunion à des organisations d'extrême gauche.

Existe-t-il un soudain engouement de la jeunesse pour les thèses libérales ? Pas exactement, mais le mouvement des jeunes giscardiens a su s'apercevoir que les problèmes qui préoccupent le plus les lycéens étaient ceux de la vie quotidienne. *« L'immense majorité des lycéens se désintéresse de la politique politicienne, et c'est tant mieux »*, affirme Dominique Ambiel. C'est en partie vrai, mais n'est-ce pas là le reflet d'un milieu familial où, depuis les dernières élections législatives les grands partis traditionnels ne provoquent pas l'enthousiasme.

Selon l'enquête menée à la rentrée 1978 par *l'Étudiant*, le scepticisme des lycéens à l'égard des partis politiques est manifeste. A la question *« pensez-vous qu'une organisation ou un mouvement politique existant actuellement exprime la plupart de vos analyses et de vos espoirs ? »*, 71 % des élèves répondent non. Les intentions de vote à une éventuelle élection présidentielle — et en imaginant le vote obligatoire — place en tête M. Valéry Giscard d'Estaing (27,8 %), nettement avant un candidat de l'opposition. En deuxième position des intentions de vote, on trouve un candidat écologiste (25,5 %), ensuite M. Mitterrand (17,1 %), puis M. Chirac (9,9 %), M. Marchais (8,7 %), un candidat d'extrême gauche (6,9 %), et enfin un candidat d'extrême droite (1,9 %). Si l'on compare l'ensemble des intentions de vote pour la majorité (39 %) et pour la gauche (32,7 %), on s'aperçoit que l'écart est plus important que chez les adultes (législatives de 1978, ensemble majorité : 48,4 %, ensemble opposition 47,4 %). On constate surtout que la baisse des voix est plus grande dans l'opposition que dans la majorité. Le parti le plus éloigné de son score réel est le parti communiste qui, entre les 20,5 % des voix aux élections de 1978 et les 8,7 % des intentions de vote des lycéens, perd 11,8 %. Les grands vainqueurs sont essentiellement les écologistes, qui multiplient leur résultat de 1978 par plus de dix.

Le mouvement des jeunes giscardiens a compris ces tendances nouvelles des lycées. Pour eux, il a créé une structure nouvelle sans carte d'adhésion, qui prétend ne se préoccuper *« que des problèmes des jeunes »*. Alors *« on monte des coups »* qui permettent de passer pour un prix modique une soirée avec Santana, Gérard Lenorman, Dave et M. Valéry Giscard d'Estaing, de se retrouver à une quinzaine au niveau départemental pour parler de la vie dans les lycées, de préparer des propositions *« constructives »* que l'on transmettra au ministre de l'éducation, ou plus simplement de faire la fête et danser.

Les jeunes giscardiens ne représentent pas l'ensemble des lycéens, ils sont tout au plus quatre ou cinq mille organisés, mais ils sont le reflet d'une majorité de jeunes qui refusent de s'engager dans des partis ou des organisations trop structurées (1).

La méfiance

Ces jeunes ont découvert la vie politique au moment des dernières élections législatives et ils regardent d'un œil amusé ou triste un jeu dans lequel ils n'éprouvent pas l'envie d'entrer. La méfiance est grande vis-à-vis des partis, on craint toujours *de se faire « récupérer » ou « manœuvrer »*.

Plus qu'avant, les personnes venues de l'extérieur de l'établissement sont perçues avec suspicion. *« De temps en temps des types de la Jeunesse communiste ou des vieux trotskards de la Ligue ou de l'Organisation communiste internationaliste viennent distribuer des tracts ou vendre des journaux »*, dit David, élève du lycée Carnot à Paris. Il parle souvent avec eux, il les trouve *« sympas mais complètement coupés de la réalité des lycées et ressassant toujours les mêmes histoires »*.

« Aujourd'hui, Castro va à New-York et les Vietnamiens se battent au Cambodge, alors il est normal que les jeunes de 1979 ne se mobilisent plus pour des causes qui ont fait lever les générations précédentes », explique un ancien des « comités Vietnam », aujourd'hui père de famille et professeur non syndiqué. Les grands idéaux n'existent plus pour la jeunesse. On ne s'enflamme plus pour défendre un peuple opprimé, les libertés bafouées ou soutenir la « juste cause » de quelques minorités. Certains lycéens se sentent plus proches des écologistes ou des mouvements de femmes, mais ce n'est qu'un sentiment d'appartenance, car les structures d'accueil n'existent pas.

« Pas du tout concerné »

Dans ce vide idéologique, les mouvements de jeunesse politique ne recrutent pas grand monde. Organisation toujours majoritaire, le Mouvement de la jeunesse communiste de France revendique encore quelques cercles dans les établissements secondaires. [Deux cents lycéens de quatre-vingt-quinze établissements ont participé l'an dernier, à une rencontre avec les députés communistes (le Monde daté 12-13 novembre 1978).] *« Ils font signer des pétitions et vendent leur journal quand il paraît »* ; pour Michel, Lillois, leur action n'est pas très convaincante. Renan, élève de terminale à Rennes, déclare avoir adhéré au M.J.C.F. à l'occasion d'un meeting de M. Marchais dans sa ville. *« J'avais seize ans à l'époque et je me suis dit, un peu naïvement, je vais changer quelque chose. »* Il avoue être resté un an dans le mouvement, avoir assisté à quelques réunions de cercle, mais a « décroché » au moment de la campagne pour les élections européennes : *« Je ne me sentais pas du tout concerné »*.

Thierry, son camarade de classe, avait été porté *« par sa petite fibre socialiste »* vers l'organisation Lutte ouvrière, mais, selon lui, ils étaient trop violents. D'après ces lycéens, il arrive souvent qu'on *« sorte 20 francs »* pour faire plaisir à un copain qui présente une carte d'un parti *« mais cela ne va pas plus loin »*. N'adhérant pas aux organisations de gauche ou d'extrême gauche, les lycéens ne sont pas, pour autant, indifférents aux problèmes politiques de leur époque. Ils sont nombreux à suivre les débats actuels, mais refusent, comme Anna, lycéenne à Toulouse, de *« s'interroger sur le prétendu virage à droite du parti socialiste ou sur les origines de la scission entre les différents mouvements trotskistes »*.

Les lycéens de 1979 estiment avoir des sujets de préoccupation sans doute plus matériels, mais pour eux bien réels. Ils veulent vivre dans une société que dans l'ensemble ils ne remettent pas en cause.

Les lycéens de la crise économique savent qu'ils doivent réussir leurs examens et posséder des diplômes offrant le plus de débouchés possibles. D'où leur exigence d'étudier dans de bonnes conditions. Sur les questions de vie et de travail dans les lycées, les élèves sont capables de se mobiliser. Ils l'ont montré à l'automne 1978 et de nouveau cette année en protestant et en se mettant en grève contre *« les classes surchargées »*.

« Nous n'avons pas besoin de partis politiques pour nous dicter notre conduite », déclarent des lycéens de Reims qui ont organisé une grève d'une semaine pour réclamer le dédoublement de certaines classes de terminale. Lors de ces actions spontanées, les élèves se méfient de la mainmise des mouvements politiques. Ils veulent être sérieux et responsables et se gardent des casseurs — dont certains moyens d'information leur ont donné une grande peur — et des récupérateurs.

Il arrive que des comités d'action se créent à la suite d'une grève ou d'un mouvement de protestation. A Toulouse, une coordination locale s'était mise en place l'an dernier après les grèves de la rentrée. *« Au début cela fonctionnait assez bien*, précise Diane, *on se réunissait entre délégués des différents bahuts tous les mercredis. Puis, petit à petit, la mobilisation est retombée. Alors on a essayé de faire un journal, mais il n'a pas eu beaucoup de succès. »* Désabusé, Alain ajoute : *« On a réussi à subsister, à se réunir : on était prêts, mais il ne s'est rien passé. »* Ils continuent à se réunir à une petite dizaine, car, maintenant, ils sont devenus un groupe d'amis.

L'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL), proche des communistes, qui affirme être représentée dans plus de cent cinquante établissements, entend soutenir le *« vif mécontentement des lycéens »*. *« L'UNCAL tente de faire de l'élection des délégués de classe, qui a eu lieu en octobre, un moment fort de l'action »*, le délégué devenant un porte-parole élu des élèves.

Cette tendance à l'imitation des organisations syndicales adultes est plus manifeste à la coordination permanente des lycées d'enseignement professionnel (C.P. des LEP), subventionnée par la C.G.T., qui affirme avoir organisé l'an dernier dix mille élèves de LEP. Ces deux mouvements ne parviennent pourtant pas à mobiliser de façon constante les lycéens. En dehors de quelques actions à la rentrée ou sur des points précis du règlement intérieur de l'établissement, la vitalité de ces comités est souvent faible.

Les lycéens de 1979 seraient-ils heureux de leur situation ? *« Pas vraiment*, répond Gilles, lycéen lyonnais, *mais du moins pas trop malheureux. Si on a le choix de vivre en dehors du lycée, pas de problème, on passe juste pour suivre ses cours et on ne s'occupe pas trop du reste. Si au contraire on a des amis dans l'établissement et qu'on y séjourne plus longtemps, par exemple aux heures de repas, on peut avoir envie de créer des activités. »* Face à une administration qui en général essaye de faire preuve de compréhension plus que d'autoritarisme, il est possible de constituer des clubs de théâtre ou de photo, ou de monter un petit orchestre.

Les lycéens presque contents de leur sort se sentent à peine concernés lorsqu'une condamnation frappe l'un des leurs. Les manifestations organisées en mai dernier pour demander la libération de Gilles Desraisses, un élève du lycée Paul-Valéry à Paris, condamné à la suite de la manifestation du 23 mars, ont rassemblé peu de monde. Comme l'écrit Gérard Vincent : *« Les temps sont révolus où les lycéens descendaient dans la rue pour défendre leur camarade Guiot, contester la circulaire Guichard, protester contre le meurtre de Pierre Overney ou dénoncer la « loi Debré ». La démobilisation politique est évidente. »* Qu'ils suivent, consciemment ou non, leurs parents, les lycéens, en tout cas, ont la même attitude qu'eux.

FIN

(1) Voir « Les soldats de l'an II de V.G.E. » dans le *Monde Dimanche* du 4 novembre.

Priorité au « redéploiement » des classes pour la rentrée 1980

La circulaire de préparation de la rentrée 1980 dans l'enseignement primaire reprend les dispositions prévues pour la rentrée 1979. Paru au *Bulletin officiel de l'éducation* du 29 novembre, le texte confirme que les moyens dont disposeront les recteurs pour organiser la prochaine rentrée *« seront d'abord constitués par ceux qui seront dégagés lors des opérations de carte scolaire (fermeture de classes). Des moyens nouveaux pourront être délégués, en février, après examen de vos propositions, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire »*.

Dans l'ordre des priorités que les recteurs auront à fixer pour l'affectation des moyens, *« compte tenu de la diminution prévisible des effectifs liée à la tendance démographique »*, l'accueil des élèves et *« l'allégement progressif »* des effectifs des classes de cours élémentaire première année à vingt-cinq élèves restent en tête. Vient ensuite, avant le remplacement des personnels indisponibles et des directeurs déchargés de classe, la prise en charge des personnels envoyés en formation en vue de l'ouverture de nouveaux groupes d'aide psycho-pédagogique (GAPP) : psychologues scolaires, rééducateurs psycho-pédagogiques et en psychomotricité.

[Le processus du « redéploiement », qui consiste à n'ouvrir de nouvelles classes que dans la mesure où l'on en ferme d'autres, se voit réaffirmé, sans atténuation. La « grille Guichard », qui fixe, depuis 1970, les effectifs d'élèves d'une école au-dessus desquels on « peut » ouvrir et au-dessous duquel on « doit » fermer une classe, n'est pas remise en cause, alors même qu'elle n'est n'est plus appliquée dans certains départements et qu'elle suscite de sérieux problèmes dans d'autres. Les inspecteurs d'académie, qu'une circulaire parue au même bulletin officiel rend « plus responsable de leur gestion », ne disposeront d'aucun moyen supplémentaire pour y faire face.

L'accent mis sur les GAPP, d'autre part, est à rapprocher de la création de trois cent quarante postes de maîtres spécialisés au budget de 1980. Il traduit l'intention du ministère de développer un mode d'action dont le but est d'aider les élèves en difficulté sans les placer dans une structure particulière.]

LE SNE-SUP CONTRE LES PROJETS DE RÉFORME DU TROISIÈME CYCLE UNIVERSITAIRE

Une quinzaine d'enseignants des universités, répondant à l'appel du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup), ont examiné vendredi 30 novembre, à l'université de Paris-Dauphine, les moyens de défendre et de développer les formations de troisième cycle. Une révision des autorisations que possèdent les universités de délivrer ces diplômes et, en particulier, les diplômes d'études approfondies (D.E.A.) est en effet en préparation au ministère des universités (*le Monde* du 2 novembre).

Pour le SNE-Sup, le ministère, *« prétextant la dispersion des formations, leur spécialisation trop étroite, leur niveau trop faible, veut imposer la limitation de l'accès des étudiants à ces formations, accorder les habilitations en fonction des débouchés, appréciés et attestés par les seuls employeurs, et forcer ou inciter aux suppressions de formations. Pour cela, des procédures autoritaires et centralisatrices sont mises en place »*.

SCIENCES

A Genève

La Conférence mondiale des radiocommunications est en voie d'aboutir à des compromis positifs

De notre envoyé spécial

Genève. — Réunie à Genève depuis le 24 septembre, la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (C.A.M.R. 79) aurait dû se terminer le vendredi 30 novembre. Elle a pris un peu de retard et ses travaux vont continuer *jusqu'à lundi* soir 3 décembre. Compte tenu des délais d'impression en trois langues (anglais, espagnol et français) des quelque deux mille pages du nouveau règlement des radiocommunications, la signature finale des actes devrait avoir lieu mercredi 5 décembre. Le règlement des radiocommunications définit l'ensemble des procédures à suivre et des règles à respecter pour que chaque émetteur d'ondes radioélectriques puisse travailler sans *brouiller les autres ni être brouillé* par eux.

La C.A.M.R. 79 est pour l'essentiel une conférence où les décisions *sont dominées par des contraintes* techniques. Mais on ne réunit pas *les délégués de cent cinquante-deux* États sans donner une occasion *d'affrontement* entre pays développés et pays en voie de développement, d'autant que, pour de nombreux pays du tiers-monde, la conférence était *la première occasion* de faire entendre leur voix dans le domaine des radiocommunications : *la dernière* conférence mondiale remonte, en effet, à 1959.

L'affrontement Nord-Sud a eu lieu mais s'est vite *atténué* après quelques jours de tension initiale. Les pays du tiers-monde ont fait reconnaître leur existence et préservé leurs besoins futurs. Les pays développés, gros utilisateurs des ondes, ont su faire les concessions nécessaires et obtenu que les aménagements s'opèrent *de manière souple* et progressive pour ne pas les gêner.

C'est dans ce double sens qu'un *accord* interviendra sur deux gros dossiers : la répartition des fréquences en ondes décamétriques (ondes courtes de la radio) et celle des positions *sur* orbite des satellites géostationnaires (1). Pour les ondes décamétriques, l'accord a été approuvé par l'assemblée plénière, mais pour l'orbite géostationnaire, ce n'est pas encore *fait*, et des difficultés de dernière minute ne sont pas *exclues*. *Dans* les deux camps, le vent est *cependant* à l'optimisme, et *plusieurs* chefs de délégation estiment que, même s'ils *n'ont pas obtenu* une totale satisfaction, les aspects positifs l'emportent *dans* les *compromis* élaborés.

MAURICE ARVONNY.

(1) Orbite circulaire à 36 000 kilomètres d'altitude qui fait que les satellites semblent immobilisés au-dessus d'un point du globe.

● *Le docteur Henri Heim de Balsac*, membre correspondant de l'Académie des sciences, est mort le mardi 27 novembre à Paris.

[*Né le* 1er janvier 1899, à Paris, Henri Heim de Balsac était aussi membre de l'Académie d'agriculture. Professeur honoraire à la faculté des sciences de Lille et au Conservatoire national *des arts et* métiers, il a, depuis cinquante ans, consacré toute son activité à la mammalogie et à l'ornithologie françaises.]

SPORTS

La préparation olympique

Côté cour, côté jardin

Les princes du sport français étaient au rendez-vous vendredi soir 30 novembre pour l'inauguration des nouvelles installations couvertes de l'Institut national *du sport et de l'éducation* physique (INSEP). La modernisation de la halle couverte créée en 1954 relève, en effet, de l'exploit *sportif*.

Décidée le 2 *mai* 1979, l'opé*ration* a reçu les *autorisations* de programme budgétaires le 15 juin *suivant* et les *travaux* étaient terminés le 23 novembre. A la place des anciennes pistes et aires en cendrée, on trouve désormais une piste cycliste elliptique en bois de 166,66 mètres de longueur, un ensemble de pistes et d'aires d'athlétisme en revêtement synthétique, une salle de musculation de 145 mètres carrés, quatre salles de massage, des *bureaux pour les* entraîneurs, *une salle de réunion, une infirmerie. Bref*, on ensemble moderne dont le coût final, 18,8 millions de *francs*, a à peine dépassé les prévisions budgétaires (+ 5 %). *La satisfaction* de tous était donc d'autant plus justifiée que les perchistes inauguraient d'un record ces nouveaux équipements, qui seront sans doute complétés prochainement *par une* tribune.

En clair, côté cour, on se congratulait légitimement. Côté jardin, en revanche, tout n'allait pas aussi bien. D'un séminaire que venaient de tenir les responsables sportifs au siège du *Comité national olympique* (C.N.O.S.F.), il ressortait, en *effet*, que plusieurs fédérations *n'ont pas* actuellement de plan de préparation et de développement de l'élite adapté aux conditions modernes de la compétition.

Le président du C.N.O.S.F., M. Claude Collard, n'a pas désigné de coupables. Il n'en reste pas *moins* que, au *moment* où les pouvoirs publics mettent à la *disposition des fédérations* des sommes importantes en vue des Jeux *olympiques*, *la question de la responsabilité* des dirigeants *sportifs doit être posée*.

Autre interrogation concernant la préparation olympique française : les plans de carrière des *athlètes de haut niveau. La commission du sport de haut niveau* a *décidé* d'en *proposer* à trois nouveaux : deux judokas, Roger Vachon et Guy *Delvingt*, et un nageur, Pierre Andraca. Mais elle a aussi décidé d'en suspendre onze appartenant à cinq fédérations parce qu'ils n'ont pas rempli leur « contrat ». C'est la règle du jeu.

Mais là aussi le bât *blesse* : le nom des « condamnés » *n'a* pas été *révélé* parce qu'ils n'avaient *pas été prévenus*. Voilà décidément une curieuse manière de se comporter avec ces sportifs, car leurs dossiers ont été envoyés par les fédérations à la commission du sport de haut niveau depuis plus d'un mois.

« Notre action en faveur du sport de haut niveau ne peut réussir que si elle est soutenue par l'opinion publique », disait, vendredi soir, M. Jean-Pierre Soisson, *ministre de la* jeunesse, des sports et des loisirs, en commentant les travaux de la commission. Certes ! Mais il faudrait encore que les dirigeants sportifs y ajoutent un surcroît de considération pour les athlètes dont ils ont la charge.

ALAIN GIRAUDO.

MEILLEURE PERFORMANCE EN SALLE POUR LE PERCHISTE VIGNERON

Les sauteurs à la perche français ne manquent pas une occasion de se faire remarquer. C'est ainsi que, vendredi 30 novembre, une simple démonstration devait *être organisée pour l'inauguration* des nouvelles installations couvertes de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP). En fait de démonstration, des juges tout à fait officiels avaient été conviés. Et les Bellot, Houvion, Abada et Vigneron s'envolèrent au-dessus des 5 mètres. *Il y avait du record* dans l'air.

Ce fut Thierry Vigneron qui améliora la meilleure performance française en salle avec un bond de 5,57 mètres. Il accroissait ainsi de 5 centimètres la hauteur franchie par Patrick Abada l'hiver dernier dans le même stade. Il réalisait seulement 1 centimètre de *moins que* la *meilleure* performance européenne, en salle, du polonais Vladislav Kozakiewicz. Et il allait échouer — assez nettement — à 5,65 mètres contre le record du monde en salle de Dan Ripley. Toutefois, cette performance réalisée en début de période hivernale situe Thierry Vigneron, *qui* est *crédité* de la meilleure performance mondiale junior en plein air (5,50 mètres), parmi les grands de cette discipline.

Le Monde

culture

LE JOUR DES MUSIQUES

Fusion des groupes Thorn et EMI.

Le groupe britannique des industries Thorn et le groupe multinational britannique EMI, représenté en France par Pathé-Marconi EMI, ont conclu un accord de fusion. Les activités EMI pourront se développer au sein de la nouvelle compagnie, qui prendra le nom de Thorn EMI Limited. Les activités musique, spectacles et loisirs formeront une division distincte sous la présidence de lord Delfont. On sait que depuis deux ans, du fait des difficultés financières, les actions d'EMI avaient perdu la moitié de leur valeur et que, en France, la filiale avait licencié cent dix personnes à Pathé-Marconi et vingt autres à Sonopresse sur un total de mille deux cents employés et cadres.

Chansons et rock sur la Péniche.

Ecoute s'il pleut, organisation de spectacles animée par Daniel Colling, et la Péniche, le théâtre animé par Jean-Paul Farré, et amarré sur le canal Saint-Martin, quai de Valmy, présentent, jusqu'au 6 janvier, une série de concerts et tours de chant sous le titre : Pas de superstars pour Noël. Seront notamment à l'affiche, à 20 h. 30 : Castelhemis (jusqu'au 2 décembre) ; Idir (du 4 au 16 décembre), Charlie Couture (du 18 décembre au 6 janvier) ; à 22 h. 30 : Design (jusqu'au 2 décembre) ; Jungle Laferraille (du 4 au 9 décembre).

Une charte pour les discothèques.

Il y a actuellement trois mille six cents discothèques enregistrées à la SACEM et l'on sait que le rythme de développement de celles-ci se poursuit pour accueillir chaque année cent mille jeunes consommateurs. Plusieurs groupements professionnels des discothèques se sont ainsi constitués. L'un d'eux, la Chambre syndicale de la discothèque, groupant cinq cents établissements, dont ceux de M. Jean Castel et Mme Régine Choukroun, entend imposer à ses membres une charte professionnelle, indispensable à la qualité de l'image de marque de la discothèque qui la distingue des « cabarets de nuit, dancings, débits de boissons auxquels elle est par méconnaissance indifféremment assimilée ».

Calendrier du rock.

John Martyn, le 6 décembre, à 19 h. 30, à Bataclan ; A.C.D.C., le 6 décembre, à Metz (parc des expositions) ; le 7, à Reims (palais des sports) ; le 8, à Lille (palais Grevillon de Paris) ; le 10, à Grenoble (Alpexpo) ; The Pretenders et Marquis de Sade, le 9 décembre, à 17 heures, au Palace ; Steve Hillage, les 11 et 12 décembre, à 19 h. 30, à Bataclan ; Talking Heads, les 10 et 11 décembre, à 20 h. 30, au Palace ; The Cure, le 17 décembre, à 19 h. 30, à Bataclan.

CHICAGO BLUES FESTIVAL

En France, le « vrai bleu » se défend bien. A la Mutualité, il a fait le plein. Les étudiants du Quartier, mais aussi des jeunes accourus d'ailleurs, ont ovationné Odie Payne et ses cinq partenaires qui, eux, n'étaient jamais venus à Paris. L'artisanat du blues se maintient, tant bien que mal, dans un monde où, à la chaîne, l'industrie phonographique fabrique des « tubes-disco », qui peuvent avoir des fonctions multiples et, par exemple, en tant qu'objets contondants, celle d'assommer, d'abêtir un peu plus les infortunés dont, par d'autres moyens, on a déjà longuement cogné le crâne.

Art limité, le blues ? Comme tous les autres et, contrairement à la première apparence, moins que la plupart d'entre eux. Les beaux esprits, les croisés de la culture, ceux qui se donnent un air fin, auraient grand intérêt à méditer ce que dit Anthony Braxton, un nom-de-Dieu d'intellectuel — lui, tout à fait authentique : « *Vous ne pouvez imaginer comme j'aime le blues des petits cabarets de Chicago. Ils sont nombreux là-bas. J'y suis allé je ne sais combien de fois. Cette musique m'a toujours attiré. Elle m'attire encore.* » Cher Braxton, rassurez-vous, Odie Payne, Moose Walker, Lefty Dizz, Mojo Elem, Willie Lyons ont découvert, rue Saint-Victor, beaucoup d'amis.

LUCIEN MALSON.

★ Lieux et dates de la tournée française du C.B.F. en décembre : Limoges (le 3), Clermont-Ferrand (4), Angoulême (6), Pau (7), Toulon (9), Toulouse (10), Villeneuve-sur-Lot (12), Angers (13), Nice (17), Mulhouse (18), Nîmes (20), Paris, Bataclan (21), Rouen (22).

GATO BARBIERI

En abandonnant l'épopée *du free jazz,* qu'il traversa entre autres aux côtés du trompettiste Don Cherry, le saxophoniste Leandro Barbieri, surnommé « El Gato » (le chat), avait du même coup renoncé pour un moment à la recherche purement formelle s'émancipant ainsi de l'influence coltranienne, tout en soulignant sa personnalité, sa différence même. Car, enfin, Barbieri est le musicien qui a redéfini le folklore latino-américain, et l'a porté à son plus haut degré d'évocation dramatique, fort de la leçon du jazz expérimental. Un défricheur passionné et sincère, voilà ce qui manquait à la musique de l'Amérique du Sud pour s'opposer à l'Amérique du Nord. De la crise de confiance de l'Amérique du Nord des années 60, qu'il a vécue en témoin privilégié, mais aussi en homme blanc, Barbieri aura retenu pour lui-même l'essentiel, autrement dit l'envie d'une affirmation violente de son identité. En un seul disque, « Bolivia », il a conquis un public nouveau, qui retrouvait son appartenance latine, même lointaine. Qui n'a pas dans son cœur une place pour le doux bercement du tango argentin ? Voilà une des sources du succès si populaire de Gato Barbieri.

Toutefois, dire qu'il abandonné la voie de la recherche pour celle du folklore serait faux. Epris, d'émotions simples et directes, il persiste à développer l'aspect expérimental de son œuvre. Chaque disque est l'occasion pour El Gato d'abattre un plu plus les barrières entre la tradition et l'avant-garde.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Dimanche 2 décembre, 20 h. 30, au Palace.

Une enquête du « Monde de la musique »

QUESTIONS SUR L'EMPIRE SACEM

Chaque fois qu'une œuvre musicale est diffusée en public (concerts, bals, radio, télévision, etc.) ou qu'elle est enregistrée en vue d'être diffusée (disques, cassettes, etc.), le travail de ses créateurs, comme il est normal, mérite salaire. La SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et sa filiale, la S.D.R.M. (Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique), se chargent donc de percevoir auprès des utilisateurs une redevance (820 millions de francs encaissés en 1978) qu'elles distribuent ensuite aux ayants droit. Un véritable empire, que Christiane Chambenois a tenté d'explorer pour le Monde de la musique *(décembre).*

« La SACEM à cœur ouvert », lui avait-on promis. Au début, c'est ce qui s'est passé. Puis, dit-elle, « l'atmosphère s'est gâtée » à mesure qu'elle soulevait des questions jugées indiscrètes. Celles-ci, par exemple : où vont les 10 millions de francs recueillis dans les discothèques, qui jouent surtout de la musique américaine et ne doivent donc rien à des ayants droit français ? A qui profitent les 70 millions provenant des taxes sur les juke-boxes ? Les agents de la SACEM ont-ils vraiment la possibilité de contrôler tous les titres de variétés sur 50 000 points de diffusion ? Pourquoi, sur les 43 000 adhérents, 16 000 seulement perçoivent-ils des droits, dont 12 500 moins de 3 000 francs par mois ?

CINÉMA

« SIBÉRIADE » d'Andrei Mikhalkov-Kontchalovski

La nature et les sentiments

En cet automne réservé aux superproductions, les Soviétiques ne sont pas les derniers. Les trois heures et demie de *Sibériade* sont somptueuses, très spectaculaires, et méritent qu'on s'y rue en famille, et qu'on en parle, comme pour *Apocalypse now,* même si on peut difficilement imaginer deux films plus différents.

Sibériade est l'histoire de deux familles, les Solomine et les Oustoujanine, sur trois générations, et l'histoire d'un petit village, Elan, depuis la vie rude du début du siècle jusqu'aux ambiguïtés du progrès dans les années 60 (avec une éclipse sur les années 50). Les Oustoujanine, c'est d'abord le grand-père, Afanassi, qui construit un chemin dans la forêt, vers une étoile. Son fils Nikolaï rencontre un forçat évadé quand il est enfant, un homme qu'il aime passionnément et qui lui explique ce que c'est qu'être révolutionnaire.

Parti au moment de la Révolution, Nikolaï revient au village dans les années 30, chargé par le parti d'aller voir dans les marécages sibériens s'ils recèlent, comme on le pense, du pétrole et du gaz. Le fils de Nikolaï est là, Alexei, et il reprendre la mission de son père, non sans avoir traversé les épreuves de la seconde guerre mondiale.

Le destin des Oustoujanine est constamment mêlé à celui des riches Solomine, par l'amour et la haine : il y a toujours une ou un Solomine sur le chemin des Oustoujanine. C'est ce qui rend le film si romanesque et attachant.

Andreï Mikhalkov-Kontchalovski, scénariste d'*Andreï Roublev* de Tarkovski, et auteur de plusieurs films dont le remarquable *Premier maître,* a mélangé tous les genres dans *Sibériade* : charme des scènes d'enfance, poésie intimiste de l'amour, beauté fantasque de certains paysages, instant d'effroi et de malheur, humour et gaieté. Son film est porté par le souffle des passions qui le traversent, et la nature comme les gens y sont très perceptibles.

Sibériade (prix spécial du jury au festival de Cannes) montre la trace de l'histoire sur *un* pays et des mentalités, la trace des bouleversements politiques apportés de l'extérieur par ceux qui à un moment ou à un autre de leur vie ont dû s'absenter d'Elan.

« On ne peut pas diviser le monde en riches et en pauvres, dit Andrei Mikhalkov-Kontchalovski, *de même que la mentalité humaine a deux faces : il n'y a pas de mauvaises gens dans mon film, ils sont tous à la fois bons et mauvais. C'est un conflit de l'homme, entre ses désirs et ses possibilités, les désirs étant toujours plus avancés que les possibilités.*

» Les raisons sont des choses secondaires. Plus importants sont les sentiments : je dois amener le spectateur dans le monde des sentiments et pas dans le monde des pensées. Participer par l'intermédiaire d'un film à une vie différente, située à des milliers de kilomètres de la sienne, partager l'amour, la haine, la peur, c'est faire un voyage vers soi-même. L'art doit servir à ça. Mon film est encombré par les clichés : je le raconte. C'est en fait une question de regard sur des relations humaines découvertes, c'est avec ça qu'on touche le spectateur.

» Sibériade n'est pas un film historique. Je ne parle ni de Brejnev, ni de Khrouchtchev, ni de Staline. Ce que j'ai voulu faire, c'est une parabole totale sur le changement des mentalités, avec un habillage concret : l'histoire des gens, les rapports familiaux. Et c'est difficile, le roman au cinéma : il y a souvent trop de détails, le film devient trop lourd ou trop ennuyeux.

» Il y a dans mon film quelques symboles essentiels, mais toujours ambigus, et chacun remplit le symbole de son propre contenu. Il y a le chemin vers l'étoile, mais l'étoile est sur le ciel et le chemin n'a traversé des marais. Il y a le feu. Il y a l'exode, — quatre ou cinq rimes comme dans la poésie. Dans Sibériade, j'ai toujours présent le mythe de la nature, et il y est plus essentiel que l'histoire. Ce n'est pas une question de pays, je trouve la France tellement belle, tellement épique, et je ne peux pas comprendre qu'un film français ne lui donne pas une large place. »

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

VARIÉTÉS

Patrick Juvet

Aujourd'hui produit par Jacques Morali et Henri Belolo, les initiateurs et producteurs de Village People, Patrick Juvet, qui a joué à fond la carte disco et a réussi ainsi à entrer sur le marché américain, présente à l'Olympia un spectacle gentillet, joliment décoré, doux et léger.

Personnage lui-même insouciant et un peu triste, Juvet, qui est un bon mélodiste, s'amuse avec des morceaux d'ambiance, utilise le son des mots, les contrepoints vocaux et instrumentaux, le rythme répétitif, chants des mots-prétextes surgis pour les besoins de la rime et du rythme (« Faut pas rêver, c'est beau la vie, Papa s'pique, maman se shoote »).

CLAUDE FLEOUTER.

★ Olympia, 20 h. 45.

EXPOSITIONS

Le Millénaire de Bruxelles à Paris

Les manifestations du Millénaire, qui furent nombreuses et diverses tout au long de l'année, touchent à leur fin à Bruxelles, mais elles commencent à Paris, où la ville tenait à se montrer en cette grande occasion, et sous un jour très actuel. Ce sont des spectacles de danse, théâtre, chanson et cinéma d'aujourd'hui, que les Parisiens pourront aller voir et écouter (gratuitement) tous les soirs à partir du 2 décembre dans les locaux tous neufs du Centre culturel de la communauté française de Belgique, installée en bordure de la plazza de Beaubourg.

Au programme, pour la chanson : Claude Lombard, chanteuse, mais aussi compositeur et auteur d'une comédie musicale, *Attention, fragile,* qui avait été créée à Paris en octobre 1978. Pour le théâtre : deux compagnies, le Théâtre élémentaire, qui présentera les *Lettres de prison,* de Gramsci, mis en scène par Michel Dezoteux, et l'Atelier du spectacle, avec sa version du *Ménage de Caroline,* de Michel Ghelderode. Pour la danse : Mudra, l'école d'art du spectacle créée par Béjart, et Triangles, trois danseurs issus de Mudra.

Pour le cinéma : neuf réalisateurs, auteurs souvent de films d'art et de documents de création pour la télévision — parmi eux, Luc de Heusch, Jean Antoine ou encore Marcel Marien, un ami de Magritte, qui a récemment publié un livre, *Figure de proue,* et Picha, un cinéaste d'animation.

Et n'oublions pas que déjà en ambassadeur, Bruxelles a envoyé Tintin à Paris, avec une exposition de son « musée imaginaire ».

★ Centre culturel de la Communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin.

Dessins et gravures de George Ball

Il y a une leçon de modestie que l'art de George Ball enseigne, qu'elle soit dans l'ordre de la technique du burin ou de la plume, qu'elle soit dans l'ordre de l'allusion qui nous atteint par la réduction de l'émotion à un essentiel. La convergence de la main et du « senti » aboutit à une prise de la lumière où les noirs et les blancs se combattent dans un duel efficace.

Dans le maniement de la plume ou du burin, dans le fouillis calculé qui fait songer en une autre vision à celui d'un Bresdin, l'ascèse du trait de plume ou bien le sillon qu'enfante le burin dans la plaque de cuivre, comme le soc de charrue dans la terre qu'il retourne, et dont il rejette lentement les copeaux, ce labour lent et approfondi libère notre regard de toute distraction immodeste.

La recherche de factures variées, les tailles contrariées, les nuées noires que l'encre accumule font surgir un espace intérieur et un espace extérieur. On voit par là que George Ball fait intervenir dans sa composition la fenêtre, élément de transition entre ces deux espaces. Dans celui qui est le plus proche de notre regard, gît le lit défait dans un savant désordre — rappel probablement inconscient de l'admirable aquarelle par Delacroix (musée Eugène-Delacroix) — où la mêlée des draps et des oreillers fait surgir d'invisibles formes et le sommeil défunt, portant au plus loin notre vision vers un paysage où les monts sont un autre lit endormi sous nos pieds.

C'est de la gravure serrée, dégagée des modes abstraits, c'est du dessin libéré d'empreintes faciles que George Ball présente à Paris et — si nos poumons expriment le besoin d'un grand air marin à se nettoyer la gueule — au château-musée de Dieppe : cette complémentarité diversifiée de deux expositions n'est pas de trop pour mettre en évidence la nécessaire modestie de l'ouvrage.

PIERRE GRANVILLE.

★ Galerie Mazarine, 34, rue de Mazarine, jusqu'au 8 décembre, et château-musée de Dieppe, jusqu'à la fin janvier.

■ En Suisse, la commission de contrôle de la République et du canton de Genève a interdit, le 29 novembre, la projection du film japonais « l'Empire des sens », qu'elle juge immoral et obscène. Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif par la société distributrice du film, dont l'avocat a rappelé que trente-six villes de la Confédération helvétique ont accepté de projeter le film de Nagisa Oshima.

■ Le centre culturel Les Fontaines, à Chantilly, organise un week-end sur l'« univers de Jean Renoir », les 8 et 9 décembre. (Renseignements et inscriptions : Centre culturel, B.P. 205, 60560 Chantilly, tél. : 457-24-68.)

THÉATRE

Les performances de Stuart Sherman

Il n'est pas le camelot qui cherche à écouler des fripes et de vieux rossignols à la lisière des marchés, il n'est pas montreur de gadgets ni d'inventions saugrenues, il n'est plus le gamin qui se déguise avec les frusques reléguées au grenier et transforme en imagination une ombrelle en parachute, un cube de bois en gratte-ciel de Manhattan, un chiffon vert en pelouse et un épi de maïs en repas complet. Il n'a rien d'un hurluberlu non plus, celui qui voit dans deux bougies allumées toutes les mosquées d'Istanbul.

Alors qui est Stuart Sherman ? Réponse : Un Américain invité par le Festival d'automne pour présenter ses « performances » — deux spectacles, baptisés l'un *Portraits of places* (croquis de lieux) et le deuxième *The Erotic* (titre qui n'a pas besoin d'être traduit, bien qu'il ne recouvre, dans le cas présent, aucune réalité visible se rapportant à quelque chose de cet ordre).

Ces deux suites pour homme seul quasi muet et objets hétéroclites, Stuart Sherman, qui les a imaginées, les interprète en alternance. D'un soir sur l'autre cependant, le même film précède chaque spectacle, un court métrage en noir et blanc sans paroles. Formidablement méchantes et drôles, l'air de rien, ces images content, de petites anecdotes absurdes. Défilent des patineurs sur glace, puis une vieille dame plonge dans l'eau d'un bassin des serviettes-éponge propres et fraîchement repassées, alors que le héros (Stuart Sherman dans le style du meilleur et du plus triste Chaplin) vient de s'immerger tout habillé dans une baignoire pleine. Le même homme sur une barque saluera nostalgique alors qu'il vient de laisser couler l'empreinte en [illegible] de sa main. Il faut voir et sourire. C'est « *beau comme la rencontre fortuite sur une table de dissection d'une machine à coudre et d'un parapluie* », disaient les surréalistes reprenant Lautréamont.

Que ceux qui n'aiment pas l'œuvre de Man Ray n'aillent pas voir Stuart Sherman. Ils seraient agacés. Ils ne riraient pas. Ou plutôt si, qu'ils y aillent, car Stuart Sherman est d'une autre époque, la nôtre. Et l'humour a changé : son humour à lui est du genre new-yorkais. Sherman est bon comédien et, quand, après avoir montré son cinéma, il arrive en scène très sérieux, avec son blue-jean avachi, ses chaussures de tennis fatiguées et sa chemise en velours rouge, il est très « fort ».

Des deux spectacles, nous avons préféré *Portrait of places.* Le second, composé d'objets tous contenus dans un attaché-case, est trop miniaturisé, trop abstrait peut-être. Le principe est identique : accoler — sur une table pliante le plus souvent — des objets « signifiants » ou symboliques.

Faites avec Stuart Sherman le tour du monde entre quatre murs. Allez de San-Francisco à Copenhague en passant par Toulouse et Lyon, en vous faufilant dans les rues du Caire ou celles d'Amsterdam. Vous vous retrouverez même, l'espace de quatre minutes, dans un bistro de Paris tenant un ballon prêt à éclater. Sherman est peintre, prestidigitateur, acteur de ses peintures et de ses tours de malice.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Théâtre Gérard-Philipe, Saint-Denis, 20 h. 30.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (073-57-50) : les Contes d'Hoffmann (sam., 18 h. 20).
Comédie-Française (296-10-20) : le Barbier de Séville (sam. et dim., 20 h. 20) ; l'Œuf (dim., 14 h. 20).
Chaillot, Grand Théâtre (727-81-15) : Gilgamesh (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Gémier (505-14-50) : le *Pic du Bossu* (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Odéon (325-70-32) : Dave au bord de mer (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit Odéon (325-70-32) : C'était comment déjà (sam. et dim., 18 h. 30).
T.E.P. (797-96-06) : On ne badine pas avec l'amour (sam., 20 h. 20 ; dim., 15 h.).
Petit T.E.P. (797-96-06) : Karl Valentin (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 18 h. 20) ; la Fourmi dans le corps (sam., 21 h. ; dim., 17 h. 30).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Anna Prucnal (sam., 18 h. 30) ; les Trois Sœurs (sam., 20 h. 20 ; dim., 14 h. 30).
Centre culturel du Marais (278-66-65) : Magnum (Japanese Modern Dance Theater) (sam., 20 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (372-70-78) : Salle d'attente (sam., 22 h. ; dim., 18 h. 20).
Antoine (208-77-71) : le Pont japonais (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Atelier-Théâtre 14 (227-68-81) : Qui a peur de Virginia Woolf ? (sam., 20 h. ; dim., 15 h. 30).
Athénée (742-67-27) : la Fraîcheur de l'aube (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Famille Deschiens (sam., 15 h. et 20 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : le Charlatan (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) : Pépé (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h., dernière). — Théâtre du Soleil (374-24-08) : Méphisto (sam., 14 h. 30 et 20 h. ; dim., 15 h. 30). — Épée-de-Bois (808-39-74) : Fuente Ovejuna (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Chapiteau : l'Objet aimé (sam., 15 h. et 20 h. 30 ; dim., 18 h.).
Centre d'art celtique (254-97-62) : Barzaz Breiz (sam., 20 h. 30).
Cité internationale (589-38-69), Grand Théâtre : le Mariage (sam., 20 h. 30). — Resserre : le Président Schreber (sam., 20 h. 30).
Cité universitaire, auditorium Deutsch-de-la-Meurthe (589-53-95) : les Caprices de Marianne (sam., 20 h. 30, dernière).
Édouard-VII (742-57-49) : le Piège (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Espace Four-Solaire (234-49-82) : La beauté est amère, Rimbaud est toujours vivant (sam., 21 h., dernière).
Essaïon (278-46-42) : Audience ; Vernissage (sam., 21 h.).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Forum des Halles (297-53-47) : Tit Bonhomme l'est pas très mort (sam., 20 h. 30, dernière). — Chapiteau bleu : Ego (dim., 16 h. et 21 h.).
Gymnase (246-79-79) : No man's land (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).
Il Teatrino (322-28-92) : la Malade par amour (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
La Bruyère (874-76-99) : Un roi qu'a des malheurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : les Épiphanies (sam., 18 h. 30) ; Stratégie pour deux jambons (sam., 20 h. 30) ; la Poube (sam., 22 h. 30, dernière). — Théâtre rouge : Marie de l'Incarnation (sam., 19 h., dernière) ; Série blême (sam., 20 h. 30) ; A la nuit, la nuit (sam., 22 h. 15).
Madeleine (265-07-09) : Tovaritch (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Maison des Amandiers (236-54-20) : les Mystères de Marseille (sam., 21 h., dernière).
Mathurins (265-33-02) : les Frères ennemis (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Michel (265-35-02) : Duos sur canapé (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Michodière (742-95-22) : Coup de chapeau (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Montparnasse (320-89-90) : les Larmes amères de Petra von Kant (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30). — Petite salle : S.T. Lorca (sam., 20 h. 30).
Nouveautés (770-52-76) : Un clochard dans mon jardin (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 19 h.).
Oblique (355-02-94) : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous Folleville (sam. et dim., 18 h. 30).
Œuvre (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 18 h. et 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Orsay (548-38-53) : Wings (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) ; le Langage du corps (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Palais des congrès (758-27-78) : Danton et Robespierre (sam., 15 h. 30 et 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).
Palais des glaces (607-49-93) : Lionel Rocheman (sam., 20 h. 45).
Palais-Royal (297-59-81) : le Tout pour le tout (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Poche (548-92-97) : Neige (sam., 20 h. 30 et 22 h. 15 ; dim., 15 h. 30).
Potinière (261-44-16) : le Volcan de la rue Arbat (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 1er - Dimanche 2 décembre

Ranelagh (288-64-44) : Square Courteline (sam., 20 h. ; dim., 15 h.).
Studio-Théâtre 14 (700-19-31) : les Contes du chat perché (sam., 20 h. 30, dernière).
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51) : la Métamorphose (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre des Deux-Portes (296-27-88) : *Miguel Manara* (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Théâtre 18 (229-09-27) : les Chaises (sam., 20 h. 20 ; dim., 16 h. 30 et 20 h. 20).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Les babouches font du rock mou (sam., 21 h.).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : Sylvie Joly (sam., 21 h.).
Théâtre du Marais (278-03-53) : les Amours de Don Perlimplin (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : la Sainte Trinité (sam., 22 h. 30).
Théâtre Noir (797-85-14) : les Gouverneurs de la rosée (sam. et dim., 20 h. 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? (sam., 20 h. 20 ; dim., 17 h.). — Amphithéâtre : Dom Juan (sam., 20 h. 20 ; dim., 15 h.).
Théâtre 13 (250-13-54) : la Belle Sarrasine (sam., 22 h.).
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94) : Ubu (sam., 20 h. 45 ; dim., 18 h., dernière).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Comédie pour un meurtre (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Valhubert (707-30-02) : la Tempête (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Variétés (233-09-92) : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00) : les Ikons et les Miliques (sam., 23 h.) ; Cendres (sam., 20 h. 30).

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14) : S.O.S. Tendresse (sam., 18 h. et 21 h. ; dim., 18 h.).
Mogador (285-28-80) : l'Auberge du Cheval-Blanc (sam., 14 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 16 h. 30).
Renaissance (208-18-50) : la Perle des Antilles (sam., 14 h. 30 et 20 h. 20 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).

La danse

Galerie A. Oudin (271-83-85) : M.-C. Gheorghui (sam., 19 h. 30)

Palais des sports (828-40-10) : Manfred (sam., 15 h. et 20 h. 30 ; dim., 17 h.)
Théâtre Oblique (355-02-94) : Ballets Moebius (sam., 20 h. 45).
Salle Pleyel (208-76-49) : Ensemble national de chants et danses d'Arménie (dim., 17 h.).
La Forge (371-71-89) : Farid Schopel et *Graziella Martinez* (sam. et dim., 20 h.).

Festival d'automne

296-12-27

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne : Tendances de l'art en France, 1968-1978-79 (sam. et dim. de 10 h. à 17 h. 45)
Chapelle de la Sorbonne : Écritures musicales (sam., de 12 h. 20 à 18 h., dernière).

THÉATRE

Chaillot : Gilgamesh (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.)
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Andalucia Amarga (Cuadra de Séville) (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.)
Porte-Saint-Martin : l'École des femmes (sam., 14 h. 30) ; Dom Juan (sam., 20 h. 30).
Gennevilliers, Théâtre : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.)
Nanterre, Théâtre des Amandiers : C. de Heilbronn (sam., 21 h.).

PERFORMANCES MUSIQUE, ART, DANSE

Chapelle de la Sorbonne : Sheryl Sutton (sam., 20 h. 30).

DANSE

Théâtre des Champs-Élysées : The Feld Ballet (sam., 14 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 20 h. 30).

Les concerts

Lucernaire : O. Delangle, O. Cathelin-*Delangle* (Villa-Lobos, Milhaud, Schmitt, Koechlin) (sam., 18 h. 30) ; M. Virlojeux-Henrist, piano ; G. Zanussi, violoncelle (Strauss, Prokofiev) (sam., 21 h. 30) ; S. Milbert, chant ; M. Motta, guitare ; E.C. Barros Dos Santos, piano (Villa-Lobos) (dim., 18 h. 30).
Grand Palais : G. Poulet, D. N'Kaoua (Roussel, Charpentier) (sam., 18 h.).
Salle Gaveau : Quatuor Orlando (Bartok, Schubert, Ravel) (sam., 17 h.) ; Orchestre des Concerts Colonne, dir. P. Dervaux, sol. A. Weissenberg (Chopin, Stravinski) (dim., 10 h. et 18 h.).
Théâtre-en-Rond : Ensemble de chambre de la Grande Écury (musique baroque française) (sam., 18 h.).
Musée d'art moderne : Ensemble 2E 2M (Mancoury, Cavanna...) (sam., 17 h.).
Radio-France : G. Bezus, piano (Schubert, Janacek, Schumann) (sam., 18 h. 30).
Musée des arts et traditions populaires : Musique et chants traditionnels de Noël (sam., 17 h.).
Église Saint-Merri : Ensemble instrumental Gerson, Petits Chanteurs de Chaillot (Vivaldi, Corelli, Albinoni, Bach) (sam., 21 h.) ; *T. Ogden, orgue* (dim., 18 h.).
Église réformée de l'Oratoire du Louvre : Ensemble de P. Herreweghe (Bach) (sam., 18 h. 30).
Théâtre d'Orsay : M. Portal, J.-C. Pennetier (Bach, Mozart, Schubert...) (dim., 10 h. 55).
Notre-Dame : M. Pinte, orgue (Vierne, Demessieux) (dim., 17 h. 45).
Théâtre des Champs-Élysées : F. Clidet, piano (Liszt) (dim., 17 h. 45).
Conciergerie : B. Verlet, clavecin (Bach) (sam., 17 h. 45).
Théâtre Moderne : P. Doreau, A. Loewenguth (Beethoven) (dim., 10 h. 45 et 17 h.).
Musée Rodin : Quatuor Bernède (dim., 16 h.).
Ranelagh : R. Dyens, guitare (Brésil et vingtième siècle) (dim., 18 h.).
Centre culturel néerlandais : J.-J. Kantorow, M. Geller (Mozart, Berens) (dim., 17 h. 30).
Église des Billettes : R. Pasquier, E. Balmas... (Brahms) (dim., 17 h.).
Église Saint-Thomas-d'Aquin : L. Davis, orgue (Bach, Bohm, Buxtehude) (dim., 17 h. 45).
Église réformée d'Auteuil : B. Chaisemartin, *J. Castagner* (dim., 17 h. 45).
Église luthérienne de la Trinité : P. Boquet, M. Horvat, luth (Weiss, Ballard...).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : M. Ypar (sam., 18 h. 30 ; dim., 10 h. 30 et 18 h. 30).
Bobino (322-74-84) : Nicoletta, J. Vallée (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Casino de Paris (874-26-22) : Paris-line (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Centre culturel belge (271-38-16) : Claude Lombard (dim., 20 h. 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Pierre Pechin (sam. et dim., 21 h.).
Comédie des Champs-Élysées (359-37-03) : les Frères Jacques (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.)
Cotton-Club (742-10-15) : Manhattan Satin (sam. et dim., 22 h. 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Djamel Allam (sam., 20 h. 30).
Lucernaire : Arlette Mirapeu (sam., 20 h.) ; Béatrice Arnac (sam., 22 h. 30).
Marigny (256-04-41) : Thierry Le Luron (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Olympia (742-25-49) : Patrick Juvet (sam., 21 h. ; dim., 14 h. 30)
Théâtre d'Edgar : Sabine Belloc (sam., 18 h. 30).

SPECTACLES

Les comédies musicales

Renaissance (208-15-50) : la Belle de Cadix (sam., 14 h. 30 et 20 h. 45 ; dim., 14 h. 30 et 17 h., dernières).
Mogador (285-28-80) : l'Auberge du Cheval-Blanc (sam., 14 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Raymond... ou Comment s'en dé... Babarrasser (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Deux-Anes (606-10-26) : Pétrole... Ane (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), sam., 16 h. : Lola Montès, de M. Ophüls ; 18 h. : Maya, de T. Hernandez ; 20 h. : l'Ardente Gitane, de N. Ray ; 22 h. : la Prise du pouvoir par Louis XIV, de R. Rossellini. — Dim., 15 h. : les Fêtes galantes, de R. Clair ; 16 h. : Tables d'hiver ; Lacrima Christi (première partie), de T. Hernandez ; 20 h. : le Voleur de bicyclette, de V. De Sica ; 22 h. : le Cri du sorcier, de J. Skolimowski.
Beaubourg (278-35-57), sam., 15 h. : Aérograd, d'A. Dovjenko ; 17 h. : les Sœurs de Gion, de K. Mizoguchi ; 19 h. : Naapet, de G. Malian ; 21 h. : la Nuit du carrefour, de J. Renoir. — Dim., 15 h. : les Marins de Cronstadt, d'Efime-Dzigane ; 17 h. : la Fiancée des Andes, de S. Hani ; 15 h. : les Orphelins, de Goubenko ; 21 h. : le Petit Théâtre, de J. Renoir.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AURELIA STEINER (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00). H. Sp.
BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BOBO JACCO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Concorde, 8e (359-92-82).
LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD (Fr.) : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LES BRONZES FONT DU SKI (F.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Berlitz, (2e) (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

FIN D'AUTOMNE, film japonais de Yasujiro Ozu. V.O. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
SIBERIADE, film soviétique de Andreï Kontchalowski. V.O. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Cosmos, 6e (548-62-25), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA TERRE EST PLATE, film dano-portugais de Henrik Stangerup. V. port. : La Seine, 5e (325-95-99). 20 h. 15.
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (**), film français de Philippe Valois : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
DEMONS DE MIDI, film français de Christian Paureilhe : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE GAGNANT, film français de Christian Gion : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE, film français de David Hamilton : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-16) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-45-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

DES NERFS D'ACIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v.o.) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.o.) (*) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DEUX SUR CANAPE (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
EN ETRANGER, JE SUIS VENU (Schubert) (Autr., v.o.) : La Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V. f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).
GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (*) (It., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
HEXAGONAL'S ROCKERS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
INTERIEURS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE JUSTE DROIT (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). H. Sp
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-16) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e, (636-51-98).
LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
DES MORTS (Fr.-Belg.), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
NEW OLD (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), h. sp.
L'OCCUPATION EN 26 IMAGES (Youg., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.). Impérial, 2e (742-72-52).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
STILLEBEN (Suisse) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
LE SYNDROME CHINOIS (A.) v.o. :
LE TAMBOUR (All.) (*) v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Georges V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50), v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TESS (Fr.-Brit.), v. o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06), v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e 331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
THE BIG FIX (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A.) v.f. : Napoléon, 17e 380-41-46).

INFORMATIONS «SERVICES»

VIVRE A PARIS

Les urgences du dimanche

SANTÉ

● UN SECOURS D'URGENCE. — Appeler le SAMU en téléphonant, pour Paris, au 567-50-50 ; pour l'Essonne, au 088-33-33 ; pour les Hauts-de-Seine, au 741-79-11 ; pour la Seine-Saint-Denis, au 830-32-50 ; pour le Val-de-Marne, au 207-51-41 ; pour le Val-d'Oise, au 464-52-53 ; pour les Yvelines, au 953-83-83 ; pour la Seine-et-Marne, au 437-10-11, ou, à défaut, le 17 (police) ou le 18 (pompiers), qui transmettent l'appel au SAMU.

● UN MÉDECIN. — A défaut du médecin traitant, appeler la permanence des soins de Paris (542-37-00), ou la garde syndicale des médecins de Paris (533-99-11), ou l'Association pour les urgences médicales de Paris (A.U.M.P.) (828-40-04) ou S.O.S.-Médecins (707-77-77).

● UNE INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS : 205-63-29 (hôpital Fernand-Widal).

TRANSPORTS

● AÉROPORTS. — Renseignements sur les arrivées et départs à Orly (687-12-34 ou 853-12-34) ; à Roissy-Charles-de-Gaulle (862-12-12 ou 862-22-80).

● COMPAGNIES AÉRIENNES. — Arrivées ou départs des avions : Air France (320-12-55 ou 320-13-55) ; U.T.A. (775-75-75) ; Air Inter (687-12-12). Renseignements, réservations : Air France (535-61-61) ; U.T.A. (776-41-52) ; Air Inter (539-25-25).

● S.N.C.F. — Renseignements : 261-50-50.

ÉTAT DES ROUTES

● INTER SERVICE ROUTES donne des renseignements généraux au 858-33-33.

Pour des renseignements plus précis, on peut s'adresser aux centres régionaux d'information routière. Bordeaux (56) 96-33-33 ; Lille (20) 52-22-01 ; Lyon (78) 54-33-33 ; Marseille (91) 78-78-78 ; Metz (87) 62-11-22 ; Rennes (99) 50-73-93.

P.T.T.

Sont ouverts le dimanche les bureaux de :

— Paris recette principale (52, rue du Louvre, 1er), ouvert de 0 heure à 24 heures ;

— Paris 08, annexe 1 (71, avenue des Champs-Elysées), ouvert de 10 heures à 11 heures et de 14 heures à 20 heures ;

— Paris 07, Invalides (3, rue de Constantine), ouvert de 7 heures à 21 heures ;

— Orly, aérogare Sud, annexe 1, ouvert en permanence ;

— Orly, aérogare Ouest, annexe 2, ouvert de 6 heures à 23 heures ;

— Roissy principal, annexes 1 et 2 (aéroport Charles-de-Gaulle), ouverts de 8 h. 30 à 18 h. 30.

La Recette principale de Paris assure aussi le paiement des mandats-lettres, des bons et des chèques de dépannage, des lettres-chèques ainsi que les remboursements sans préavis sur livret C.N.E.

ANIMAUX

● UN VÉTÉRINAIRE au 871-20-61 (de 8 heures à 20 heures).

LOISIRS

● L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS diffuse une sélection enregistrée des loisirs à Paris : en français au 720-94-94 ; en anglais au 720-88-98.

S.O.S.-AMITIÉ

Vingt-quatre heures sur 24 à l'écoute au 825-70-50.

S.O.S.-3e AGE

De 9 heures à 19 heures au 340-44-11.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 2 DECEMBRE

« L'Opéra », 15 h., marches, côté gauche (Mme Hager).
« Le Musée d'art juif et le hameau de Clignancourt », 15 h., métro Lamark (M. Leclère).
« Les stalles alchimiques de l'église Saint-Gervais - Saint-Protais de Paris », 15 h., parvis de l'église (Templia).
« La Conciergerie », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).
« Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (M. Teurnier).
« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).
« Au Marais : par le fer ou le poison, de l'hôtel de Sens à celui de la Brinvilliers », 15 h., métro Pont-Marie (Visages de Paris).

LUNDI 3 DECEMBRE

« Hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Allaz.
« Musée de la police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes, Mme Legregeois.
« Le drame de Port-Royal », 15 h., 123, boulevard de Port-Royal, Mme Pennec.
« La France de François Ier », 15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut.
« L'art européen à la cour d'Espagne », Grand Palais (Mme Angot).
« Collections du musée Picasso », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).
« Chez le dernier fabricant de couvert en argent massif », 15 h., métro Arts-et-Métiers (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
« La Bourgogne romane », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).
« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 1er décembre 1979 :

DES ARRETES

● Portant application de la loi du 13 juillet 1979 et du décret du 27 septembre 1979 sur les fonds communs de placement ;

● Relatif aux quotas de carburants attribués au titre des autorisations spéciales d'importation et de livraison de produits pétroliers.

UN DECRET

● Relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et arrêté relatif à ces études et à l'admission dans les écoles de masso-kinésithérapie.

UNE LISTE

● Des candidats déclarés titulaires du brevet de préparation militaire supérieure marine (cycle d'instruction 1978-1979).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2554

HORIZONTALEMENT

I. Doit faire tout son possible pour dérider ses clients. — II. Rendre tout meurtri ; Condamna ; Peut être considéré comme un agrément. — III. Une ville bien abîmée ; Soignent bien leurs boutons. — IV. Mettre la ceinture ; Nourrice pour Dionysos ; Bon à cueillir. — V. Patrie de philosophes ; Repas d'enfant [épelé] ; Souvent cherchée par ceux qui ont l'habitude de se frapper. — VI. Œuvre de maître. — VII. Marque l'égalité ; Sur lesquelles on pourrait glisser. — VIII. Dont on ne parle plus ; Crie comme un innocent. — IX. Prit un ton plus grave ; Souvent devant le nom d'un grand ; Qualifie une belle image. — X. Petite machine. — XI. Peut se déplacer en courant ; On chôme quand on arrive au bout. — XII. Fleur ; Négation étrangère ; Fait généralement moins de bruit qu'une bulle. — XIII. Peut évoquer un arbre ; Qui s'est donc fendue. — XIV. Secouru [épelé] ; Pour passer de l'Arc à l'Isère ; Peut être un morceau de bois. — XV. S'occupait des novices ; Petite quantité.

VERTICALEMENT

1. Devient nerveux quand on enlève toutes les fleurs ; Doit être tué quand on le trouve trop long ; Cassé par celui qui ne trouve personne. — 2. L'endroit où l'on va quand on déménage ; Qui ne cache donc rien ; Fournit une certaine teinture. — 3. Article étranger ; Qui est donc complètement absorbée. — 4. Comme une affaire importante ; Soutira. — 5. Petit, quand il n'y a pas le feu ; Fil de fer par exemple ; Abréviation pour un martyr. — 6. Fit un travail d'agriculteur ; Traitée comme une balle. — 7. Grand arabe ; Sur un parcours ; Le moi, pour les psychanalystes ; N'exige pas qu'on fasse le pont. — 8. Pas signalée ; Utile quand il faut vider les lieux ; Du gâteau pour les Bretons. — 9. Faisons perdre le calme ; On peut y voir le saint suaire. — 10. But à se plaindre d'un œil ; Sorti ; Qui ont fait l'objet d'un examen. — 11. Se mettait en boule ; Marque l'endroit ; Petit ouvrage. — 12. Un point ; Au-dessus de l'œil ; Bien nettoyé. — 13. Conseilla sa belle-fille ; N'est devenue courante qu'avec le progrès ; Marqué devant un feu. — 14. Un bon ami ; Ville d'Allemagne ; N'est pas reconnaissant. — 15. Pour lier ; Deuxième d'une série ; Ville de l'Orne ; Son coup peut briser une carrière.

Solution du problème n° 2553

Horizontalement

I. Couture. — II. Ornementé. — III. Na ; Tatoua. — IV. Stéarine. — V. Col ; RC. — VI. Ira ; Réels. — VII. Ein ; An ; AP. — VIII. Nocuité. — IX. Ere ; Tac. — X. Eden ; Rage. — XI. Oseille.

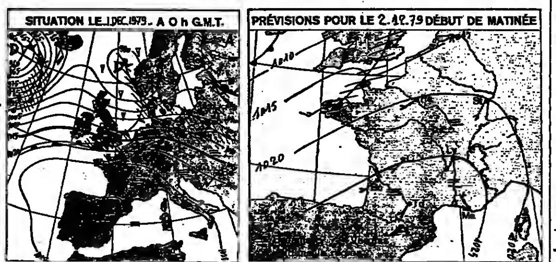
Verticalement

1. Conscience. — 2. Oratorio ; Do. — 3. Un ; Elancées. — 4. Téta ; Urne. — 5. Umar ; Raie. — 6. Retirent ; RL. — 7. Enoncé ; Etal. — 8. Tua ; La ; Age. — 9. Réa ; Espace.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 1er décembre à 0 heure et le dimanche 2 décembre à 24 heures :

La perturbation, qui affectait samedi matin le nord de la France, s'éloignera vers l'Europe centrale. Une autre perturbation venant de l'Atlantique se dirigera vers les îles Britanniques, puis vers la Norvège ; sa partie méridionale atteindra nos régions du Nord-Ouest dans la journée de dimanche.

Ce jour-là, de la Bretagne à la frontière belge, les vents de sud-ouest, modérés dans l'intérieur, seront assez forts près de la Manche et de la mer du Nord. Le ciel sera généralement très nuageux, et il pleuvra un peu au voisinage des côtes, surtout l'après-midi et le soir.

Sur le reste de notre pays, le temps sera frais et brumeux le matin, et il y aura des brouillards de l'Aquitaine au Massif Central et à la Bourgogne, mais il fera beau l'après-midi. Les vents, modérés, de secteur nord, dans la vallée du Rhône et près de la Méditerranée, seront faibles et de direction variable ailleurs. Les températures s'élèveront un peu par rapport à celles de la veille.

Samedi 1er décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 023,1 millibars, soit 767,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 30 novembre au 1er décembre) : Ajaccio, 14 et 10 degrés ; Biarritz, 20 et 8 ; Bordeaux, 14 et 4 ; Brest, 14 et 11 ; Caen, 16 et 11 ; Cherbourg, 13 et 11 ; Clermont-Ferrand, 15 et —1 ; Dijon, 4 et 1 ; Grenoble, 2 et —6 ; Lille, 0 et 6 ; Lyon, 10 et 0 ; Marseille, 15 et 2 ; Nancy, 10 et 4 ; Nantes, 12 et 10 ; Nice, 15 et 10 ; Paris-Le Bourget, 12 et 6 ; Pau, 25 et 4 ; Perpignan, 15 et 3 ; Rennes, 12 et 10 ; Strasbourg, 10 et 5 ; Tours, 13 et 6 ; Toulouse, 17 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 4 degrés ; Amsterdam, 11 et 10 ; Athènes, 17 et 10 ; Berlin, 11 et 6 ; Bonn, 9 et 7 ; Bruxelles, 10 et 10 ; Le Caire, 18 (max.) ; îles Canaries, 24 et 16 ; Copenhague, 9 et 6 ; Genève, 2 et —1 ; Lisbonne, 16 et 5 ; Londres, 14 et 10 ; Madrid, 18 et —1 ; Moscou, —3 et —3.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 2 DECEMBRE

16 h. 45, Notre-Dame de Paris, cardinal Joseph Ratzinger : « L'identité chrétienne aujourd'hui ».
9 bis, avenue d'Iéna, 15 h. : « Indonésie 1 » ; 17 h. : « Indonésie 2 » (projections).
15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, Mme Odette Oucher : « Carthage et son empire » (Les Artisans de l'esprit), projections.

DIMANCHE 2 DECEMBRE

14 h. 30, 62, rue Madame : « Les voies nouvelles de la peinture. L'abstraction » (Arcus).
17 h., Hypérion, 27, quai de la Tournelle, Mme Giovanni Galli : « Initiation au monde de la mosaïque et démonstration ».
18 h., 24, rue du Mont-Thabor, professeur Henri Baruk : « Le judaïsme et le prophétisme hébreu devant l'idolâtrie » (Siloé).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 1er décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
La loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Avec M. J. Barrot, ministre de la santé.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Escale à Toulouse.
Emission d'E. Pages.
Avec Cl. Nougaro, le groupe Folk, F. Dagues, M. Mesplé, P. Perret, R. Seef, Ringo, le Chœur du Lauragais et l'Ensemble vocal de Toulouse (dir M. Plasson), ainsi que la Grand Orchestre du Capitole.
21 h 35 Série : Columbo.
De J. Frawley : le Mystère de la chambre forte.

22 h 55 Télé-foot 1.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : le Journal.
De P. Lefebvre, d'après J.-P. Petrolacci, avec P. Léotard, A. Cuny, B. Agenin.
Un film vidéo tourné par les ravisseurs de Florence Chereau est adressé à Clébert. Mais le journaliste est de plus en plus prisonnier des intimidations de son rédacteur en chef.
21 h 35 Variétés : Collaroshow.

22 h 35 Fenêtre sur... Sri Lanka.
Une île sans eau.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la Fronde ; La cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : Patapouf en balade.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Le roman du samedi.
Le Maestro.
Téléfilm de F. Giraldi, avec J.-P. Cassel.
Dans l'Italie de l'occupation, un maestro très connu cherche refuge dans un monastère où se trouve caché un petit musicien qui se fait passer pour une grande vedette du pupitre.
22 h 15 Journal.
22 h 35 Court métrage français.
La Merveilleuse Histoire de Peter Schlemihl.

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Inde, musique populaire du Rajasthan.
20 h., L'île sur l'océan Nuit, de M. Grimaud, adapt. C. Bourdet. Avec J. Berthier, A. Korrigan, J.-P. Richepin... Réal. H. Soubeyran.
21 h. 40, Disques.
21 h. 55, Ad lib, par M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Concert de l'Orchestre national : « Concerto pour jazz band et orchestre » (R. Liebermann), dir. Schuller.
18 h. 45, Feuilleton.
19 h. 45, Les archives sonores de Radio-France.
20 h. 30, Récital J. Lewis, piano, en direct du grand auditorium.
22 h. 5, Miles Davis, trompette : « Concerto d'Aranjuez », de Rodrigo.
23 h. 35, Concert de l'Orchestre national : « Four tone Poems » (Duke Ellington).
0 h. 5, Django Reinhardt, Stéphane Grapelli et Cie.
0 h. 30, Kiosque ; 0 h. 40, Feuilleton ; 1 h. 15, La liberté et après...

Dimanche 2 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h *Présence protestante.*
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe du premier dimanche de l'Avent en l'église Saint-Michel-du-Mont-Mesly, à Créteil (Val-de-Marne).
Dialogue avec les enfants : Père A. Carron de La Carrière (dimanche trimestriel des enfants)
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 10 Sports première.
14 h. 55, Rugby : France-Roumanie.
16 h 40 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
17 h 50 Cinéma : « les Hauts de Hurlevent ».
Film américain de W. Wyler (1939), avec M. Oberon, L. Olivier, D. Niven, F. Robson, D. Crisp, H. Williams, G. Fitzgerald, C. Humphreys, M. Mander, C. Kellaway (N., rediffusion).
A la fin du dix-neuvième siècle, en Angleterre. La fille d'un propriétaire terrien est liée à jamais, et malgré son mariage avec un autre, à un bohémien recueilli par son père et qui se vengera d'avoir été méprisé. Illustration soignée et académique du roman frénétique d'Emily Brontë. Malgré la célébrité qu'elle y gagna, Merle Oberon ne fut pas l'interprète idéale de Cathy. Laurence Olivier, en revanche, est magnifiquement Heathcliff.
19 h 30 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « Règlement de comptes à O.K. Corral ».
Film américain de J. Sturges (1957), avec B. Lancaster, K. Douglas, R. Fleming, J. Van Fleet, J. Ireland, L. Bettger.
Un shérif sauve la vie d'un joueur professionnel alcoolique et phtisique. Celui-ci l'aide à venir à bout d'une bande de hors-la-loi.
Inspiré de l'histoire du vieil Ouest et de ses figures légendaires. Atmosphère fortement dramatique et belle interprétation.
22 h 20 Concert.
« Symphonie n° 29 en la majeur K 201 » et « Concerto n° 25 en ut majeur K 503 », de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Concert.
« Concerto pour violon n° 1 », de Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Myrat, sol. M. Bauer.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Tremplin 80, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe-passe.
16 h 40 Série : La corde au cou.
Le Procès.
17 h 30 Dessins animés.
17 h 50 Rencontres internationales du cirque.
18 h 40 Top club.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Le retour du Saint.
Vengeance.
21 h 35 Bande à part : La route de Memphis.
Réalisation J. Desclercq.
Portrait d'une fanatique d'Elvis Presley, Franciska, qui après la mort de l'idole a intensifié son culte, transformant sa chambre en temple et s'habillant en noir, « comme Elvis ».

21 h 55 Le petit théâtre.
Un cœur compatissant, de M. Bedetti. Avec C. Allégret.
22 h 25 Jazz.
Hommage à Louis Armstrong.
22 h 55 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie.
10 h 30 Mosaïque.
Un reportage sur trois peintres et un sculpteur immigrés ; Musique : F. Marques, K. Erguner, F. Al Atedy, L. Samardziski, V. Krpan.
16 h 45 Prélude à l'après-midi.
Guillaume de Machaut (concert dirigé par J. Veselka).
17 h 30 Il n'y a pas qu'à Paris.
18 h 30 Rire et sourire.
Micheline Dax - Pierre Tornade.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du jazz.
Antibes - Juan-les-Pins 1979 : Earl Hines.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Série : La mémoire du peuple noir.
N° 8 - L'aventure jamaïcaine. De Claude Fléouter.
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Marcel Pagnol.
22 h Ciné-regards.
Le studio des Ursulines.

22 h 30 Cinéma de minuit : « House by the river ».
Film américain de F. Lang (1949), avec L. Hayward, L. Bowman, J. Wyatt, D. Patrick, A. Shoemaker. (V.o., sous titrée, noir.)
Un écrivain raté étrangle sa servante, qu'il tentait de séduire. Il oblige son frère à l'aider à faire disparaître le corps dans la rivière passant devant sa maison. Cela lui inspire son premier grand roman, mais le cadavre revient à la surface.
Etonnante peinture d'une névrose criminelle, dans une ambiance lourde de fatalité et de châtiment. Les grands thèmes de Lang (le mal, la loi, la justice) dans une série B. A découvrir.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand-Orient de France.
10 h., La messe à Saint-Séverin, à Paris.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Fêtes musicales de la Sainte-Baume.
14 h., La Comédie-Française présente : « le Roi », de Flers et Caillavet. Avec L. Seigner, B. Dhéran, A. Pralon, C. Winter.
16 h., Les cours d'interprétation de la musique en public : cours d'interprétation d'Yvonne Lefébure.
17 h. 30, Escales de l'esprit : Auguste Villiers de l'Isle-Adam.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : la relation baroque, ou comment une certaine poésie latino-américaine est née des premières relations.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : œuvres de Trebinsky, Kienzl, Beethoven.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : œuvres de A. Adam, Lehar, P. Sarasate, C. Lube, R. Stolz et Lakatos : Waldteufel, Hagen, Werschma et Lanner.
8 h., Cantate pour le premier dimanche de l'Avent : S.W.V. 36 (Bach) par le Concentus Musicus, dir. : N. Harnoncourt.
9 h. 2, Sélection concert.
9 h. 7, Charles Tournemire : « l'Orgue mystique », avec G. Delvallée.
9 h. 30, Vocalises.
11 h., Centième concert du dimanche matin, en direct du Théâtre d'Orsay, avec J.-Cl. Pennetier, piano, et M. Portal, clarinette : œuvres de Berg, Brahms, Schumann, Bach, Mozart, Schubert et J.-L. Barrault (textes de Baudelaire, Barrault, Claudel, La Fontaine).
12 h., Equivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : « Sous le signe d'Eole » : Sonate opus 31 n° 2, dite « la Tempête » (Beethoven) ; Préludes (Debussy) : n° 8 « le Vent dans la plaine », n° 7 « Ce qu'a vu le vent d'Ouest », avec B. Boulanger, piano.
12 h. 35, Opéra Bouffon : « le Cheval de bronze » (Auber), avec S. Nigoghossian, I. Garcisanz, A. Rodde, A. Rodden, U. Cold, les Chœurs et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Jean-Pierre Marty.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Carnaval » (Schumann).
17 h., Concert : Semaines musicales de Berlin : « Symphonie n° 4 en si bémol majeur opus 60 » (Beethoven); « Une vie de héros » (Strauss), par l'Orchestre symphonique de Boston, dir. S. Ozawa, avec J. Silverstein, violon solo.
19 h., Musiques chorales : Pavane, Madrigal, Caligula (Fauré), par les chœurs de l'Opéra de Paris (dir. J. Laforge) et l'Orchestre de chambre de l'O.R.T.F. (dir. A. de Almeida). de chambre de Pologne, dir. J. Maksimiuk, avec K. Kulka, violon.
18 h. 35, Jazz vivant : Trois orchestres de batteurs : Elvin Jones, Art Blakey et Max Roach.
20 h. 30, Concert donné au Grand Auditorium de Radio-France : « Symphonie n° 47 », (Haydn) ; « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur K 213 » (Mozart) ; « Musica-Domestica » (Bujarski) ; « Sérénade pour cordes » (Tchaïkovski), par l'Orchestre de chambre de Pologne, dir. J. Maksimiuk.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers sillons ; 23 h., Portrait en petites touches : Sonates n° 3 et 7 (Prokofiev) ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? : « Jean-Sébastien Bach. »

Toujours la même antienne

(Suite de la première page.)

Cette épreuve, d'abord il la commente en complet-veston, ensuite il y participe en tenue de motard, arborant un dossard où s'inscrit en énormes lettres une marque de jeans. Incroyable mais vrai.

Egalement épinglée un peu partout, la différence entre la règle et la réalité, s'agissant de la publicité de marques. Elle ne doit pas excéder, en moyenne annuelle, dix-huit minutes par jour. Eh bien, sur les quarante-sept heures trente d'antenne consacrées par TF 1 aux internationaux de tennis de Roland-Garros, le sigle d'une banque nationalisée (traduisez la B.N.P.), étalé au fond du court face aux caméras, aura occupé l'écran pendant vingt heures trente. Bof ! dira-t-on, c'est partout pareil, ça n'est pas propre à la France. Si, justement, et vous pourrez en juger vous-même à l'occasion du Tournoi des cinq nations, dont la retransmission sera assurée par la B.B.C. avec infiniment plus de discrétion.

De même avons-nous tous été témoins de l'indécence, le mot n'est pas trop fort, de telle ou telle vedette du petit écran, n'hésitant pas à assurer elle-même, ou par copain interposé, la promotion de son livre (Michel Drucker), ou de son film (Guy Lux), ou de son passage à la scène (Danièle Gilbert). Service public ou self-service de la réclame ? demande l'un de nos censeurs, qui parle de « matraquage délibéré » à propos des Spectacle Inter de Radio-France.

Les téléspectatrices seront heureuses d'apprendre que la commission de la qualité s'élève énergiquement contre la représentation de la femme au miroir de l'écran. Femme - objet, femme - affiche, femme au foyer, femme-tronc « agréable à l'œil », ou, à l'heure des journaux, femme absente tout simplement. Sauf sur FR 3 en fin de soirée.

Au chapitre des indicatifs et des génériques, revenant, jour après jour, semaine après semaine, en prélude aux annonces publicitaires et aux émissions régulières, on regrette la laideur des images et la violence des couleurs. A quoi j'ajouterai leur monotonie. Combien de lecteurs nous ont écrit pour se plaindre de la pomme, la sempiternelle pomme d'Antenne 2, du lancinant « tut-tut » annonciateur de messages glorifiant des couches absorbantes, des détergents pour les W.C., des papiers ou des serviettes hygiéniques, à l'heure de se mettre à table. Les préposés au contrôle de la qualité sont entièrement d'accord : ça n'est vraiment pas ragoûtant. Et ils n'hésitent pas à réprimander les chaînes. Attention : premier avertissement ! Si les spots publicitaires restent ce qu'ils sont, d'une navrante vulgarité, ils en tiendront compte l'année prochaine dans leur appréciation des programmes.

J'ai gardé le pire pour la fin. Parti sur nos traces à la découverte des « écran de l'étranger », M. Jean Cluzel a fait le tour des pays du Marché commun. Ses observations, il les a consignées dans un excellent petit ouvrage intitulé « Télémanie » (1). Elles n'étonneront, hélas ! personne. Nulle part ailleurs, il n'a vu l'« influence des pouvoirs tourner à la mainmise ». Et il cite en exemple le Danemark, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et, bien sûr, la Grande-Bretagne, modèles de démocratie où ne se substitue pas « à la volonté générale une volonté particulière s'arrogeant le droit et le privilège de mieux savoir ce qu'il faut dire, ce qu'il faut montrer, ce qu'il faut cacher ou encore ce qu'il faut un peu arranger ».

On ne saurait mieux résumer la pensée des observateurs dont les conclusions nous dégringolent sur la tête en ce moment. Elles vont toutes dans le même sens. A force de vouloir équilibrer les opinions, majorité-opposition, on finit par confier aux seuls politiciens le soin de nous parler de politique. Défilé imposé des leaders — rappelez-vous la fameuse « bande des quatre » au moment des élections européennes — dîners de têtes, de chefs de parti ou de syndicat toujours les mêmes, l'absence de la voix du peuple, en l'occurrence celle du lampiste ou du simple militant, et, surtout, c'est ce qu'il y a de plus grave, fâcheuse tendance des journalistes de l'audio-visuel à se défiler devant leurs responsabilités, à céder aux différents groupes de pression pour ne pas avoir d'histoires, et à accéder aux demandes de ceux qui nous gouvernent ou nous représentent. Le temps d'antenne accordé à l'un ou à l'autre, ils devraient en être les seuls juges. En fonction de la seule actualité.

Rappelez-vous la fureur de Georges Pompidou, qui s'était vu refuser un reportage sur l'inauguration par son épouse d'un centre pour enfants handicapés et assurer, rare insolence, qu'on en parlerait à la télé si l'avion présidentiel piquait du nez ! Je ne veux pas dire par là que les seules nouvelles dignes d'intérêt soient les mauvaises nouvelles. Je veux dire que, dans le contexte international, elles ne sont pas forcément liées aux activités gouvernementales, parlementaires ou municipales.

Aux dernières rencontres francophones de Lausanne, l'on a confronté les journaux télévisés d'un même jour, choisi au hasard. Le hasard malheureux — mais était-ce bien un hasard ? — a voulu que ce soir-là les déplacements de MM. Giscard d'Estaing et Barre occupent, à la stupéfaction navrée de nos amis belges, suisses et canadiens, la plus grande partie de nos bulletins.

Il y a micro et micro. Celui d'une salle des fêtes ou d'un palais des congrès n'a pas le même écho que ceux des studios de la rue Cognacq-Jay.

Et puis quoi, tant que nos directeurs de l'information seront indirectement nommés et renvoyés par l'Elysée, ou mutés (cf. le cas récent de Christian Bernadac) pour ne pas encourir les foudres du pouvoir, inutile de se leurrer, on restera, sur ce plan capital, la lanterne rouge de l'Europe.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Editions Plon.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT CLUZEL

M. Cluzel définit, dans sa conclusion, les trois conditions qui doivent être remplies pour assurer une meilleure radio et une meilleure télévision :

1) Le service public de la télévision n'est pas soumis aux impératifs de la rentabilité, mais il doit l'être aux règles de la rigueur, car il est financé par les impôts des citoyens qui ne peuvent tolérer de dépenses somptuaires faites à leurs dépens ;

2) Pour mériter son titre de service public, la radio-télévision française doit répondre aux vrais besoins du pays en le distrayant sans l'avilir, en l'informant sans le manipuler, en le cultivant sans le déformer ;

3) Le service public appartenant à la nation, toute tentative d'appropriation par des individus, des partis ou des clans doit être conjurée. Elle ne peut l'être que si la vigilance des citoyens trouve, comme cela a toujours été le cas, dans le Parlement l'organe de contrôle que la loi a prévu.

PRESSE

En raison d'une grève du Livre

NEUF QUOTIDIENS DU GROUPE HERSANT N'ONT PU PARAITRE SAMEDI

Vendredi 30 novembre, à 12 h. 30, la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. lançait un appel à un arrêt de travail immédiat de vingt-quatre heures dans l'ensemble des quotidiens du groupe Hersant.

Evoquant l'intransigeance de la direction de *Centre-Presse*, édité à Poitiers — où existe un conflit au sujet des clavistes, — la F.F.T.L.-C.G.T. déclarait avoir demandé à rencontrer M. Hersant à Paris.

« Elle s'est vu opposer un refus, et une délégation qui s'est présentée ce jour à la direction du groupe a trouvé toutes les portes closes », précise le communiqué, avant d'appeler *« l'ensemble des travailleurs du groupe Hersant à manifester leur mécontentement »* en observant un arrêt de travail de vingt-quatre heures.

Cet ordre a été entendu et suivi — empêchant la parution des titres samedi matin — au *Berry républicain* (Bourges), au *Havre-Presse* et *Havre libre*, à *l'Eclair* (Nantes), à *la Liberté du Morbihan* (Lorient), à *la Nouvelle République des Pyrénées* (Pau), à *Centre-Presse* (édition de Rodez), à *Nord-Matin* et *Nord-Eclair* (Roubaix), *Paris-Normandie* (Rouen).

L'arrêt de travail à Nantes et à Roubaix a entraîné, en outre, la non-parution des exemplaires de *France-Soir*, *le Figaro* et *l'Aurore*, transmis par fac-similé et destinés à ces régions.

En revanche, à Paris, ces trois titres ont paru normalement.

● *Au « Courrier picard »*, M. Pierre Rouanet, chef du service politique depuis septembre 1978, vient d'être nommé rédacteur en chef. Il succède à M. Georges-Louis Collet, qui prend sa préretraite.

M. Pierre Rouanet a notamment collaboré au *Nouvel Observateur*, au *Berry républicain* et, actuellement, à Radio-Monte-Carlo. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et ancien lauréat des prix Aujourd'hui et Interallié.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

économie

ENVIRONNEMENT

LE PARTI COMMUNISTE EST FAVORABLE AU PROJET DE CENTRALE NUCLÉAIRE A GOLFECH (TARN-ET-GARONNE)

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Au cours d'une conférence de presse qui vient d'être réunie à Toulouse, M. Claude Llabrès, conseiller général (P.C.) de la Haute-Garonne, vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées et membre du comité central du parti communiste, s'est déclaré favorable à l'implantation d'une centrale nucléaire à Golfech (Tarn-et-Garonne). Il a rappelé à ce propos que l'industrie de Midi-Pyrénées était *« à la limite de la catastrophe au point de vue des ressources énergétiques »*. Mais, a-t-il ajouté, *« il convient de bien informer au préalable les populations de ce problème »*.

En même temps, on apprenait que Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U. et candidate à l'élection présidentielle en 1981, avait été interpellée par des gendarmes mobiles assurant la sécurité des fourgonnettes où, à défaut des mairies dont les édiles sont des opposants au projet de Golfech, la population est invitée à donner son avis sur l'ouverture de l'enquête d'utilité publique. Mme Bouchardeau venait d'arracher la feuille du registre lorsqu'elle fut, dit-elle, photographiée par un gendarme et aussitôt conduite vers les responsables des forces de l'ordre, où un officier l'invita à décliner son identité. Elle a été relâchée peu après. *« J'ai pu ainsi constater*, a-t-elle déclaré à son retour à Toulouse, *ce que serait la société policière que nous réserve la politique nucléaire du gouvernement. »* Elle a rappelé que le P.S.U. était hostile à l'utilisation de l'énergie nucléaire parce que *« les études de sécurité ne semblent pas suffisantes »*.

Roger Garaudy et le Père Cardonnel interpellés

Sept personnes, parmi lesquelles M. Brice Lalonde, animateur du mouvement Les Amis de la Terre, et Mme Solange Fernex, tête de liste d'Europe-Ecologie aux dernières élections européennes, avaient été interpellées le 28 novembre au terme d'une manifestation. Plusieurs manifestants ont endommagés des registres de consultation relatifs à l'enquête d'utilité publique sur cette centrale.

Le philosophe Roger Garaudy et le père dominicain Jean Cardonnel ont, eux aussi, samedi 1er décembre, déchiré des pages du registre et été interpellés par les autorités de police.

LÉO PALACIO.

● *Pollution de l'Yerres : pas de danger pour l'eau potable.* — *« Une grande partie de l'eau qui alimente la banlieue sud de Paris n'est plus puisée dans la Seine depuis le 30 novembre, mais est désormais fournie par d'autres sources de captage »*, indique le ministère de l'environnement et du cadre de vie. Cette décision a été prise à la suite de la pollution de l'Yerres, un affluent de la Seine. En outre, *« toutes les mesures ont été prises pour que cette pollution n'ait aucun effet sur la qualité de l'eau distribuée »*. La pollution s'est produite lors du déménagement des installations d'une fabrique de peinture et de vernis à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) ; des poursuites ont été engagées à l'encontre de l'exploitant.

SOCIAL

DANS LES SYNDICATS ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi créant une cotisation-maladie à la charge des retraités rencontre une vive opposition

Annoncé le 12 décembre 1978 et prévu pour le... 1er juillet 1979, le projet de loi instituant une cotisation d'assurance-maladie à la charge des retraités n'a pas été soumis, comme il était envisagé au départ, à la session de printemps du Parlement. A l'époque, le pouvoir n'entendait heurter ni sa majorité ni l'opinion, en pleine campagne électorale pour l'Assemblée européenne.

Lorsque le conseil des ministres approuva ce projet, à la même époque, ce fut en catimini. Délicat en raison de ses incidences psychologiques et politiques, complexe à appliquer, ce projet devrait susciter de fortes critiques des députés lors de la discussion à l'Assemblée prévue le 25 novembre et reportée à la semaine prochaine, en principe mardi 4 décembre. Sauf amendement important, il risque même d'être rejeté ou retiré...

A la recherche de ressources nouvelles pour combler le déficit chronique de l'assurance-maladie du régime général des salariés, les pouvoirs publics entendent, par ce projet, instituer une cotisation assise sur les pensions de régime général et aussi sur les retraites complémentaires. A l'origine, le taux envisagé — qui ne figure pas dans le texte soumis au Parlement — était respectivement de 1 % et 2 %, destiné à rapporter 1,6 milliard de francs de ressources supplémentaires.

Les arguments présentés par le gouvernement sont loin d'être sans fondement.

Cette cotisation qui serait à la charge des salariés du secteur privé *« a pour but de mettre fin à une discrimination très choquante entre les retraités de différents régimes »*.

En effet, les fonctionnaires en retraite versent une cotisation maladie égale à 2,25 % au-dessous du plafond de la Sécurité sociale. Dans certaines entreprises nationalisées, les cotisations varient de 1,25 % (R.A.T.P.) à 3,90 % — taux modulé selon le montant des pensions — à la S.N.C.F. Celles des artisans et commerçants sont également soumises, au-delà d'un plafond (26 000 francs par an pour une personne seule), au même taux que les revenus des actifs (11,65 % dans la limite du plafond de la Sécurité sociale et 7 % au-delà jusqu'à quatre fois ce plafond). Les exploitants agricoles versent, eux aussi, un forfait, de 444 francs ou la moitié de cette somme selon les cas, s'ils ne bénéficient pas du F.N.S. L'effort, qui va être demandé aux retraités salariés — s'il est accepté, — comblerait ainsi ces inégalités, mais en partie seulement.

Autres arguments avancés : le coût élevé de la maladie chez les personnes âgées et la nécessité de faire comprendre que la santé n'est pas gratuite, l'adoption du principe de l'institution d'une telle cotisation dans une ordonnance du 21 août 1967 et enfin l'amélioration des pensions depuis 1970. Selon le ministère, de 1970 à 1978, le minimum vieillesse a été multiplié par 3,93, les pensions par 2,83 alors que les prix l'ont été par 2,99. Enfin le gouvernement indique qu'il n'est pas normal que des personnes recevant des retraites très élevées (grâce au cumul de la pension du régime général, de la retraite complémentaire et parfois supplémentaire) *« continuent de se soustraire à la solidarité »*.

A l'origine, le projet de loi prévoyait d'ailleurs que les personnes âgées les plus démunies seraient exonérées par l'institution d'un plancher de revenus — au-dessous duquel la cotisation de 1 % ne serait pas exigée, soit — 14 700 F par an pour une personne seule, 27 600 F pour un ménage — ce qui exclut les titulaires du F.N.S.

Ces propositions ont provoqué une vive réaction des syndicats. La C.G.T. considère, à juste titre, que les pensions sont un salaire différé : durant toute leurs activité, les ouvriers, employés et cadres ayant payé une cotisation maladie ; or le projet de loi implique, selon ce raisonnement, le versement d'une deuxième cotisation. F.O. estime que des *« des mesures fragmentaires ne résoudront pas le problème du financement de la Sécurité sociale, qui devrait être examiné en toute clarté dans le cadre de la protection sociale collective. C'est pourquoi le bureau confédéral F.O. demande qu'il ne soit pas pris de décisions qui frapperaient la population retraitée déjà fortement touchée par la crise »*.

Elargir la solidarité

A l'Assemblée, des critiques du même ordre sont avancées avec toutefois une certaine gêne car l'on est tout à fait conscient des inégalités qui existent entre les personnes âgées selon qu'ils ont travaillé dans le secteur privé, à la fonction publique où dans le secteur indépendant. Mais l'on *s'étonne* de la complexité d'une telle initiative dans la mesure où, très souvent, un retraité reçoit assez souvent de nombreuses pensions versées par les caisses où il a été affilié tout au long d'une carrière mouvementée. L'on s'étonne encore d'un projet — à l'évidence explosif — qui n'apporterait que 1 600 millions de francs environ d'argent frais à la caisse maladie.

Un compromis sera-t-il possible ? Des discussions assez serrées ont été engagées entre la commission sociale de l'Assemblée et le ministre de la santé et de la sécurité sociale, l'objectif étant d'obtenir par amendement, un relèvement du seuil d'exonération. Celui-ci, selon certains, devrait être relevé de telle sorte qu'il aboutisse à la quasi-suppression de la première cotisation au taux de 1 %. Plusieurs hypothèses sont envisagées : exonérer de la cotisation les retraités non imposables (les recettes seraient alors ramenées de 1,6 à 1,4 milliard de francs) ; exonérer tous ceux dont les pensions ne dépassent pas le niveau du SMIC (de 1,4 milliard, les recettes attendues tomberaient à 1,2 milliard de francs). Comme pour les exploitants agricoles, une cotisation forfaitaire pourrait être aussi envisagée à la charge des personnes âgées qui ont une retraite supérieure à 2 300 ou 2 500 F par mois.

Mais un rejet total ou un report du projet de loi ne peuvent pas être totalement exclus. La vivacité des réactions démontre, en tout cas, que, en période de crise, la notion de solidarité, si souvent proclamée, demeure toujours très limitée. Aussi difficile à supporter soit-il, un effort contributif des retraités aisés n'a rien de scandaleux, si, du moins, les gestionnaires de la Sécurité sociale et les pouvoirs publics se décident vraiment à élargir la solidarité à d'autres catégories de Français et à concrétiser leur souci d'économie et de maîtrise des dépenses.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Radio-C.G.T. 94 : un outil de lutte

Les radios libres « syndicales » se multiplient, souvent au gré des événements. L'approche des élections aux prud'hommes provoque un développement des initiatives, notamment de la part de la C.G.T., qui, dans la région parisienne, dispose d'un matériel adapté : notre correspondant du Val-de-Marne a suivi, pendant cette semaine, les activités de Radio-C.G.T. 94.

Pendant une semaine, l'union départementale C.G.T. du Val-de-Marne, a installé son studio dans une pièce sans fenêtre de la cuisine centrale du restaurant inter-entreprise de Villejuif (Val-de-Marne). Au mur, une affiche où la main de Francesca Solleville a rajouté : *« En souvenir d'une émission, le 26 novembre. Enfin, je passe à la radio. Fraternellement. »*

12 h 03, mercredi 28 novembre. Alex s'empare du micro et annonce les titres du journal. L'événement de la matinée, c'est l'encerclement du bâtiment par les C.R.S. ; c'est l'appel alors lancé aux militants syndicaux et aux autres pour apporter leur soutien aux *« assiégés »* ; c'est l'intervention des élus communistes du secteur ; c'est le repli stratégique des forces de police et la reprise des émissions à midi.

Les autres nouvelles porteront toutes sur l'interview du président de la République, la veille, à la télévision, et sur des informations sociales. Les « speakers », Jean-Jacques, Julien et les autres, sont électriciens, plombiers. Après l'appréhension qui précédait la première émission, après les à-peu-près du premier jour, chacun s'est adapté avec une certaine aisance.

Pendant toute la semaine, ils se sont relayés dans une ambiance de fête studieuse pour assurer l'information de 7 h à 10 h, de 11 h 45 à 14 h, et de 17 h à 20 h. Cette grille théorique a éclaté au feu de l'information. Les débats sur la santé, les immigrés, le syndicalisme, etc., ont débordé les horaires ; les interventions des auditeurs en direct sur l'antenne ont bousculé les prévisions.

La mise en l'état de cette radio doit beaucoup à la proximité des élections prud'homales ; deux cent quatre-vingt-dix mille personnes sont inscrites sur les listes dans le Val-de-Marne. Le matériel a déjà tourné en Seine-Saint-Denis. Il va partir ensuite ailleurs, mais pourra revenir dans le même département, selon les besoins. Il serait étonnant d'ailleurs que Radio-C.G.T. 94 se taise définitivement. Ses responsables ont attrapé le virus, les auditeurs aussi. Des écoutes collectives ont été organisées dans des entreprises. On en a signalé une à la morgue du C.H.U. de Bicêtre. On aurait même capté les informations en dehors du département, à Levallois, Meaux, Morsang-sur-Orge et dans certains arrondissements de Paris.

Pour M. Jean-Pierre Page, secrétaire général de l'union départementale C.G.T., *« ce n'est pas une radio libre, une radio clandestine, une radio de l'ombre... »*, Villejuif n'est pas Londres, même si Radio-C.G.T. 94 est un *« outil de lutte »*. — F. G.

● *Radio C.G.T. 95* (Val-d'Oise) émettra du 4 au 7 décembre de 7 à 19 h. 30 sur 88 mégahertz, modulation de fréquence. Le projet de cette radio avait été annoncé le 14 novembre par M. Michel Warcholak, secrétaire confédéral, invité lors du meeting à la maison des syndicats de Cergy-Pontoise par l'union départementale C.G.T.

Faits et projets

Aménagement du territoire

● *Crédits pour la Bourgogne.* — Au cours d'une visite en Bourgogne, le 30 novembre, M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, a annoncé que le Fonds interministériel (FIAT) interviendra à hauteur de 2 millions de francs pour faciliter la construction de la déviation de Plombières, sur l'autoroute Pouilly-Dijon. D'autre part, la DATAR participera à la création d'une nouvelle zone industrielle et portuaire pour que la Bourgogne bénéficie à plein de la liaison fluviale Rhin-Rhône.

● *M. Debré et la politique régionale européenne.* — M. Michel Debré, député (R.P.R.) de la Réunion, s'étonne dans une question posée au premier ministre que la commission de la C.E.E. puisse décider *« d'établir des projets d'aide aux régions sous le nom de politique de régionalisme intégré, c'est-à-dire sans passer par les Etats responsables »*. M. Debré fait observer au gouvernement que *« cette manière de faire, outre qu'elle est contraire aux déclarations du président de la République, présente un caractère anticonstitutionnel évident si elle doit déboucher, comme il est dit à Bruxelles, sur des relations directes entre la commission et les autorités locales »* (*Journal officiel* du 27 novembre).

Tourisme

● *Un nouveau président de la F.N.I.H.* — Le 34e congrès de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière (F.N.I.H.) a élu, le 26 novembre, à la présidence de la fédération M. Robert Barbier, hôtelier à Paris et président du Syndicat national de l'hôtellerie familiale. Il remplace à ce poste M. Marcel Bourseau, qui préside depuis 1948 la Fédération nationale de l'hôtellerie française.

CIRCULATION

Long de 2.070 mètres

Le circuit « moto » de Tremblay-lès-Gonesse est ouvert

Ouvert au public samedi 1er décembre, le circuit motocycliste de Tremblay-lès-Gonesse (Seine-Saint-Denis) est installé sur un terrain de 21 hectares, au Sud de l'aéroport Charles-de-Gaulle. On y accède par l'autoroute du Nord, l'autoroute B 3 et le chemin départemental 40, spécialement prolongé pour assurer la desserte du circuit.

Doté d'une piste longue de 2 070 mètres, large de 9 mètres en moyenne (dans les virages, ce chiffre a été porté à 11 et 13 mètres), et comportant trois lignes droites et neuf courbes, le circuit, baptisé « Carole » — en souvenir de la dernière victime des courses « sauvages » que les motards, en mal d'installations adaptées, improvisent chaque vendredi soir aux halles de Rungis, — a été conçu par MM. François Robert et Jean-Michel Ruols, architectes.

La gestion et l'exploitation du circuit ont été concédées par l'Etat à une association sans but lucratif (loi 1901) dénommée Association multisportive du circuit de Tremblay-lès-Gonesse (A.M.C.T.). Une convention a été signée à cet effet entre les deux parties dont les dispositions essentielles se résument ainsi : L'A.M.C.T. versera à l'Etat une redevance annuelle correspondant pour partie, au loyer des terrains qui sera fixé par le service des Domaines et versé à l'Agence foncière et techique de la région parisienne, et pour partie, au loyer des installations qui sera fixé par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs et versé à l'Etat. Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, le concessionnaire ayant l'obligation d'équilibrer financièrement l'exploitation et pouvant bénéficier d'une subvention de démarrage destinée à assurer ses frais d'installation et son fonds de roulement. Pendant la durée de cette concession, l'association assurera l'entretien des installations, l'Etat prenant les grosses réparations.

Le circuit « Carole » destiné à la pratique motocycliste et plus précisément à la pratique des sports mécaniques et à la conduite motorisée (à l'exclusion de la course automobile et de la conduite des camions) *sera ouvert gratuitement du vendredi 12 h. au dimanche soir et les jours fériés* aux usagers convenablement assurés, qu'ils le soient par leur affiliation à la Fédération française motocycliste, ou en souscrivant une assurance à l'entrée du circuit.

TRANSPORTS

LA GRÈVE DES CONTROLEURS AÉRIENS

M. Le Theule lance un appel à la « discussion »

La grève des contrôleurs dure depuis cinq semaines. Le trafic aérien continuera d'être très perturbé au cours du week-end. Les compagnies, et surtout les compagnies régionales, éprouvent de très grandes difficultés. Le gouvernement comme les syndicats, tout en se disant disposés à ne rien céder sur l'essentiel, réaffirment leur volonté de négocier.

M. Joël Le Theule, ministre des transports, vient de rendre publique la réponse qu'il a adressée à M. Alex Raymond, député socialiste de la Haute-Garonne. Après avoir rappelé les graves conséquences du mouvement des contrôleurs, il précise : *« Toutefois, il ne saurait être question de fermer la porte à toute discussion avec les organisations représentant ce personnel. »*

« Ce mouvement n'a que trop duré », a déclaré de son côté M. Claude Abraham, directeur général de l'aviation civile, dans un message adressé aux différents centres régionaux de contrôle aérien. *« Dès mardi prochain*, déclare-t-il, *tout acte d'indiscipline, toute entrave au trafic aérien quelle qu'elle soit, entraînera, en fonction de la nature et de la gravité de la faute, ainsi que de la position hiérarchique des fonctionnaires, des sanctions allant de la suspension de trois mois à la mutation d'office, ainsi que, si besoin est, l'engagement de la procédure de révocation. »* *« Mais*, ajoute M. Abraham, *si le travail reprend normalement, les discussions sur les sujets proposés par la direction de la navigation aérienne, le 21 novembre dernier, pourront alors s'instaurer. »*

Du côté des syndicats, dans une déclaration remise à la presse, M. René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T., après avoir estimé que, *« par son attitude bornée de refus de toute négociation, le gouvernement porte l'entière responsabilité du blocage dans le conflit des contrôleurs aériens »*, s'adresse *« solennellement au premier ministre pour lui demander de prendre toutes les mesures nécessaires afin que s'ouvrent dans les meilleurs délais les négociations qu'exige le simple bon sens »*.

Enfin, deux sénateurs, MM. Bernard Legrand (Gauche dém., Loire-Atlantique) et Bernard Fortier (R.P.R., Indre-et-Loire) ont déposé, le 30 novembre, une proposition de résolution tendant à créer une « commission de contrôle » pour examiner les conditions de fonctionnement des services chargés du contrôle de la navigation aérienne. Cette proposition sera examinée le 5 décembre prochain par la commission des affaires économiques et devrait être débattue « rapidement » en séance publique, indique-t-on au Sénat.

Les difficultés de la compagnie régionale Air Alpes illustrent très bien les conséquences très lourdes de ce long mouvement. La compagnie, nous rapporte notre correspondant Claude Francillon, compte mettre une partie de son personnel en chômage technique à partir du lundi 3 décembre *« afin de ramener les frais de la compagnie au niveau de ses recettes actuelles »*. Le P.-D.G. d'Air Alpes, M. Philippe Boyer, qui fait cette déclaration, estime que les 2 millions de francs de pertes résultant de la grève ne pouvant être couvertes par les ressources propres de la société ni par un nouveau concours bancaire, seule une aide de l'Etat pourrait désormais sauver cette entreprise qui emploie deux cent dix personnes. Le P.-D.G. d'Air Alpes dément toutefois avoir mis en œuvre des mesures de dépôt de bilan.

On apprend enfin qu'un officier contrôleur de la navigation aérienne du centre régional d'Aix-en-Provence, M. Joël Allard, et son frère Philippe ont été inculpés par le juge d'instruction d'Aix qui les a laissés en liberté. Ils comparaîtront tous les deux le 20 décembre devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. Ils avaient été arrêtés le 29 novembre après avoir été identifiés comme étant les auteurs d'une fausse alerte à la bombe contre le centre de contrôle régional d'Aix-en-Provence. Cette inculpation est considérée comme *« une affaire isolée »* par l'intersyndicale des contrôleurs.

A PROPOS DE...

L'automatisation du réseau français

La dernière « demoiselle du téléphone »

La mise en service de l'autocommutateur d'Alando en Haute-Corse, le 28 novembre, marque l'achèvement de l'automatisation du réseau téléphonique métropolitain. Les « demoiselles du téléphone » ont rendu leur casque. Les abonnés français se trouvent donc dans la situation que connaissent depuis longtemps les abonnés allemands, anglais et italiens.

L'ensemble du réseau téléphonique français sera automatisé, le 15 décembre, lorsque seront inaugurés les autocommutateurs de Saint-Georges et de Regina, en Guyane. A cette date, la promesse de M. Robert Galley, faite en 1969, d'automatiser totalement le réseau français sera tenue avec trois ans de retard.

Il convient de saluer cette rénovation des télécommunications françaises qui étaient, au début des années 70, les plus médiocres en quantité et en qualité d'Europe. Même si le redressement de la situation a été amorcée sous la présidence de M. Pompidou, il est juste de reconnaître que M. Giscard d'Estaing a donné au téléphone une priorité budgétaire absolue. Cette haute protection a permis à M. Gérard Théry, directeur général des télécommunications, de faire passer en cinq ans de six à treize millions le nombre des abonnés et, en même temps, de mener à bien l'automatisation tant attendue.

En effet, le téléphone automatique est indispensable pour assurer la fluidité du trafic. Les opératrices ne peuvent établir les communications avec la même rapidité qu'un autocommutateur. Celui-ci permet de raccorder beaucoup plus d'abonnés qu'un central manuel. Enfin, « l'automatique » économise de l'argent : on a calculé que le coût d'une communication par le « manuel » dépassait de 70 % le prix facturé à l'abonné. En valeur relative, le prix des communications devrait donc continuer à diminuer au cours des prochaines années.

Les « demoiselles du téléphone » reclassées bien ou mal au sein des P.T.T. disparaîtront-elles définitivement ? Rien n'est moins sûr, car l'évolution des besoins de communication, constatée aux Etats-Unis par exemple, montre que l'abonné désire être guidé et assisté dans l'utilisation de son poste. L'introduction de services nouveaux (réveil, transferts, rappels automatiques, vidéotex, annuaire électronique) ne fera-t-elle que renforcer ce désir de l'abonné de pouvoir avoir recours à un homme ou à une femme lorsque la machine le dépasse ?

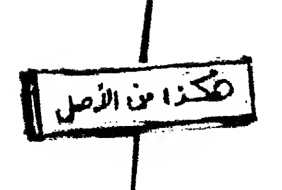
ALAIN FAUJAS.

L'AÉROPOSTALE NE SERA PAS SUPPRIMÉE

M. Emile Simon, directeur général des postes, s'est déclaré le 30 novembre convaincu de l'avenir du service postal, dont il a dit qu'il était *« le seul organisme auquel sont abonnés tous les Français »*.

Pour illustrer cet optimisme, M. Simon a expliqué le plan d'automatisation des services financiers de la poste. A la fin de 1979, les comptes chèques postaux disposeront de 350 distributeurs automatiques de billets. On en dénombrera 450 à la fin de 1980. Les P.T.T. étudient avec le réseau « carte bleue » et celui des banques populaires la mise en place d'un terminal dans les points de vente où les achats pourront être réalisés avec des cartes magnétiques.

Le directeur général des postes a encore affirmé que la suppression de l'Aéropostale n'était pas envisagée. *« La restructuration de notre réseau et un souci de bonne gestion nous ont amené à fermer les lignes Paris-Clermont-Bordeaux, Nancy-Dôle-Lyon et Clermont-Poitiers-Nantes-Rennes. En revanche, nous allons reprendre à une compagnie aérienne privée l'exploitation de la ligne Paris-Rennes-Brest. Avec quinze Fokker et quatre Transall, l'Aéropostale achemine 48 000 tonnes de courrier par an. »*



INDUSTRIE

Pour une surgénération de notre économie

II. — Les conditions à remplir

par FRANÇOIS DALLE (*)

La surgénération de l'économie française est en cours : utilisation de technologies nouvelles, pari nucléaire en voie d'être gagné, emploi des savoir-faire étrangers, acceptation des impératifs de la productivité... (« le Monde » du 1er décembre). Il est évident que, si l'adhésion des responsables à de nouveaux principes d'action se généralisait à tous les domaines de la vie sociale, il en résulterait une prolifération d'initiatives, dont on peut espérer qu'elle contribuerait efficacement à la surgénération de notre économie.

Ce processus de transformation ne serait sans doute pas spectaculaire, mais les grandes innovations, celles qui défrayent la chronique, sont rares ; le progrès résulte plutôt d'une succession d'initiatives accumulées, dont chacune peut paraître en soi mineure. On en trouve d'ailleurs une confirmation dans les réflexions que mène actuellement, sur les conditions de notre redéploiement, un groupe d'industriels réuni à l'Institut de l'entreprise.

Ses conclusions seront publiées dans quelques mois. Elles comporteront un catalogue d'initiatives concrètes qui seront proposées, soit aux pouvoirs publics, soit aux entreprises elles-mêmes, dans les différents domaines du financement des entreprises, du financement de l'innovation, du commerce international, des transferts technologiques, de l'enseignement, du développement régional, de la loi des sociétés, de la communication d'initiatives marquantes, etc.

Toutefois, il apparaît dès maintenant que bien peu de ces mesures pourront s'insérer dans un dispositif législatif. Cela pourra paraître frustrant dans un pays qui, comme le nôtre, incline au juridisme. Mais Michel Crozier n'a-t-il pas raison d'affirmer qu'« *on ne change pas la société par décret* » ? Et notre dispositif réglementaire n'est-il pas déjà suffisamment encombré pour que l'on s'efforce de ne pas en rajouter ?

Pour un entrepreneur de la surgénération régionale

Au fond, l'appareil étatique paraît bien avoir développé jusqu'à l'extrême tous les travers de la grande entreprise massifiée. L'image qui vient à l'esprit est celle de Werner Heisenberg : « *Un bateau dont la masse est si lourde que l'aiguille du compas ne peut plus indiquer le nord, mais seulement le bateau.* »

Et l'on peut toujours superposer les « services fonctionnels » qui sont censés donner le cap : l'aiguille du compas ne bougera pas. C'est un problème élémentaire d'inertie, qui ne peut se résoudre que par le cloisonnement des structures et la décentralisation des décisions. Ceux-ci n'impliquent évidemment pas la suppression des services fonctionnels, mais impliquent un rééquilibrage des pouvoirs avec ceux des « opérationnels », qui sont en contact permanent avec les réalités de la vie. Et il faut accepter que les « opérationnels » puissent éventuellement prendre sur le terrain des décisions contraires à telle ou telle des réglementations édictées par les « fonctionnels ».

Décider « en dernier ressort » et arbitrer entre des logiques inéluctablement différentes, n'est-ce pas le rôle essentiel de l'entrepreneur ?

Dès lors, pourquoi pas dans chaque département, un entrepreneur de l'Etat, investi des responsabilités et des moyens de présider, au sens plein, à la surgénération économique de sa région ? Ce pourrait être aussi bien un dirigeant d'entreprise, un responsable professionnel ou interprofessionnel de la région, dès lors que celui-ci serait unanimement réputé pour sa connaissance particulièrement fine des réalités économiques et humaines locales, pour son autorité morale et son rayonnement auprès des divers partenaires sociaux, ainsi que pour son aptitude à la négociation.

L'exercice d'une telle fonction de synthèse, de parrainage et d'arbitrage permettrait :

- De mieux surveiller les équilibres fondamentaux de la région, entre prix et salaires, entre emplois secondaires et tertiaires, entre les implantations industrielles et l'infrastructure, etc.
- D'inciter nos institutions financières nationales à une décentralisation effective.
- De faire mieux sortir de l'anonymat ces nouveaux entrepreneurs qu'appelle notre surgénération industrielle. Ceux-ci sont certainement plus nombreux qu'on ne le croit à attendre qu'on les distingue, qu'on s'intéresse aux projets dont ils sont porteurs autrement qu'en les jugeant de loin sur dossier.

Exploiter en grand nos « humus » régionaux

Il est indéniable que le développement des capacités compétitives de notre économie exige l'amélioration de l'information de nos entreprises industrielles et agricoles sur la structure et l'évolution prévisible du commerce international.

Indéniable est aussi l'intérêt des « banques de données » que l'Etat, ou des organismes privés, cherchent à constituer pour satisfaire ces besoins. Il serait grave, cependant, que ces initiatives soient considérées comme suffisantes, au prétexte qu'elles sont nécessaires. L'essence du commerce est en effet l'échange, c'est-à-dire, pour commencer, l'échange d'informations, sans lequel on sait d'ailleurs bien qu'il n'y a pas de véritable communication. Pour commencer, il ne suffit donc pas d'être informé ; il faut aussi savoir informer, et c'est, sans doute, dans ce sens que se révèlent nos carences les plus graves.

Au demeurant, est-il besoin de recourir aux coûteux artifices de la « télématique » pour se convaincre que le marché international du vin peut être considéré, selon les... canons de la planification stratégique, comme un « marché porteur » ? Ne doit-on pas s'interroger plutôt sur les raisons pour lesquelles, mis à part nos grands crus et nos châteaux, les excellents produits de nos terroirs s'imposent moins bien sur les marchés américains ou japonais que les vins italiens, espagnols, californiens, voire allemands ?

Il suffit de poser le problème de la compétitivité dans ce sens-ci, plutôt que dans l'autre, pour s'aviser que nous ne savons pas exploiter nos humus, c'est-à-dire notre « fonds de commerce », ce fonds dont le moraliste disait : « *C'est le fonds qui manque le moins...* » Car, ce qui est vrai de la qualité de nos vins l'est aussi de celle de nos viandes du Charolais ou du Limousin, de nos articles textiles, comme de beaucoup des produits que nous manufacturons.

Dans tous ces cas, ce qui semble nous manquer le plus pour exploiter en grand nos humus sur la scène internationale n'est pas le savoir-faire, mais le faire-savoir, et le savoir-commercer. Certes, nous avons, dans ce domaine, des handicaps considérables à combler : en premier lieu, des handicaps d'ordre moral et culturel, tant il est vrai que la fonction de vendeur est dévalorisée dans ce pays. Nous avons aussi des handicaps d'ordre structural : nos sociétés de commerce international apparaissent dérisoires en regard des japonaises ou des allemandes, et nos représentations commerciales à l'étranger ont encore beaucoup à apprendre de celles de nos principaux concurrents. Mais nous avons des images prestigieuses à exploiter, comme, par exemple, dans le domaine de la création textile. Et puis, le progrès peut aussi résulter, ici comme ailleurs, d'une accumulation d'initiatives apparemment mineures. Peut-être aussi devrions-nous nous aviser que nous avons certainement négligé jusqu'ici nos propres humus commerciaux.

Pour une révolution de l'enseignement de l'économie

S'agissant de notre vocation maritime, on ne peut s'empêcher de penser que nous n'avons pas tiré parti des traditions hanséatiques accumulées parmi les habitants de nos grands ports. C'est parmi eux que l'on trouvait autrefois la plus grande densité de voyageurs, au sens où l'on entendait jadis ce terme, c'est-à-dire d'hommes ayant une connaissance intime de pays parfois lointains, ayant la pratique courante de plusieurs langues et celle du droit des Anglo-Saxons, si différent de notre code civil. Nous avons effacé ces particularismes, ces identités provinciales, au profit des « Parisiens » et du jacobinisme centralisateur. Le moment n'est-il pas venu de corriger ces erreurs, et de reconnaître tous ces humus autour desquels s'organisent des « bassins d'emploi », dont certains se révèlent demandeurs de main-d'œuvre ?

Notre enseignement a perdu le sens de l'enseignement des réalités. On apprend maintenant à nos jeunes à se mouvoir dans l'abstraction dès les « petites classes », et à s'y complaire.

On ne voit pas que l'on cherche à développer en eux le sens et le goût du concret auxquels leur entrée ultérieure dans la vie active exigerait pourtant qu'ils fussent également formés.

Et cette lacune de notre système éducatif se révèle plus grave encore dans les universités et les grandes écoles. Leurs programmes sont certainement riches d'enseignement sur les diverses théories économiques ; les disciplines générales de la gestion de l'entreprise sont certes convenablement traitées. Mais, que font nos écoles pour initier nos futurs entrepreneurs et nos futurs cadres aux réalités industrielles de ce pays ?

Il est clair que la géographie des métiers français devrait être l'un des grands piliers de leur formation, et il ne devrait pas être permis à un jeune diplômé d'ignorer en quoi consiste, par exemple, le secteur agro-alimentaire dont on déplore justement qu'il soit sous-développé dans ce pays. Quels sont les processus industriels qu'il faut choisir et maîtriser pour garantir la qualité et la compétitivité des produits industriels ou agricoles de nos régions ? Quelles sont les zones dans lesquelles les industries sont installées, et celles dans lesquelles il paraît anormal qu'elles le soient insuffisamment ? Quel est pour chaque catégorie de produit le régime de nos échanges commerciaux avec l'extérieur ?

Et, s'agissant justement des marchés extérieurs qui s'offrent ou parfois se dérobent à nos différents secteurs économiques, il est urgent que notre enseignement ne se limite plus à la seule description des grands courants d'échanges.

Le commerce, c'est avant tout un commerce entre les hommes. Que sont ces hommes, comment se caractérisent leur culture, leurs habitudes de consommation, leur genre de vie, selon qu'ils vivent dans tel ou tel pays d'Amérique latine, d'Asie ou du Moyen-Orient ? Quels sont nos principaux concurrents étrangers dans ces pays ? Comment distribuent-ils leurs produits ? Quelles installations industrielles entretiennent-ils sur place ? Quel type d'accords juridiques passent-ils avec les nationaux ?

Voilà bien des thèmes concrets, propres à stimuler des vocations, à commencer par celle de l'apprentissage des langues.

Coquetterie intellectuelle ou respect humain ? C'est un fait qu'on a désappris dans ce pays à apprendre aux hommes le commerce des hommes. C'est un fait aussi qu'on répugne à leur apprendre à diriger d'autres hommes dans une entreprise commune.

Nous n'avons pas d'école d'entrepreneurs ; cela s'explique sans doute par les caractéristiques mêmes de la croissance économique des années 60, qui s'est faite, en quelque sorte, à l'économie de nos ressources en entrepreneurs.

Elle a été centrée sur la croissance de quelques grandes entreprises. Et c'est essentiellement pour répondre aux besoins de la grande entreprise que le système d'éducation s'est mobilisé. Comme dans la grande entreprise de l'époque les décisions pouvaient être le fait de quelques hommes, on a cherché surtout, pour étayer leurs décisions, à former et à perfectionner sans cesse tout un corps de spécialistes dans les différentes disciplines de la production, de la comptabilité, de la finance, de l'informatique, de la gestion, etc. La décentralisation des structures de la grande entreprise et l'enrichissement souhaitable de notre tissu industriel en petites entreprises engendrent aujourd'hui des besoins nouveaux auxquels notre système d'éducation n'a pas été préparé.

Les entreprises vont avoir besoin d'un nombre sans cesse croissant de « décideurs », chargés chacun de gouverner des entités économiques plus polyvalentes. Ces nouveaux entrepreneurs devront donc être des hommes capables d'appréhender différentes disciplines et d'arbitrer entre les points de vue spécialisés, pour assurer la cohérence d'ensemble des cellules dont ils auront la charge.

Ils devront également être capables de résoudre les inévitables conflits inhérents à la vie de toute organisation sociale. Ils auront, de ce fait, non seulement des responsabilités techniques, mais des responsabilités sociales accrues. Selon l'iconographie, le sens et le goût de telles responsabilités sont le fait d'un petit nombre d'hommes. Ce qui fait dire parfois que l'on naît entrepreneur. Mais l'expérience prouve que l'on devient aussi entrepreneur : des hommes que rien dans leur caractère ne semble prédestiner à ce qu'il est convenu d'appeler le commandement sont amenés à exercer cet art difficile. Tout simplement parce que ceux qui les entourent l'exigent d'eux. Encore faut-il qu'ils puissent trouver à l'extérieur de l'entreprise, avant ou dans le cours de leur vie professionnelle, le secours de formateurs lucides, bienveillants mais exigeants, c'est-à-dire d'hommes désireux et capables de les aider à forger leur caractère.

Un consensus sur la surgénération est-il possible ?

On dit de la France qu'elle n'est pas une « société de consensus », mais on dit aussi des Français qu'ils ont la « vertu des temps difficiles ». L'actualité paraît bien confirmer ces deux idées reçues, pour peu que l'on s'efforce de discerner, au-delà des professions de foi discordantes des leaders d'opinion, comment les Français réagissent, dans leurs pratiques quotidiennes, à l'ambiance de crise dans laquelle ils vivent.

Consensus dans les profondeurs de la conscience sociale, chamaillerie en surface ? Un consensus s'inscrit profondément dans la volonté des hommes et des femmes de ce pays de refuser la pénurie et tout ce qui pourrait entamer l'acquis de la croissance. En revanche, les discours de tous les responsables sociaux restent marqués par de réelles divergences d'opinion sur la nature et les modalités des efforts à consentir pour maîtriser la crise.

Il est clair qu'à défaut de pouvoir puiser son élan vital et finaliser les sacrifices nécessaires dans un consensus de nos élites, la régénération de notre économie tournera vite court, et l'on peut, sans grand risque, avancer que notre pays se condamnera hélas ! au dépérissement rapide, voire au chaos social.

Mais telle paraît être la vigueur de la mobilisation des esprits, dans les profondeurs de la conscience sociale, pour gagner la « guerre économique », qu'elle donne sa chance à une hypothèse plus optimiste : celle d'un consensus imposé par la volonté populaire. Mais cela n'ira sans doute pas sans affrontements, ni sans lenteurs, ni sans à-coups. Les raisons de le penser sont nombreuses. Elles tiennent, en premier lieu, à la persistance des schèmes culturels qui prévalent parmi nos responsables sociaux, car ils compromettent la surgénération de notre économie.

Nous devons également réaliser que nombre de ces responsables sociaux ne seront pas prêts à accepter que les conceptions souvent généreuses qu'ils ont de la société de demain aient aujourd'hui moins de prise sur la conscience sociale, et ils ne manqueront pas de juger simplificatrice et étroitement matérialiste l'analyse que nous en avons faite ici. Je les comprends, car c'est aussi mon cas. Moi aussi, du fait de mon éducation, de mes références morales et religieuses, de mes croyances, je suis enclin à me projeter tout entier, avec mon propre système de valeurs, dans l'effort que doit faire tout responsable pour comprendre la problématique contemporaine.

Ainsi, lorsque les études des « laboratoires » d'observation sociale me révèlent un refus massif de la pénurie par les femmes et les hommes de ce pays, je ne prétends évidemment pas en induire que la conscience sociale française se ramène purement et simplement à un appétit de jouissance matérielle. Je perçois plutôt ce refus comme une résultante des pressions diverses qui, aujourd'hui, perturbent notre pays.

Quelles sont ces pressions ? Les unes s'exercent dans l'ordre idéologique. Elles émanent de la prédication de visionnaires et d'apôtres qui avancent une explication globale et définitive de l'histoire des sociétés humaines. Leur audience atteste la survivance du vieux rêve gnostique des hommes, de tout temps « *à la recherche d'une église* », et mêlant dans leur quête la métaphysique avec de « *grands monothéismes temporels* ».

Je constate cependant que, depuis un siècle, la France a fait l'expérience elle-même ou été témoin de l'échec ou de la chute de nombreux « mirages idéologiques » : le libéralisme s'est fait planificateur ; le socialisme a doublement failli aux idéaux marxistes d'une société sans classe et d'un communisme mondialiste ; partout les régimes totalitaires de droite ou de gauche se signalent par la pauvreté et par l'oppression. Dès lors peut-on vraiment croire, aujourd'hui plus que naguère, en l'émergence d'une idéologie qui recueillerait un consensus universel et définitif ?

Je crois aussi que les idéologies sont d'autant moins déterminantes, d'autant moins durables, qu'elles se voient perturbées par toute une série de pressions qui agissent elles aussi sur les hommes, et qui naissent des hasards de leur science et de leur savoir-faire : ce sont toutes ces technologies dont nous pouvons constater, surtout depuis la révolution industrielle, combien elles transforment la vie des sociétés. Lorsque la première automobile fut inventée, qui aurait prédit qu'elle deviendrait, en deux générations, une véritable finalité sociale, au point que la civilisation de l'autonomie est devenue langage courant ? Et ne faut-il pas attendre demain des mutations au moins aussi imprévisibles, mais aussi spectaculaires, de la part du vidéocassette et de l'informatique ? Certains ne parlent-ils pas déjà de la société informationnelle ?

Chaque phase de l'évolution des sociétés paraît ainsi commandée par l'adhésion de la conscience sociale du moment à des idéologies d'une part, à des technologies d'autre part.

Parfois, l'emprise idéologique imprime le plus fort son sceau ; parfois, comme aujourd'hui, elle semble s'estomper et les technologies prennent le pas. Mais ce n'est sans doute qu'un moment dans l'évolution, car l'emprise des technologies sur la conscience sociale comme celle des idéologies n'est jamais que provisoire. Le refus vient un jour, avec l'appel à de nouvelles idéologies ou de nouvelles technologies, pour entraîner une nouvelle phase de l'évolution.

Si donc aujourd'hui, un consensus parvient à se dégager en France sur la volonté de sauvegarder le bien-être matériel acquis et si, dans quelques décennies, nous parvenons, comme on peut l'espérer, à résoudre les difficultés de notre approvisionnement en énergie, cela ne préjuge en rien ce que sera la société de l'an 2000.

(*) Président de la commission Redéploiement industriel de l'Institut de l'entreprise.

AGRICULTURE

Au cours de son congrès annuel

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'AGRICULTURE CRITIQUE VIVEMENT LA F.N.S.E.A.

A l'occasion de son neuvième congrès qui s'est tenu à Paris les 27 et 28 novembre, la Fédération française de l'agriculture (F.F.A.) a vivement critiqué la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.). Présentant le rapport moral, le président de la F.F.A., M. Ezanno s'est livré à un véritable réquisitoire contre la principale organisation syndicale paysanne qualifiée d'organe de « *récupération* ». La F.N.S.E.A., a-t-il dit, « *enregistre les effets de nos actions, mesure le danger, change de ton, se renie, puis revient par tactique sur ses déclarations, mais dans ses déclarations seulement...* ».

La F.F.A. se prononce pour un développement de l'agro-alimentaire, mais craint que la nouvelle stratégie du gouvernement consiste « *à conforter les multinationales et à concentrer les entreprises de transformation et agricoles* », ce qui serait « *inconciliable avec le discours politique actuel qui promet de conserver l'exploitation familiale et d'installer le maximum de jeunes* ».

Dans la motion finale, votée par les deux cent cinquante délégués présents, la F.F.A. a critiqué le volet foncier du projet de loi d'orientation, et a réaffirmé sa volonté de voir se développer le fermage et son attachement au droit de propriété.

● *Le Centre national des jeunes agriculteurs* (C.N.J.A.), qui a « *pris acte* » des orientations décidées à la conférence annuelle agricole, réclame la « *convocation rapide d'assises nationales professionnelles de l'élevage* », afin de définir de manière très précise les « *conditions d'expansion de ce secteur* » ainsi qu'un « *programme financier très efficace pour rattraper la situation passée et préparer l'avenir* », dans le cadre du plan pluriannuel de développement de l'élevage bovin, annoncé lors de la conférence annuelle.

LE MODEF ET LA C.G.T. ORGANISENT UNE JOURNÉE D'ACTION EN COMMUN

Le MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux) organise avec l'union régionale C.G.T. de l'Ile-de-France une journée d'action qui réunira, à Paris, le 5 décembre, des délégations de paysans venus de toutes les régions afin de faire connaître leurs difficultés aux salariés.

Les délégués paysans seront accueillis par les militants C.G.T. dans plusieurs grandes entreprises et des lieux publics (gares, marchés, etc.) de la région parisienne. Ils demanderont un entretien aux députés afin d'expliquer leur opposition à la future loi d'orientation agricole, qui veut, selon le MODEF, « *mettre l'agriculture sous la coupe de l'agro-alimentaire* ». « *Salariés et paysans subissent tous actuellement les méfaits de la politique d'austérité* », précisent le MODEF et la C.G.T. dans un communiqué commun. « *Ce n'est pas la nouvelle loi d'orientation, dont l'objectif essentiel est la liquidation de 600.000 exploitants agricoles d'ici à 1985, qui pourrait améliorer la situation de l'emploi.* »

ÉTRANGER

Pour lutter contre l'inflation

LA SUISSE SUPPRIME L'INTÉRÊT NÉGATIF PRÉLEVÉ SUR LES DÉPOTS ÉTRANGERS

(De notre correspondant.)

Berne. — Conséquence de l'évolution monétaire, la Banque nationale helvétique a décidé, vendredi 30 novembre, de lever, à partir du 1er décembre, l'intérêt négatif frappant l'accroissement des dépôts étrangers en Suisse. Cette mesure avait été prise, en 1974, afin de lutter contre l'afflux de capitaux étrangers. Fixé à 2 % par trimestre à l'origine, l'intérêt négatif avait ensuite été progressivement porté à 10 %, avant d'être ramené à 2,5 % le 1er novembre.

Son introduction avait revêtu surtout une valeur psychologique. Dans la pratique, en effet, divers moyens permettaient de tourner cette disposition. On estime que les montants perçus au titre de l'intérêt négatif n'auront guère rapporté plus de 50 millions de francs suisses. Aujourd'hui, la Banque nationale souhaite attirer davantage de capitaux étrangers en Suisse et raffermir le cours du franc helvétique.

En même temps, les responsables de l'Institut d'émission cherchent à contenir les tendances inflationnistes. Alors qu'en 1978 le taux d'inflation avait encore été inférieur à 1 %, la hausse des prix pourrait s'élever cette année à près de 5 %, ce qui est considéré en Suisse comme un signal d'alarme. « *Notre objectif*, a déclaré M. Fritz Leutwiler, directeur de la Banque nationale, *est de stabiliser le cours réel du franc à moyen terme à un niveau compatible avec la stabilité des prix.* »

Les responsables de l'Institut d'émission ont toutefois tenu à préciser que les intérêts négatifs n'étaient pas définitivement supprimés et que, le cas échéant, ils pourraient être réintroduits dans les plus brefs délais.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

En Grande-Bretagne

La British Steel Corporation envisage de supprimer cinquante-deux mille emplois

Confirmant son intention de ramener les capacités de production de la British Steel Corporation (B.S.C.) de 21 à 15 millions de tonnes, la direction de cette firme normalisée qui produit 90 % de l'acier britannique, vient d'annoncer aux syndicats qu'elle envisageait de supprimer 52 000 emplois. Compte tenu des fermetures d'usine et des licenciements déjà annoncés, les effectifs globaux de la firme reviendraient ainsi à 100 000 personnes environ (contre 182 000).

Ces décisions étaient plus ou moins attendues. L'exercice 1977-1978 s'est, en effet, traduit pour B.S.C. par une perte de 443 millions de livres (4 milliards de francs), et l'exercice suivant, bien que moins catastrophique (309 millions de livres de pertes, soit 2,8 milliards de francs, a également été fort mauvais. Les perspectives de production restant médiocres, des licenciements massifs étaient inévitables, et, en privé, l'état-major de la B.S.C. ne cachait pas que l'on ne pourrait longtemps différer des décisions pénibles, comme celles qui ont été prises en Belgique et en France, et ce d'autant que le ministre de l'industrie, sir Keith Joseph, a réaffirmé que le gouvernement n'entendait pas compenser les pertes de B.S.C. au-delà de cette année.

En réduisant massivement ses capacités de production et ses effectifs, la B.S.C. entend restaurer sa compétitivité et éviter de vendre ses activités rentables (notamment la chimie) à des entreprises privées comme l'y incitent les pouvoirs publics.

La B.S.C. espère pouvoir négocier avec le syndicat la réduction des effectifs ouvriers et des mesures visant à accroître la productivité. Mais, jusqu'à présent, le syndicat a réagi d'autant plus négativement que B.S.C. envisage de n'accorder qu'une faible augmentation des salaires comprise entre 2,5 % et 3 %. L'annonce d'une nouvelle réduction d'effectifs ne peut que l'amener à durcir son attitude. Son secrétaire général, M. Sirs, a déclaré que la seule façon d'obtenir la coopération du syndicat serait d'établir « *un contrôle commun de l'industrie* », et il n'a pas exclu l'éventualité d'une grève générale dans l'industrie de l'acier.

Au Japon

LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS A NOUVEAU DÉFICITAIRE EN OCTOBRE

La balance commerciale du Japon a été déficitaire de 350 millions de dollars pour le mois d'octobre, les importations ayant atteint 9,07 milliards de dollars (+ 24,2 % par rapport à octobre 1978) et les exportations 8,72 milliards de dollars (+ 4,5 % en un an). La balance commerciale du Japon avait déjà été déficitaire en avril 1979 (— 669 millions de dollars) et en janvier (— 827 millions de dollars). Un chiffre donne une idée du renversement de la situation ; en octobre 1978, le commerce extérieur du Japon avait été excédentaire de 1,04 milliard de dollars.

Du coup, la balance des paiements courants a été de nouveau largement déficitaire en octobre (de 1,12 milliard de dollars). C'est le septième résultat négatif depuis le début de 1979. Il porte à 5,8 milliards de dollars le déficit cumulé de la balance des paiements courants depuis janvier.

● *Crédit français de 1 milliard de francs au Portugal.* — Un protocole financier portant sur l'octroi par la France d'un crédit de 1 050 millions de francs au Portugal a été signé le 30 novembre à Paris. Cet accord comporte un prêt du Trésor et des crédits privés garantis destinés à l'achat en France d'équipements et de services pour la réalisation d'investissements définis par les deux gouvernements. Le protocole constitue le second volet de l'aide financière annoncé par M. Giscard d'Estaing lors de sa visite à Lisbonne en août 1979. Un crédit du même montant avait été accordé le 18 octobre 1978.

ÉNERGIE

Les prix des produits pétroliers

(Suite de la première page.)

Avant les événements d'Iran, en effet, une partie non négligeable du fuel domestique et du gazole était fournie en France par des vendeurs indépendants des grands groupes pétroliers et qui s'approvisionnaient sur le marché de Rotterdam. Or ce courant s'est — du fait de l'évolution du marché (*le Monde* du 8 novembre) — complètement asséché, les prix intérieurs français — hors taxes — étant nettement inférieurs aux prix pratiqués dans les autres pays européens. La tonne de gazole (hors droits et taxes) était vendue le 12 novembre 222,14 dollars en France contre 281,66 dollars en République fédérale d'Allemagne, celle de fuel domestique 205,76 dollars contre 273 en Allemagne.

Grâce à ces prix hautement rémunérateur, les stocks allemands sont beaucoup plus importants que les stocks français. Le gouvernement français semble donc vouloir permettre aux sociétés françaises de s'approvisionner pour partie, si cela est nécessaire, sur le marché libre. Le prochain mouvement de prix serait alors supérieur à la simple répercussion de la hausse du prix du brut qui sera décidée par l'OPEP à Caracas à la mi-décembre corrigée de l'effet dollar.

Cette évolution gouvernementale est vraisemblablement la manifestation d'une inquiétude quant à l'approvisionnement de la France en fuel domestique et en gazole pour les mois d'hiver de 1980. Comme l'écrivait récemment l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole (U.C.S.I.P.) :

« *L'approvisionnement en gazole et fuel domestique reste le problème-clé du raffinage français. Pour mettre à la disposition des transporteurs et des ménages des quantités de gazole nécessaires, alors que les importations traditionnelles sont devenues difficiles avec les écarts entre les prix français et ceux du marché international, les traitements de brut ont dû être sensiblement accrus. Par voie de conséquence et en simplifiant les choses, ceci a entraîné une production fatale de fuels qui ont dû être exportés et stockés en beaucoup de quantité.* »

Mais cette politique a un double inconvénient. D'une part, elle est annoncée à une période où les compagnies pétrolières françaises ou opérant en France vont publier des résultats exceptionnels pour 1979. D'autre part, elle donne l'impression que Paris revient sur les engagements pris lors du sommet de Tokyo. La France avait en effet obtenu de ses partenaires la promesse de ne pas acheter de pétrole à des prix spéculatifs. Or tout semble indiquer que les compagnies françaises seront autorisées, si nécessaire, à se porter acheteuses sur le marché libre. Il est vrai que l'Allemagne fédérale, le Japon, les Etats-Unis, ayant failli à cette promesse, le gouvernement français pouvait difficilement ne pas agir.

BRUNO DETHOMAS.

LE MARCHÉ LIBRE PÉTROLIER CONNAIT UNE CERTAINE DÉTENTE

Les prix des pétroles bruts ont baissé de près de 2 dollars par baril sur les marchés libres, indiquent les milieux spécialisés londoniens. Cette légère détente a pour origine plusieurs facteurs. M. Miller, secrétaire américain au Trésor, en tournée dans le Golfe, vient de révéler son « *impression* » que les producteurs de pétrole du Proche-Orient ne devraient pas réduire leurs fournitures aux Etats-Unis si ceux-ci avaient recours à la force pour amener la libération des otages de Téhéran. De plus, les grandes compagnies semblent renoncer à acheter au comptant, avant la conférence de Caracas, pour ne pas être accusées de pousser les prix à la hausse.

Mais, surtout, les stocks sont très élevés ce qui a obligé certains négociants japonais à vendre à perte une cargaison de pétrole iranien.

En bref

● *Les P.M.E. sont plus optimistes* qu'il y a un an, selon un sondage réalisé par l'U.F.B.-LOCABAIL en octobre auprès de 2 124 entreprises de 10 à 200 salariés. Le volume d'affaires escompté en 1979 est nettement meilleur qu'en 1978, surtout dans les transports routiers et dans les entreprises de 100 à 200 salariés. Les prévisions pour l'année prochaine sont, elles aussi, bien meilleures. En particulier, les prévisions du secteur bâtiment-travaux publics sont positives pour la première fois depuis trois ans (le nombre d'entreprises s'attendant à une amélioration étant supérieur au nombre de celles qui prévoient une baisse).

● *M. Claude Kornblum a été nommé directeur des industries agricoles et alimentaires* par un décret paru au *Journal officiel* du 30 novembre. — M. Kornblum, ingénieur des ponts-et-chaussées, âgé de quarante-trois ans, était directeur délégué auprès du directeur général de l'Institut de développement industriel (IDI) depuis octobre 1977, après avoir été (de 1974 à 1977) conseiller technique au cabinet du ministère de l'industrie. Il a été nommé à son nouveau poste sur proposition de M. Debatisse, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des industries agricoles et alimentaires.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Vif recul du dollar - forte reprise de l'or

Sur des marchés des changes toujours agités, un vif recul a été enregistré sur le DOLLAR, qui a été déprimé d'abord par la baisse des taux aux Etats-Unis, puis par l'aggravation du conflit irano-américain. Parallèlement, le DEUTSCHEMARK, puis le FRANC SUISSE étaient vivement recherchés, tandis que le cours de l'once d'or bondissait au-dessus de 400 dollars pour la première fois depuis six semaines et se rapprochait de son niveau record atteint au début d'octobre dernier.

En légère reprise lundi, le DOLLAR commençait à s'affaiblir dans l'après-midi de ce jour sur l'annonce de la réduction de son taux de base par une banque américaine (voir ci-dessous la rubrique « marché de l'argent »), conjuguée avec une hausse des taux en Allemagne fédérale (9 % au jour le jour contre 12 % à 13 % aux Etats-Unis), ce qui réduit l'écart au détriment du « billet vert ». Encore faible mardi, le DOLLAR le restait les jours suivants, et s'affaiblissait encore jeudi sur la nouvelle du « limogeage » de M. Bani Sadr, ministres des affaires étrangères iranien, considéré comme un « modéré ». Vendredi, une nouvelle aggravation du conflit irano-américain, le refus mexicain d'accorder l'asile au chah et l'évolution jugée fort inquiétante de l'état d'esprit en Arabie Saoudite provoquaient un nouveau recul du DOLLAR qui, en dépit de l'intervention des banques centrales, revenait à un peu plus de 1,73 DM à Francfort, non loin de son plus bas niveau historique (1,7250 DM) touché au début d'octobre dernier, et tombant à Paris à 4,07 F. La réduction du déficit de la balance commerciale des Etats-Unis en octobre n'avait aucune influence, tandis que les efforts des banques américaines pour déclarer l'Iran en cessation de paiements et garantir leurs créances sur ce pays en saisissant ses avoirs contribuaient à alourdir l'atmosphère. Les créanciers étrangers partenaires de ces banques sont de plus en plus irrités d'avoir à faire les frais d'un conflit entre Etats auquel ils voudraient bien ne pas prendre part.

Outre le DEUTSCHEMARK, monnaie « forte » par excellence, le FRANC SUISSE a sensiblement progressé en fin de semaine sur l'annonce de la suppression de l'intérêt négatif prélevé depuis 1974 sur les dépôts étrangers en Suisse (voir d'autre part). Le gouvernement helvétique est désireux de faire monter sa monnaie, un peu faible ces derniers temps vis-à-vis du DEUTSCHEMARK, notamment.

Le Danemark a procédé à une « dévaluation surprise » de sa monnaie à hauteur de 5 %, après l'avoir déjà dévaluée de 2 %, le 23 septembre dernier, lors du « réalignement » du système monétaire européen. Le nouveau cours pivot de la monnaie danoise à Paris est de 0,75705 francs contre 0,794905 francs précédemment. Cette opération, effectuée en grand secret et avec le minimum de concertation communautaire, a été mal accueillie par les partis politiques danois. Certes, la COURONNE était très faible ces derniers jours, mais des mesures draconiennes (blocage complet des prix et des salaires) avaient été prises le 14 novembre dernier. Apparemment, elles n'ont pas suffi.

Le YEN japonais, qui était tombé en début de semaine à son niveau le plus bas depuis deux ans et demi (251 yens pour un dollar et 0,0163 franc à Paris contre 0,018 franc tout récemment), s'est légèrement redressé grâce aux mesures contraignantes prises par la Banque du Japon, notamment la suppression des avances qu'elle consentait aux importateurs nippons depuis 1978 pour accélérer les achats à l'étranger et freiner la hausse du YEN, jugé alors trop élevé. Les choses ont bien changé, car le renchérissement du pétrole creuse chaque jour le déficit de la balance des paiements japonais.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a brutalement bondi, franchissant mercredi le niveau des 400 dollars pour la première fois depuis le 15 octobre dernier et approchant de 420 dollars en fin de semaine, non loin des 437 dollars touchés le 2 octobre 1979. Ce bond s'est effectué en dépit de l'annonce d'une deuxième « vente surprise » de métal par le Trésor américain. A des motifs d'ordre technique, une relative pénurie de métal pour satisfaire les acheteurs « physiques » qui veulent se faire livrer sur les marchés à terme aux Etats-Unis, s'ajoutent les inquiétudes sur l'évolution de la crise au Moyen-Orient.

F. R.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres...	—	2,1990	8,9466	3,5151	3,8031	62,0118	4,2418	1792,73
	—	2,1600	8,9316	3,5694	3,8026	61,6680	4,2476	1777,14
New-York	2,1990	—	24,5790	62,5586	57,8201	3,5460	51,8403	0,1226
	2,1600	—	24,1837	60,5143	56,8020	3,5026	50,8517	0,1215
Paris.....	8,9466	4,0685	—	254,51	235,34	14,4273	210,91	4,9904
	8,9316	4,1350	—	250,22	234,87	14,4833	210,27	5,0258
Zurich....	3,5151	159,85	39,2896	—	92,4255	5,6684	82,8667	1,9697
	3,5694	165,25	39,9637	—	93,8653	5,7880	84,0325	2,0085
Francfort.	3,8031	172,95	42,5095	108,1951	—	6,1329	89,6578	2,1214
	3,8026	176,65	42,5755	106,5355	—	6,1663	89,5245	2,1397
Bruxelles	62,0118	28,2000	6,9313	17,6415	16,3052	—	14,6189	2,4590
	61,6680	28,5500	6,9044	17,2768	16,2169	—	14,5181	2,4700
Amsterdam	4,2418	192,90	47,4120	120,6756	111,5351	6,8404	—	2,3661
	4,2476	196,65	47,5574	119,0815	111,7012	6,8879	—	2,3901
Milan....	1792,73	8,1525	200,3809	510,0093	471,3790	28,9895	422,62	—
	1777,14	8,2275	198,9721	497,8819	467,3388	28,8178	418,38	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

La détente s'accentue

La légère détente enregistrée la semaine dernière s'est confirmée pendant la semaine sous revue, de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, une banque, la Bankers Trust, estimant que les taux d'intérêt à court terme « avaient atteint leur point culminant », ramenait lundi son taux de base de 15,75 % à 15,50 %, ce qui avait pour effet de faire bondir les cours des valeurs à Wall Street et de déprimer le dollar. Mardi, c'était le tour de Chase Manhattan, troisième établissement américain, qui réduisait son taux d'un demi-point (15,25 % contre 15,75 %), tandis qu'à la veille du week-end, la Citibank, deuxième établissement du pays, revenait à 15,50 %. Certes, une hirondelle ne fait pas le printemps, les autorités monétaires fédérales restent vigilantes, et la Chase Manhattan a bien pris soin de préciser « *qu'il ne convenait pas de tirer de conclusions prématurées de cette réduction, qui reflète seulement les fluctuations du marché de l'argent et ne préjuge pas de l'orientation future des taux d'intérêt* ». De fait, beaucoup pensent que la véritable baisse des taux n'est pas pour demain, et qu'elle sera peut-être précédée par une ou plusieurs brusques remontées pour des raisons diverses : inflation, accès de faiblesse du dollar, etc. En attendant, la masse monétaire américaine augmente modérément, et on signale une vive contraction de la demande de prêts émanant des entreprises, objectif poursuivi par M. Volcker, président de la Réserve fédérale, lorsqu'il fit brutalement monter les taux le mois dernier. Cette contraction est de nature à provoquer une généralisation du mouvement de réduction du taux de base bancaire.

En Europe, la Banque nationale des Pays-Bas a bien relevé de 1 % son taux d'escompte, le portant de 8,50 % à 9,50 % pour se conformer à la tendance internationale, après l'avoir augmenté de 8 % à 8,50 % le 1er novembre dernier. Une hausse également a été enregistrée sur le taux d'escompte norvégien porté de 7 % à 9 %. Mais en France, il se produit une accentuation du léger repli observé la semaine précédente. Si le loyer de l'argent au jour le jour, après avoir fléchi à 11 7/8 % est remonté à 12 1/8 % à la veille du week-end pour des raisons techniques (fin de mois essentiellement), le marché à terme s'est nettement détendu. C'est à l'échéance d'un an que le repli a été le plus sensible : un demi-point à 12 1/8 %, tandis que les échéances plus courtes n'ont cédé que 1/8 % (12 3/8 % à un mois, 12 3/8 % - 12 1/2 % à trois mois).

Le marché des obligations, en revanche, évolue à contre-courant : cette semaine, les taux moyens bruts progressant de 0,20 % pour s'établir aux environs de 12,15 % pour l'émission de première catégorie (Tunnel de Fréjus, 200 millions de francs et emprunt groupe des S.D.R., 500 millions de francs, tous deux garantis par l'Etat), et de 12,70 % environ pour les émissions de seconde catégorie. Le plus surprenant est que la hausse des taux moyens sur le marché secondaire semble pouvoir être imputée à la baisse des dépôts en fin de semaine. Est-ce pour « coiffer » le mouvement de hausse afin de mieux permettre une décrue ? Quant aux rumeurs d'emprunt d'Etat qui couraient ces jours-ci, elles ne semblent pas devoir se vérifier dans l'immédiat. Un quatrième emprunt d'Etat devait bien être lancé d'ici à Noël après celui de 7 milliards de francs début septembre, mais les taux sont bien hauts, et, surtout, l'amélioration de la conjoncture gonfle les rentrées de T.V.A. Pour l'instant, donc, pas d'emprunt.

Dans le secteur de l'épargne liquide, l'événement de la semaine a été le maintien à 41 000 francs du plafond de dépôts sur le livret « bleu » du Crédit mutuel, tandis que celui du livret A des Caisses d'Epargne était porté à 45 000 francs. La réaction du Crédit mutuel a été bien vive, parlant de « machiavélisme gouvernemental », qui « fausse le choix entre établissements » et « ne tient aucun compte de la volonté des élus ». En prenant cette mesure discriminatoire, M. Monory, ministre de l'économie, avait en tête des chiffres révélateurs : l'excédent de dépôts dans les caisses d'épargne, en progression de 25 % au 30 juin 1979, est en train de chuter verticalement (— 60 % en septembre, octobre et, probablement novembre) régressant de 6 % depuis le début de l'année, alors que celui du Crédit mutuel a progressé de plus de 60 %. Quant à la rémunération des livrets, 6,50 %, il ne semble pas que le ministre veuille l'augmenter, en dépit de la hausse générale du taux et d'une inflation à deux chiffres, qui, une fois de plus, gratifie l'épargne populaire d'un intérêt négatif. Au fait, où en est la promesse électorale, et présidentielle, d'un livret indexé par ménage ?

FRANÇOIS RENARD.

MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse de l'argent métal et repli du cuivre

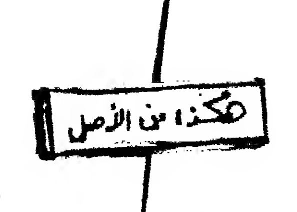
METAUX. — *Les cours du cuivre se sont repliés au Metal Exchange de Londres. Les stocks ont, comme prévu, accusé une nouvelle diminution (— 1 675 tonnes à 140 175 tonnes), mais le marché a, dans l'ensemble, été orienté à la baisse en l'absence de nouvelles indications et en fonction de la situation monétaire. Le marché était toutefois un peu plus soutenu en fin de semaine en prévision d'une nouvelle diminution des stocks, qui serait de l'ordre de 3 000 tonnes. Les stocks des affineurs américains sont revenus à 87 800 tonnes courtes à fin octobre, contre 97 600 tonnes à fin septembre et pendant la même période les stocks du Comex de New-York sont passés de 57 000 tonnes à 60 800 tonnes.*

Forte reprise des cours de l'argent métal à Londres. Après la détente récente observée sur le marché, une remontée des cours était inévitable compte tenu de la crise entre les Etats-Unis et l'Iran et de la tension au Proche-Orient et Moyen-Orient. Les stocks du Metal Exchange sont tombés à leurs plus bas niveaux depuis mai 1973, à 9 450 000 onces, à la suite d'une baisse inattendue de 1 790 000 onces.

Initialement encore ferme en raison de la persistance d'une pénurie de disponibilités, les cours de l'étain se sont ensuite repliés, l'augmentation des stocks ayant été plus forte que prévu (+ 295 tonnes à 1 815 tonnes).

DENREES. — *Le cacao a enregistré un très sensible mouvement de hausse renforcé par l'échec de la conférence de Genève sur la renégociation d'un accord international. Les cours du café ont étroitement fluctué, mais ceux du sucre ont encore fermement progressé. Le Sénat américain a ratifié l'accord international sur le sucre après la fixation par le département de l'agriculture d'un prix minimum de soutien de 15,8 cents par lb.*

CEREALES. — *Les cours du blé et du maïs se sont inscrits en retrait à Chicago. Le Conseil international du blé prévoit une production mondiale de 414,8 millions de tonnes cette année, alors qu'une précédente estimation tablait sur 416 millions de tonnes. Cette nouvelle estimation serait en retrait de 5 % sur le record de 1978, mais constituerait néanmoins le troisième record consécutif.*



LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Baisse générale des obligations en raison de la hausse des taux de rendement, mais reprise des

	30 nov.	Diff.
4 1/2 1973	1 382,20	+ 12,20
7 % 1973	5 794	+ 264
10,30 % 1975	92,20	— 0,20
10 % 1976	95	— 0,60
P.M.E. 10,6 % 1976	94,10	+ 0,05
P.M.E. 11 % 1977	95,70	— 0,27
8,80 % 1977	106,35	— 0,45
10 % 1978	93,15	— 0,53
9,80 % 1978	92,30	— 1,35
9,45 % 1978	90,50	— 1,10
8,80 % 1978	89,66	— 0,11
9 % 1979	87,20	— 0,75
10 % 1979	92,50	— 0,70
10,80 % 1979	98	— 1
C.N.E. 3 %	4 399	+ 121

emprunts indexés sur l'or, 4,5 % 1973, et surtout 7 % 1973, en liaison avec la forte avance des cours du métal.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le président de la *Banque Rothschild* évalue à 35 millions de francs, avant amortissement et plus-values, le bénéfice d'exploitation de l'établissement pour 1979. Le résultat net serait de 20 millions de francs. Il s'y ajouterait 13 millions de plus-values. La progression sensible de ces résultats permettrait de majorer le dividende global

	30 nov.	Diff.
Bail Equipement	227	— 2
Banq. Rothschild	152	— 2,50
B.C.T.	144	inch.
Cetelem	170	+ 3
Cie Bancaire	364	+ 2
C.C.F.	180	inch.
C.F.F.	473,50	+ 5,50
C.F.I.	172	+ 1,90
Crédit du Nord	58,80	— 0,40
Financ. Paris	227	+ 1,50
Locafrance	199	— 2
Locindus	415	+ 4
Prétabail	486	+ 1
U.C.B.	182,00	+ 0,50
Eurafrance	328	+ 2,90
Cie du Midi	455	+ 75
Paribas	244	+ 10
Schneider	157,10	— 1,90
Suez	271	+ 2

(15,75 F pour 1978) de façon modeste.

Alimentation

Les actionnaires du *Casino* recevront une action gratuite pour cinq anciennes, créée jouissance du 1er janvier 1979. Le capital sera porté de 161,9 millions de francs à 194,28 millions de francs.

	30 nov.	Diff.
Beghin-Say	137,80	+ 1,80
B.S.N.-G.-Danone	870	inch.
Carrefour	1 580	+ 31
Casino	1 385	+ 85
Gén. Occidentale	278	— 10
Guyenne et Gasc.	435	+ 33
Moët et Hennessy	520	+ 1
Mumm	459	+ 9,20
Olida-Caby	172,30	+ 2,30
Pernod-Ricard	269	+ 15
Radar	540	+ 19
St-Louis-Bouchon	136	+ 1
Saupiquet	236	— 4
Veuve Clicquot	715	— 22
Viniprix	435	inch.
Nestlé	9 030	+ 600

Filatures, textiles, magasins

Les efforts de restructuration exercés par le *Bon Marché* s'avèrent payants, et, pour l'exercice 1979 en entier, les dirigeants de ce magasin tablent sur un bénéfice net de 20 millions de francs (+ 17,6 %) pour un chiffre d'affaires de 420 millions de francs environ accru de 14,13 %. Le dividende global sera très probablement majoré (7,50 francs pour 1978).

	30 nov.	Diff.
Dollfus-Mieg	71	+ 2
Sommer-Allibert	315	— 15
Agache-Willot	462	— 13
Lainière Roubaix	41	+ 1
Roudière	276,10	— 32,90
Saint Frères	72,80	— 0,20
S.C.O.A.	41	+ 0,20
C.F.A.O.	361	+ 24
B.H.V.	97	inch.
Darty	469	+ 18
Galeries Lafayette	137,80	— 13,20
Prenatal	35,80	— 1
Printemps	101,50	— 3,60
La Redoute	439	inch.

Bâtiment et travaux publics

Les dirigeants de *Poliet* confirment les prévisions optimistes faites en juin pour l'exercice 1979. Les résultats consolidés augmenteront de façon très sensible et les actionnaires recevront un dividende global majoré (15 francs pour 1978).

	30 nov.	Diff.
Auxil d'Entrep.	439,80	— 0,20
Bouygues	570	— 6
Chim. et Routière	142,50	+ 1
Ciments Français	143	+ 1,50
Dumez	779	+ 4
Ent. J. Lefebvre	300	— 5
Gén. d'Entrep.	183	— 6
Gds Trvx Marseille	432,50	— 7,50
Lafarge	280	+ 4
Maisons Phénix	571	+ 35
Poliet et Chausson	218,50	+ 16,50

Matériel électrique, services publics

Pour le premier semestre, le bénéfice net des *Moteurs Leroy Somer* atteint 18,22 millions de francs, marquant ainsi une progression de 21,8 % par rapport au résultat dégagé au 30 juin 1978.

	30 nov.	Diff.
Alsthom-Atlant.	70	— 1,50
C.E.M.	54	inch.
C.I.T.-Alcatel	1 132	— 8
C.G.E.	343	+ 10,50
C.S.F.	445	+ 5
Legrand	1 330	— 43
Machines Bull	65,90	+ 4,40
Matra	7 380	— 40
Moulinex	77,10	— 3,70
Mot. Leroy-Somer	630	— 23
P.M. Labinal	229	+ 3,50
Radiotechnique	420	+ 13
S.E.B.	235,10	— 6,90
Signaux	535	— 4
Thomson-Brandt	200	+ 0,60
I.B.M.	267	+ 7
I.T.T.	106,20	— 2,80
Schlumberger	393,50	+ 2,50
Siemens	604	+ 10
Gén. des Eaux	431	— 9
Lyonn. des Eaux	422	+ 9

Métallurgie, constructions mécaniques

Les comptes provisoires des *Ateliers de construction du Nord de la France* pour l'exercice clos le 30 septembre font ressortir un bénéfice net proche de 9,5 millions de francs, contre 13,64 millions de francs pour 1977-1978 et 5,60 millions de francs pour 1976-1977. Ce résultat, affirme-t-on au siège de la société, permettra au moins de maintenir le dividende global à 17,25 francs.

	30 nov.	Diff.
Chiers-Châtillon	10	— 0,50
Creusot-Loire	62,10	— 2,70
Marine-Wendel	41	+ 1,70
Métal. Normandie	47,10	+ 0,90
Nord-Est	34,10	— 0,90
Pompey	90	+ 2,10
Sacilor	23,50	— 0,40
Saulnes	52	+ 3,90
Usinor	13,05	— 0,45
Vallourec	103	— 1,50
Alspi	92,10	+ 1
Babcock-Fives	128	+ 2,50
Gén. de Fonderie	225	— 1
Poclain	228	— 8
Sagem	775	+ 35
Saunier-Duval	158	+ 1
Penhoët	271	— 8
Peugeot-Citroën	251	— 2,50
Ferodo	322,50	+ 2,50

Produits chimiques

Après *Hoechst*, *Bayer*, troisième groupe chimique allemand, annonce pour les neuf premiers mois des résultats en très forte augmentation. Le bénéfice avant *impôts de la société mère* progresse de 31 % à 689 millions de DM. Celui du groupe à l'échelon mondial s'accroît plus rapidement encore (+ 43,5 %) pour atteindre 1 171 millions de DM. Ces résultats ont été obtenus avec des chiffres d'affaires accrus seulement de 14,8 % et de 14 % respectivement.

Pour *Bayer AG*, cette amélioration provient en grande partie de la meilleure utilisation des capacités de production. Pour l'exercice 1979 en entier, le président du directoire de la firme de Leverkusen table sur une hausse de 5 % à 8 % du chiffre d'affaires. Ce dernier se refuse toutefois à faire le moindre pronostic pour 1980 avec l'inconnue constituée par le pétrole.

	30 nov.	Diff.
C.M.-Industries	315	+ 13
Institut Mérieux	310	— 28
Laboratoire Bellon	262	— 4
Nobel-Bozel	45,10	— 0,90
Pierrefitte-Auby	102,70	— 1,90
Rhône-Poulenc	136,10	— 0,10
Roussel-Uclaf	232	— 1
B.A.S.F.	327,50	+ 8
Bayer	297	+ 9,20
Hoechst	289	+ 3
Norsk Hydro	720	— 1

Mais des trois grands chimistes d'outre-Rhin, la « B.A.S.F. » est celui qui a réalisé les meilleures performances, avec 1 344 millions de DM (+ 76,8 %) de résultats avant impôts pour le groupe et de 731 millions (+ 52,3 %) pour la société mère.

Ces résultats ont été obtenus avec des chiffres d'affaires accrus respectivement de 20,7 % à 19 160 millions de DM et de 25,1 % à 8 988 millions de DM, qui témoignent de l'amélioration sensible de la rentabilité. Une rentabilité, cependant, que les dirigeants du groupe jugent encore insuffisante dans la mesure où elle reste inférieure à celle des grands concurrents internationaux de la « B.A.S.F. ». Il est vrai que, par rapport à la période correspondante de 1978, la hausse du résultat consolidé n'est que de 25,25 %. Notons que le chiffre d'affaires mondial de la firme atteignait 20 617 millions de DM au 30 septembre, ce qui la place désormais au premier rang devant « Hoechst ». Pour l'exercice 1979 en entier, M. Seefelder, président du directoire, table sur un chiffre d'affaires de 26 ou 27 milliards de DM. Il a laissé entendre que le dividende (8,80 DM pour 1978) pourrait être majoré.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	30 nov.	Diff.
Imetal	60,10	— 4,30
Penarroya	50,10	— 0,80
Charter	15,20	+ 0,65
Inco	77,90	+ 8,40
R.T.Z.	27,10	— 0,30
Union Minière	96	— 2
Z.C.I.	123	+ 0,03
Kléber	72	— 1,20
Michelin	883	+ 38

Mines d'or, diamants

L'*Anglo American* annonce pour le premier semestre de l'exercice s'achevant le 31 mars 1980 un bénéfice net attribuable de 120,3 millions de rands (contre 88 millions de rands), en progrès de 36,7 %.

	30 nov.	Diff.
Amgold	252	+ 11
Anglo-Americain	39,90	+ 2,90
Buffelsfontein	104,50	+ 8
Free State	159,30	+ 4,30
Goldfields	31,50	inch.
Harmony	44,65	+ 1,65
President Brand	127,40	+ 16,40
Randfontein	208	+ 9
Saint-Helena	103,90	+ 12,50
Union Corporation	41,75	+ 0,25
West Driefontein	247	+ 6
Western Deep	109,30	+ 9,30
Western Holdings	192	+ 12
De Beers	33,50	+ 2,80

Pétroles

Les pétrolières ont décidément le vent en poupe. Venant après tous ses grands concurrents internationaux, le groupe britannique « BP » annonce, pour les neuf mois, une considérable augmentation de ses profits, ô combien, avec un triplement de son bénéfice net, dont le montant atteint la coquette somme de 1,49 milliard de livres, contre 395, 7 millions en 1978 à pareille époque, soit 76,5 pence contre 18,8 pence.

	30 nov.	Diff.
Elf-Aquitaine	1 300	— 20
Esso	283	— 17
Franç. des Pétroles	264,90	+ 4,90
Pétroles BP	91	— 2,50
Primagaz	252	— 21
Raffinage	190	— 4
Sogerap	190	+ 0,50
Exxon	238,30	— 4,70
Petrofina	770	+ 10
Royal Dutch	322	— 4,70

Valeurs diverses

Une erreur s'est glissée la semaine dernière dans la comparaison des cours de « l'Air Liquide », par suite de l'omission du détachement du droit d'attribution (une pour dix) coté 45 F : une hausse hebdomadaire de 11 F avait donc été enregistrée.

	30 nov.	Diff.
A.D.G.	182,50	— 2,40
L'Air Liquide	479	+ 23
Bic	565	— 29
Europe 1	875	— 11
Cie Ind. Part.	138	+ 1
L'Oréal	665	+ 14
J. Borel	117,50	— 0,50
Club Méditerranée	372	— 3,10
Arjomari	172	+ 0,20
Hachette	185,50	— 6,50
Presses de la Cité	288	+ 12,50
P.U.K.	96	+ 0,60
St-Gob.-Pt-à-M.	132,40	+ 1
Skis Rossignol	1 165	+ 65
Chargeurs Réunis	206,66	— 1,70
U.T.A.	149,50	— 0,50

RHONE-POULENC S'ESTIME MOINS DÉPENDANT DU PÉTROLE

Le groupe Rhône-Poulenc, numéro un français de la chimie, a-t-il une chance de ne pas être trop éprouvé par une nouvelle et grande crise pétrolière, si une telle crise venait à éclater en 1980 ? Interrogé sur ce point, son président, M. Jean Gandois, reste prudent mais reconnaît néanmoins que, grâce aux efforts déployés depuis plusieurs années, la firme est devenue beaucoup moins vulnérable aux aléas du pétrole, un sixième seulement de ses activités en chiffre d'affaires y étant étroitement lié, un tiers pour moitié seulement et 50 % pas du tout. Afin de réduire encore cette dépendance, Rhône-Poulenc va intensifier sa diversification. C'est dans cet esprit que la vente du siège social de l'avenue Montaigne a été décidée (« le Monde » du 12 octobre). Elle fera entrer dans les caisses près d'un demi-milliard de francs et permettra en plus de réaliser une économie fiscale, grâce à la déductibilité du montant de la location des 25 000 m2 de bureaux (15 millions de francs par an hors charges aux coûts actuels) dans une tour de la Défense en construction où le groupe emménagera début 1982. Ces liquidités ajoutées au produit de l'augmentation de capital en cours (473,5 millions de francs), dont le placement est en bonne voie, renforceront considérablement la capacité d'investissement du groupe et seront créatrices d'emploi (sept cent cinquante en moyenne pondérée pour la seule vente du siège).

Rhône-Poulenc envisage-t-il de se désengager de la chimie de base ? « Pas question », affirme M. Gandois, motivant le maintien de cette activité par l'impérieuse nécessité de satisfaire les besoins propres du groupe. En revanche, tous les efforts porteront sur le développement des créneaux porteurs à haute valeur ajoutée, tels que la chimie fine, la biologie industrielle (1,5 milliard de chiffre d'affaires en progression annuelle de 18 à 20 %) et la pharmacie. A propos de la bio-industrie, M. Gandois fonde de sérieux espoirs sur le rapprochement Institut Pasteur Production-Institut Mérieux, assortissant la signature d'un possible accord de la promesse d'une liberté totale laissée à la recherche pastorienne. Il est également très confiant pour l'avenir de la pharmacie, porteur de grandes promesses à condition que la vérité des prix soit rétablie, le régime actuel manquant à ses yeux de « logique et de cohérence » et, surtout, risquant, à son avis, d'annihiler l'effort de recherche par asphyxie financière.

Mais « il n'est pas possible », pour M. Gandois, que « les prix des médicaments soient dénués de tout contrôle ». A cet égard, il préconise l'adoption d'un système de contrôle des bénéfices « a posteriori » du type britannique. — A. D.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 26 AU 30 NOVEMBRE

A L'ÉCOUTE DE WALL STREET

MASQUÉE depuis une quinzaine de jours par la succession de bonnes nouvelles dans le domaine pétrolier, l'ombre de la crise américano-iranienne s'est de nouveau étendue cette semaine sur la Bourse de Paris, et la brise d'optimisme qui s'était levée sur la corbeille est progressivement retombée. Cependant, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, un vent de pessimisme ne lui a pas succédé. Le calme a régné, et cette crise grandissante s'est seulement traduite par un ralentissement du rythme des échanges et l'apparition d'un certain flottement à l'approche du week-end.

De fait, cette semaine avait plutôt assez bien commencé. Sous le signe du pétrole, encore, avec cette fois les découvertes faites au Venezuela, le marché avait derechef modérément progressé lundi. Les prémices d'une détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis (voir en rubrique marché de l'argent) comme la « Chase Manhattan », allaient lui donner le lendemain une nouvelle impulsion. Las ! En *déniant aux Nations unies toute compétence dans l'affaire* des otages, puis en menaçant le monde entier que l'Iran allait cesser d'honorer sa dette extérieure, l'ayatollah Khomeiny faisait monter de quelques degrés encore la tension internationale, provoquant à la fois une forte reprise de l'or et une baisse du dollar. Par crainte ou par prudence, la Bourse en pris prétexte pour faire volte-face, sans tenir compte visiblement des propos rassurants tenus la veille au soir à la télévision par le chef de l'Etat sur la situation économique de la France. L'évocation par M. Giscard d'Estaing de la « reconstruction possible d'un nouveau système monétaire international » avait, il est vrai, quelque peu préoccupé les opérateurs. Bref, les cours *baissèrent (— 1 %). Jeudi, toutefois, les mêmes opérateurs* semblèrent se raviser et, avec la confirmation par M. Raymond Barre de l'amélioration de la situation de l'emploi, une très timide reprise s'amorça. Elle se désamorça aussi vite avec le nouveau durcissement de la crise iranienne, marquée par le limogeage de M. Bani Sadr, son remplacement par M. Ghotbzadeh, puis par l'appel de l'iman aux pays arabes leur demandant d'employer l'arme du pétrole contre les Etats-Unis. Cependant, malgré le nouveau coup ainsi porté au dollar et la remontée en flèche du métal jaune en parallèle, la Bourse conserva la tête froide. Vendredi, un peu d'effritement fut enregistré avec, notons-le bien, très peu d'affaires, si bien que d'une semaine à l'autre les différents indices ont très peu varié.

En définitive, le plus étonnant sans doute est le sang-*froid dont précisément la Bourse fait preuve dans cette* crise.

Sang-froid ou bon sens ? A dire vrai, si le marché sait apparemment contrôler ses nerfs, il réfléchit aussi... parfois. La gravité de la situation au Moyen-Orient ne lui échappe pas. *Mais le premier intéressé dans l'affaire* est Wall Street. Et les boursiers parisiens n'ont pas cessé cinq jours durant de guigner ses réactions. Or elles ont été plutôt rassurantes. En outre, le souci manifesté par la corbeille de ne pas sous-estimer l'amélioration de la *conjoncture française la conduit à ne pas noircir le tableau.*

Mais il faut peut-être chercher aussi du côté des SICAV-Monory l'autre explication à la résistance de la Bourse. Ces organismes de placement n'avaient plus que cinq jours pour réinvestir les fonds collectés en novembre. *Dire qu'ils ont massivement acheté serait mentir. Mais* leur intervention, même minime, dans un marché assez creux s'est révélée salutaire.

A propos de ces SICAV, notons que le bilan dressé par M. René Monory, après dix-huit mois d'existence, fait état de 4 milliards de francs collectés, dont 480 millions pour le premier semestre 1979. « Bien que le passé ne soit jamais garant du futur, on peut en inférer, fait remarquer René Tendron dans l'un de ses éditoriaux, que si les épargnants veulent dans les mêmes proportions profiter des avantages de la loi, il leur faut investir 3,5 milliards de francs au cours du second semestre. C'est encore loin d'être le cas ce qui laisse quelques espoirs pour le mois de décembre, et donc pour l'investissement en Bourse pour les quatre prochains mois, les SICAV-Monory ayant jusqu'au 31 mars pour réinvestir les capitaux recueillis. » Ces espoirs se vérifieront-ils ? La réponse est à Téhéran.

ANDRÉ DESSOT.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	26 nov.	27 nov.	28 nov.	29 nov.	30 nov.
Terme ...	122 923 797	150 834 751	141 892 108	103 004 467	107 133 949
Compt. ... R. et obl.	118 612 330	159 198 784	204 711 806	282 835 646	149 768 880
Actions.	71 781 400	81 040 107	75 233 487	67 706 450	79 863 613
Total	313 317 527	391 173 642	421 837 401	453 546 563	336 766 442

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 29 décembre 1978)

Franç. ..	119,1	119,5	117,4	118,8	117,6
Etrang. ..	131,8	131,6	132,6	133,9	134

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 29 décembre 1978)

Tendance.	110,9	111,8	110,2	111	110,7

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén...	104,1	105,1	103,4	103,9	103,7

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en capit. (F)
ELF-Aquitaine	35 625	40 252 890
4 1/2 % 1973	27 800	38 004 890
Fr. des pétroles	134 625	35 598 134
Norsk Hydro	40 925	28 958 575
C.N.E. 3 %	5 760	25 570 559
Perrier	70 300*	19 150 110
Rhône-Poulenc	132 200	18 085 220

* Quatre séances seulement.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Repli en fin de semaine

Sans la crise iranienne, Wall Street aurait, cette semaine, très sensiblement monté. Mais les rebondissements incessants de cette crise, qui va toujours en s'aggravant, ont finalement eu raison de l'optimisme des opérateurs, et le marché s'est replié à la veille du week-end, reperdant une bonne partie des gains acquis au cours des précédentes séances à la faveur de la baisse généralisée des taux d'intérêt.

De fait, la décision prise par la plupart des grandes banques américaines d'abaisser leur « prime rate » jusqu'à 15 1/4 % après quatre mois de hausse, avait en effet passablement dopé le marché. Et un petit vent d'euphorie avait même soufflé *sur le Big Board, alimenté de surcroît* par l'annonce d'une réduction du déficit commercial en octobre, les rumeurs d'un règlement du procès « anti-trust » intenté par l'administration au géant I.B.M., et, enfin, la conférence de presse du président Carter sur la situation au Moyen-Orient jugée très positive. Ces différents facteurs avaient même un peu atténué l'effet déprimant causé par la décision de l'U.S. Steel de fermer dix usines et de mettre à pied treize mille employés. Las ! Le durcissement de l'attitude de Téhéran dans l'affaire des otages allait remettre tout en question, et, vendredi, redevenus inquiets, les investisseurs se sont dégagés dans l'incertitude des événements à venir.

L'activité hebdomadaire a porté sur 196,80 millions de titres contre 135,42 millions.

Indices Dow Jones du 30 novembre : industrielles, 822,35 (contre 811,77) ; transports, 248,48 (contre 243,66) ; services publics, 107,80 (contre 104,43).

	Cours 23 nov.	Cours 30 nov.
Alcoa	50	51 1/2
A.T.T.	53 5/8	53 5/8
Boeing	44 3/4	45 1/4
Chase Man. Bank	35 3/8	37 1/8
Du P. de Nemours	40 1/2	40
Eastman Kodak	48 0/8	48 1/4
Exxon	58 3/4	58
Ford	38 3/4	39 1/2
General Electric	47	46 1/8
General Foods	32 1/2	34 1/8
General Motors	51 1/4	50 0/8
Goodyear	12 1/4	12 7/8
I.B.M.	62	65 1/4
I.T.T.	25 1/4	25 7/8
Kennecott	25	26
Mobil Oil	52 1/4	51 3/4
Pfizer	40	40
Schlumberger	96 3/8	96
Texaco	30	29 3/4
U.A.L. Inc.	20 3/8	21 1/4
Union Carbide	38 7/8	39 5/8
U.S. Steel	18 1/2	17 1/8
Westinghouse	17 5/8	18 3/4
Xerox Corp	53 7/8	63

LONDRES

Redressement

Favorablement impressionné par la bonne tenue de Wall Street, le marché s'est redressé après un nouveau repli initial provoqué par l'annonce d'un troisième grand emprunt d'Etat.

Le règlement du *conflit chez* British Leyland a, d'autre part, encouragé les opérateurs à reprendre *position. Troisième bonne nouvelle* : les très bons résultats annoncés par B.P. pour les neuf premiers mois (*voir ci-dessous*).

Indices « F.T. » du 30 novembre : industrielles, 420,7 (contre 408,6) ; mines d'or, 234,3 (contre 216,1) ; Fonds d'Etat 64,43 (contre 64,48).

	Cours 23 nov.	Cours 30 nov.
Bowater	142	145
Brit. Petroleum	366	378
Charter	171	178
Courtaulds	80	78
De Beers *	7,44	8,34
Free State Geduld*	35 1/8	38 1/4
Gt Univ. Stores	336	358
Imp. Chemical	350	357
Shell	340	348
Vickers	103	107
War Loan	28	28 1/8

* En dollars.

FRANCFORT

Mieux orienté

Avec le retour des investisseurs étrangers et les très bons résultats annoncés par les grandes firmes chimiques nationales (Hoechst, Bayer, et surtout BASF), le marché a retrouvé un peu d'allant cette semaine. Et, malgré la crise iranienne, les cours ont sensiblement progressé.

Indice de la Commerzbank du 30 novembre : 729 (contre 716,5).

	Cours 23 nov.	*Cours* 30 nov.
A.E.G.	37,10	38,50
B.A.S.F.	137,10	141,60
Bayer	123,30	127,50
Commerzbank	187	190,20
Hoechst	121,90	123,70
Mannesmann	133,90	134,90
Siemens	252,50	259,10
Volkswagen	180	189,50

TOKYO

Plus 1,9 %

Stimulé par le raffermissement du yen, le marché de Tokyo a poursuivi, cette semaine, sa lente remontée et, à l'issue de cinq séances de hausse, les différents indices avaient progressé de 1,9 % environ.

L'activité hebdomadaire s'est sensiblement accélérée et 1 474 millions de titres ont changé de mains contre 820 millions précédemment (quatre séances seulement).

Indices du 30 novembre : Nikkei Dow Jones, 6 450,19 (contre 6 328,56) ; indice général, 450,30 (contre 442,10).

	Cours 23 nov.	Cours 30 nov.
Canon	635	659
Fuji Bank	361	362
Honda Motors	675	665
Matsushita Electric	705	701
Mitsubishi Heavy	161	174
Sony Corp	1 650	1 770
Toyota Motors	825	839

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 23/11	COURS 30/11
Or fin (kilo en barre)	54550 ..	56950 ..
— (kilo en lingot)	54905 ..	56595 ..
Pièce française (20 fr.)	450 90	489 90
Pièce française (10 fr.)	321	328 50
Pièce suisse (20 fr.)	410 50	436 ..
Union latine (20 fr.)	381	400 ..
• Pièce tunis. (20 fr.)	349 ..	341 ..
Souverain	461	479 10
• Souverain Elizabeth II	489 50	500
• Demi-souverain	310 ..	515 10
Pièce de 20 dollars	2100 ..	2200
— 10 dollars	1050 ..	1080 80
— 5 dollars	727 50	762 50
— 50 pesos	2100 ..	2290 ..
• — 20 marks	465 ..	462 ..
— 10 florins	392 ..	398 ..
• — 5 roubles	277 ..	258 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La direction de « l'Aurore » annonce son intention de licencier quarante-cinq journalistes

La direction de l'Aurore *a informé, vendredi après-midi 30 novembre, les représentants du personnel de sa décision de licencier quarante-cinq journalistes (sur les quelque quatre-vingt-dix que compte encore la rédaction) et un cadre. Un comité d'entreprise est convoqué pour le 7 décembre.*

Au début de la semaine, des signes avant-coureurs de cette brutale décision n'avaient pas manqué d'alerter le personnel de *l'Aurore*. Le couplage des rubriques Spectacles de *l'Aurore* et du *Figaro* avait en effet été soudainement annulé à la demande de M. Robert Hersant, et l'on apprenait que le déménagement de la rédaction de *l'Aurore* à la SIRLO (*le Figaro*), prévu pour le début décembre, était renvoyé *sine die*. La date de parution de *l'Aurore-dimanche* était de nouveau retardée également.

Si la direction du quotidien de la rue Richelieu se refuse à tout commentaire et qu'aucun communiqué n'est prévu, le recours au licenciement économique de la moitié des effectifs rédactionnels s'inscrirait dans le cadre d'une aggravation du déficit d'exploitation du journal pour 1979, en dépit du couplage publicitaire et des pages communes avec *le Figaro*. Les ventes de *l'Aurore* sur Paris, souligne-t-on, se maintiennent, mais, régulièrement, des retards gênent sa diffusion en province.

La menace de licenciement qui plane sur quarante-cinq journalistes est d'autant plus précise que la liste des « victimes » est déjà établie. On y relève notamment les noms d'un rédacteur en chef, Charles Blondel, du chef du service politique, de la totalité des membres du service photo (chef et adjoint compris), de la plupart des secrétaires de rédaction, de treize pigistes réguliers et, parmi les rédacteurs permanents, de deux représentants syndicaux : Claude Prunier (S.N.J.), contre qui est engagée une procédure de licenciement depuis août dernier, et Bernard Barbry (C.F.D.T.), ainsi qu'un délégué F.O.

DÉLICATE ATTENTION

Les quarante-cinq journalistes licenciés de « l'Aurore » auront la faculté de passer dans ce quotidien une petite annonce « gratuite » pour chercher un autre emploi.

La direction du journal a informé les représentants du personnel de cette délicate attention.

« LE PROGRÈS » DE LYON CONCLUT DEUX ACCORDS PUBLICITAIRES SÉPARÉS

La société Delaroche, éditrice du *Progrès*, a conclu deux accords, l'un avec Havas, l'autre avec Régie-Presse, pour l'exploitation de sa publicité à partir du 1er janvier 1980. Le groupe Havas aura l'exclusivité de la publicité locale et régionale et Régie-Presse l'extra-locale.

Ces accords, prévus depuis environ deux mois, font suite à la décision du P.-D.G. du *Progrès*, M. Jean-Charles Lignel, de ne plus grouper ses petites annonces et ses placards publicitaires avec le *Dauphiné libéré*.

Le 1er janvier 1980 marquera donc la première étape d'une rupture des accords du groupe de presse « Progrès-Dauphiné » signés en 1966.

Les conflits sociaux

CLIMAT TENDU A LA ROCHELLE

(De notre correspondant)

La Rochelle. — Y a-t-il eu des tentatives de suicide parmi le personnel de la C.I.T. Alcatel, en raison de la précarité des emplois ? C'est ce qu'affirme un communiqué du syndicat de la métallurgie C.G.T. Mais ce n'est pas l'avis de M. Carde, chef du personnel, qui reconnaît, toutefois, que le climat est « *extrêmement tendu* » à l'intérieur de l'usine : « *Nos ouvrières sont fatiguées, énervées. C'est normal dans la situation actuelle.* »

La C.I.T. Alcatel, entreprise de fabrication de matériel téléphonique, employait au début, à La Rochelle, 730 ouvrières. Faute de commandes, les licenciements se multiplient. Il n'y a plus désormais que 420 employées, elles ne travaillent que vingt-huit heures par semaine. L'usine fermera ses portes, sans doute en 1980 ou 1981. — H. P.

POURSUITE DE LA GRÈVE A USINOR-DENAIN

Les ouvriers d'Usinor-Denain, réunis à l'appel de la C.G.T., vendredi 30 novembre, ont décidé de poursuivre jusqu'au lundi 3 décembre, à 8 heures, l'occupation de l'usine commencée le mardi 27 novembre. Les délégués C.G.T. ont critiqué la décision de la direction de mettre l'ensemble du personnel en chômage technique. Ils ont engagé une action en justice à ce sujet devant le tribunal des référés de Valenciennes, au motif que la direction aurait dû avertir de sa décision le comité d'établissement trois jours à l'avance. Les autres syndicats (C.F.D.T., C.G.C., F.O. et C.F.T.C.) ont fait savoir qu'ils s'associaient à cette initiative.

Pourtant, des divergences subsistent. Dès le début du conflit, la C.F.D.T. s'est opposée à une action qu'elle considère comme « *suicidaire et propagandiste, sans lendemain, et surtout sans espérance pour les travailleurs* ». Quant à la fédération Force ouvrière de la métallurgie, elle condamne « *les pratiques antidémocratiques que le P.C. et la C.G.T. s'efforcent d'imposer à l'ensemble des travailleurs d'Usinor-Denain par l'occupation de l'usine* ».

● *A Villeurbanne*, le personnel de l'entreprise de matériel électrique Delle-Alsthom a décidé de poursuivre son mouvement de grève entrepris depuis le 25 octobre. La commission de conciliation départementale doit se réunir lundi afin de tenter de trouver une solution à ce conflit.

● *A Givet (Ardennes)*, où les mille employés de l'usine Tréfimétaux se trouvaient en grève depuis le 13 novembre, un protocole d'accord a été signé, jeudi 29 novembre, entre la direction et les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. Il prévoit notamment une augmentation de salaire de 10 % et l'attribution d'une prime de 80 francs.

A Belfort

LES CADRES D'ALSTHOM PERCEVRONT 85 % DE LEUR SALAIRE DES DEUX DERNIERS MOIS

La direction de l'usine Alsthom de Belfort a décidé de verser 85 % de leur salaire d'octobre et novembre aux quelque six cents cadres et ingénieurs de l'entreprise, qu'ils aient été grévistes ou non, afin, dit la direction, de tenir compte « du rôle déterminant » que ces derniers peuvent jouer « pour atténuer aussi largement que possible les conséquences du conflit sur les engagements de la société vis-à-vis de ses clients ».

Le travail a repris le 26 novembre à Alsthom-Belfort, après deux mois de grève. Les employés, qui ne semblent pas devoir bénéficier des mêmes avantages que les cadres, auront peut-être la possibilité de récupérer, au moins en partie, les heures perdues du fait de la grève (300 par salariés environ), tous les samedis matins à partir du 8 décembre.

NOUVELLES BRÈVES

● M. ALAIN DUREL vient d'être nommé directeur des Rencontres internationales d'art contemporain de La Rochelle. Il succède à M. Claude Samuel, dont la démission avait été annoncée ainsi que celle de Danièle Delorme, à la suite de divergences sur la façon dont avait été assurée la direction artistique de ce Festival (*le Monde* du 10 juillet).

● *Le prix Menismanie* 1979, décerné en Suède à des personnalités ou organisations qui ont contribué activement à la défense de la liberté de parole et d'opinion, a été décerné au Pen Club International le vendredi 30 novembre. La somme de 20 000 couronnes (autant de francs français) sera partagée entre le Pen Emergency et Writers In Prison Comitte. Le jury a motivé son choix par le fait que le Pen Club International « *est la seule organisation d'importance qui se soit préoccupée des nombreux écrivains actuellement emprisonnés assignés à résidence ou frappés d'interdiction professionnelle* ». Amnesty International, Mme Simone Veil, alors ministre français de la santé, et la Charte 77, en Tchécoslovaquie, ont été les précédents lauréats de ce prix créé en 1975. — *(A.F.P.)*

● *Concours truqués du Sud-Est.* — Un ancien jockey, M. Jean Tedetti, quarante-huit ans, a été inculpé vendredi 30 novembre d'infraction à la législation sur les courses par M. Jean-François Roude, juge d'instruction au tribunal de Marseille.

Le numéro du « Monde » daté 1er décembre 1979 a été tiré à 590 215 exemplaires.

A B C D E F G

LES SUITES DE L'AFFAIRE LETELIER

Les États-Unis prennent des sanctions contre le Chili

Les Etats-Unis ont décidé de réduire au minimum leurs relations avec le Chili et de prendre des sanctions économiques contre ce pays. C'est la conséquence du refus de Santiago d'enquêter sur les responsabilités de trois officiers chiliens dans l'assassinat en septembre 1976, à Washington, d'Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères d'Allende, qui vivait en exil dans la capitale américaine.

Le département d'Etat a annoncé, vendredi 30 novembre, une série de mesures de rétorsion. Les effectifs de l'ambassade américaine à Santiago (environ quatre-vingts personnes) vont être fortement réduits. L'Exim Bank, chargée du financement de projets à l'étranger, suspend son aide au Chili. L'OPIC (Overseas Private Investment Corporation), organisme chargé de garantir les prêts privés américains à l'extérieur, fait de même. Outre l'aide militaire, déjà interrompue, l'aide publique économique est suspendue, et cette décision s'applique aux sommes qui devaient être versées dans le cadre de prêts déjà accordés. Ces trois dernières mesures prennent effet immédiatement.

Ces décisions sont de nature à asphyxier économiquement le gouvernement chilien, d'autant que les Etats-Unis annoncent leur intention d'examiner d'un œil critique toutes les demandes d'emprunts de Santiago auprès des organismes financiers internationaux. Sans aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques, qui avait été un instant envisagée, Washington n'hésite donc pas à courir le risque d'une « *déstabilisation* » du régime chilien.

L'affaire Letelier, du nom de l'ancien ministre de Salvador Allende et ancien ambassadeur aux Etats-Unis, assassiné le 21 septembre 1976 à Washington, sur l'ordre de la police secrète du général Pinochet, a donc affecté sérieusement les relations entre les Etats-Unis et le Chili. Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a porté vendredi la plus vive attaque du régime militaire chilien jamais entendue de la part d'un officiel américain. En refusant, pendant plus de vingt mois, d'enquêter sérieusement sur les responsabilités écrasantes de trois officiers chiliens, le général Contreras, le colonel Espinoza et le capitaine Fernandez, dans le meurtre de Letelier, le gouvernement de Santiago a « *en fait donné son aval à un acte de terrorisme international* », a-t-il déclaré.

Cette expression sera d'autant plus ressentie à Santiago que la junte s'emploie volontiers pour stigmatiser le communisme. M. Hodding Carter a mis en parallèle l'assassinat de Letelier et la prise d'otages de Téhéran, et le président Carter devait faire une déclaration sur le même thème ce samedi 1er décembre. Il veut montrer qu'il condamne de la même façon les manquements aux droits des gens, qu'ils soient commis par des militaires chiliens ou par des étudiants iraniens. — D. Dh.

Le ministre des affaires étrangères accueille un premier groupe de rapatriés d'origine vietnamienne

Quatre cent soixante-neuf Français d'origine vietnamienne et parmi eux cent cinquante enfants environ, sont arrivés ce samedi matin 1er décembre à Paris en provenance d'Ho-Chi-Minh-Ville. Il s'agit du premier groupe des quelque douze cents Français d'origine vietnamienne, dont sept cents ont la nationalité française, qui doivent être rapatriés en principe d'ici à la fin de l'année. Un prochain vol spécial est prévu pour la mi-décembre, et les autres arrivées se feront par vols réguliers.

On avait, en tout cas, bien fait les choses pour ce premier rapatriement. Une petite collation avait été préparée à l'intention des réfugiés et le ministre des affaires étrangères en personne, M. Jean François-Poncet, est venu saluer « *ceux que la France n'a jamais oubliés* ». « *La solidarité nationale n'est pas un vain mot en France* », a déclaré le ministre après avoir précisé qu'il n'y aurait bientôt plus au Vietnam de Français d'origine vietnamienne. M. François-Poncet s'est ensuite promené dans la foule, suivi de près par les caméras de télévision, posant çà et là des questions aux rapatriés, dont très peu parlent notre langue. Certains d'entre eux étaient attendus par leurs familles. Ainsi cette femme accompagnée de ses deux enfants, qui a retrouvé son mari lequel avait fui Saigon deux jours avant sa chute, le 28 avril 1975.

Parlant de sa famille dispersée aux Etats-Unis, en France, en Autriche ou restée à Poulo-Bidong en Malaisie, un homme conclut : « *Nous sommes des juifs de l'Asie* ». Il affirme qu'il a dû donner à l'Etat tous ses biens avant de quitter le Vietnam. La nouvelle vie, qui commence pour lui, débute par une distribution de vêtements chauds. Puis ce sera les formalités et le centre d'accueil du comité d'entraide aux Français rapatriés. Mais M. François-Poncet l'a dit : « *La France fera tout pour que les difficultés d'insertion soient surmontées* ». Un des rapatriés servant d'interprète le remercie alors et crie « *Vive la France !* » et, ensuite, par quatre fois « *Vive la liberté !* » Un voisin ajoute : « *Et que ça dure.* » — M. B.-R.

LA FIN DE LA VINGTIÈME SESSION DE LA F.A.O.

M. Saouma souligne une fois de plus la gravité de la malnutrition

De notre correspondant

Rome. — Pour « *renforcer la solidarité dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la misère* », une journée mondiale de l'alimentation sera organisée le 16 octobre de chaque année à partir de 1981. Ainsi en a décidé la conférence de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui réunissait sa vingtième session, à Rome, du 10 au 28 novembre, en présence des délégués de cent quarante-sept Etats membres.

L'étendue et la gravité de la malnutrition ont été soulignées par le directeur général, M. Saouma. Il a dénoncé « *cet épouvantable crime contre la morale et la justice* ». La conférence a estimé, pour sa part, que les problèmes pouvaient être surmontés si les pays riches se décidaient à agir de façon plus résolue. Les points noirs sont nombreux : production trop lente des pays en voie de développement (progression de l'ordre de 3 % au lieu des 4 % prévus par an) ; mauvaise répartition des disponibilités alimentaires ; absence d'un système de stocks de réserves coordonné sur le plan international ; diminution en perspective des stocks céréaliers en 1979-1980, avec le risque que les réserves puissent même tomber en dessous du minimum nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire mondiale.

Les programmes présentés par le directeur général ont été approuvés à l'unanimité. Mais on a enregistré six abstentions dans le vote du budget 1980-1981 : les Etats-Unis, qui assurent à eux seuls près du quart du financement de la F.A.O., le Canada, la R.F.A., la Grande-Bretagne, le Japon et le Mexique se sont prononcés contre l'accroissement de ce budget qui passe en un an de 211,3 millions de dollars à 278,7 millions, soit une augmentation réelle de 2,6 %, compte tenu de l'inflation.

Plusieurs pays arabes avaient réclamé que le bureau du Proche-Orient, se trouvant au Caire, soit transféré dans une autre capitale. Un compromis a été trouvé : ce bureau sera fermé « *jusqu'à ce que la conférence en décide autrement* ». Le Proche-Orient sera « couvert » à partir de Rome. — R. S.

LA IVe INTERNATIONALE APPELLE LES ORGANISATIONS TROTSKISTES A SE « PROLÉTARISER »

Le onzième congrès de la IVe Internationale (trotskiste) s'est tenu du 3 au 18 novembre, en un lieu que ses organisateurs n'ont pas rendu public « *pour des raisons de sécurité* », plusieurs participants à cette réunion appartenant à des organisations clandestines. Ce congrès avait été précédé d'une scission : deux tendances de l'Internationale — dont l'une, qui regroupe plusieurs sections latino-américaines, est animée par M. Nahuel Moreno, dirigeant du parti socialiste des travailleurs (P.S.T.) argentin — avaient rejoint le Comité d'organisation pour la reconstruction de la IVe Internationale (CORQI), animé par M. Pierre Lambert, et annoncé la tenue d'une conférence internationale au mois de janvier prochain.

Cette scission, qui prive le secrétariat unifié (S.U.) de la IVe Internationale d'une partie (un tiers selon ses porte-parole, la moitié selon ses adversaires) des forces qu'il réunissait (trente mille à quarante mille adhérents), ne l'a pas détourné de son objectif : réunifier le mouvement trotskiste « *au sein de la IVe Internationale* ». Convaincu de la précarité du regroupement intervenu autour du CORQI, le S.U. refuse de se rendre à la conférence prévue pour janvier et entend s'efforcer, par des discussions avec le P.S.T. argentin, de ramener à lui la tendance moréniste.

Constatant, d'autre part, que, après une progression au cours des dix dernières années, les forces trotskistes ont cessé de croître, le congrès a adopté un document mettant l'accent sur la nécessaire « *prolétarisation* » de ce courant, c'est-à-dire son implantation dans la grande industrie et des secteurs économiques tels que les transports, la communication et l'énergie. Cette évolution paraît au S.U. particulièrement nécessaire en Europe, où, estime-t-il, l'acceptation de fait, par les P.S. et les P.C., de politiques d'austérité laisse les travailleurs sans alternative face à une bourgeoisie « *qui n'a pas réussi à stabiliser son pouvoir* », notamment en France.

Les délégués de la IVe Internationale ont adopté le principe de l'autonomie des mouvements de femmes par rapport aux organisations politiques. Ils ont décidé de prolonger le débat ouvert, au sein des différentes sections, sur les libertés en régime socialiste. Ils ont procédé, enfin, au renouvellement des instances dirigeantes de la IVe Internationale, dont le bureau permanent, installé à Bruxelles, reste animé par M. Ernest Mandel.

Presque centenaire

LA COMÉDIENNE GABRIELLE DORZIAT EST MORTE

La comédienne Gabrielle Dorziat est morte, vendredi 30 novembre, dans sa propriété de Biarritz, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans. Elle aurait eu ses cent ans le 25 janvier 1980.

Née le 25 janvier 1880 à Epernay, Gabrielle Dorziat vit une enfance douce et un peu triste, son père meurt quand elle a douze ans. Après des études secondaires et un passage au Conservatoire, sa carrière théâtrale commence sur le boulevards. Grande, mince, élégante, elle interprète les aventurières de grande classe chez les auteurs en vogue : Henry Bataille, Bernstein, de Flers et Caillavet, et aussi Giraudoux. Elle est faite pour les personnages de luxe auxquels sa voix grave qui, par moment, s'éraille, donnent du piquant, de l'ambiguïté.

Jean Cocteau la fait reine de sa roulotte, elle est tante Léo dans les Parents terribles, *elle dit :* « Tante Léo, c'est moi, elle est à moi, je ne permets pas qu'il y en ait d'autres ».

Elle apparaît à la Comédie Française, brièvement, en 1958, joue des classiques, est un pilier du cinéma français d'avant et d'après guerre : les Parents terribles, *bien entendu,* Mayerling, le Fin du jour, Katia... *Elle promène de film en film sa haute silhouette, sa voix d'or, son visage aigu, autoritaire. La diffusion récente à la télévision de la* Manon *de Clouzot, où elle est une sous-maîtresse de luxe, donne une leçon d'ironie subtile et de panache, rappelle les merveilleux films d'antan, faits pour les acteurs, les monstres sacrés :* « Dans mon métier, *dit-elle*, seuls les monstres m'intéressent, dans la vie je suis douce. »

A quarante-cinq ans, elle épouse le comte Zogheb. « Une erreur », reconnaît-elle, et elle l'assume avec dignité. Elle devient veuve et se retire dans sa maison de Biarritz où elle accueille ses neveux et nièces, elle n'a pas d'enfants. Le premier festival du film ibérique et latino-américain en septembre 1979 la nomme présidente d'honneur. Elle ne paraît pas aux manifestations. Elle s'est cassée la jambe, elle reste chez elle où elle s'éteint, pudique et modeste comme elle a vécu. — C. G.